



HAL
open science

Revenu des agriculteurs : mesures, déterminants et instruments d'accompagnements. Comment quantifier les revenus marchands et non marchands de la petite agriculture familiale ? Cas de la Guadeloupe

David Hazoumé

► To cite this version:

David Hazoumé. Revenu des agriculteurs : mesures, déterminants et instruments d'accompagnements. Comment quantifier les revenus marchands et non marchands de la petite agriculture familiale ? Cas de la Guadeloupe. Sciences de l'Homme et Société. 2019. hal-03223241

HAL Id: hal-03223241

<https://hal.inrae.fr/hal-03223241>

Submitted on 10 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



istom

Ecole
supérieure
d'agro-
développement
international

ISTOM

École Supérieure d'Agro-Développement international

4 rue Joseph Lakanal, 49000 Angers

Tél : 01 30 75 62 60 Télécopie : 01 30 75 62 61 istom@istom.net



Mémoire de fin d'études

Revenu des agriculteurs : mesures, déterminants et instruments
d'accompagnements

Comment quantifier les revenus marchands et non marchands
de la petite agriculture familiale ?
Cas de la Guadeloupe



HAZOUMÉ David

Promotion 105

Stage effectué en Guadeloupe, France

du 11/03/19 au 08/09/19

Au sein de l'INRA – UE PEYI

Maîtres de stage : ANGEON, Valérie & DIMAN, Jean Louis

Tuteur pédagogique : ANDRES, Ludovic



Résumé

La petite agriculture familiale en Guadeloupe est partagée entre les agricultures issues des économies de plantation et celles issues du marronnage. Cette dualité est caractéristique du modèle agricole local. On y retrouve des agriculteurs inscrits en grande culture et d'autres très diversifiés. La statistique agricole, qui rend compte de la productivité des exploitations, permet de dresser des diagnostics économiques et financiers et de simuler l'impact des politiques publiques. Cependant, elle se focalise sur les exploitations les plus productives et est très majoritairement orientée vers les grandes et moyennes exploitations. De ce fait, les petites agricultures familiales se retrouvent hors du champ d'analyse, en raison du manque de considération des revenus non marchands qu'elles génèrent. Partant de ce constat, le projet RACINE en Guadeloupe se propose de mettre en lumière les déterminants du revenu agricole au travers d'une typologie et de l'impact des revenus non marchands sur la résilience des systèmes. Ceci par l'intermédiaire de méthodes de calcul adaptées, permettant de prendre en compte les revenus non marchands de l'agriculture familiale. Introduire l'agriculture la plus représentative dans les statistiques locales est primordial afin qu'elle puisse, à son tour, bénéficier du soutien des politiques publiques.

Mots clés: Petite Agriculture familiale ; revenus marchands et non marchands ; statistiques agricole; comptabilité agricole ;

Summary

Small-scale family farming in Guadeloupe is divided between plantation-based agriculture and marronnage-based farming. Such duality is at the core of local agricultural practices. Some farmers specialize in field crops while others favor diversification. Agricultural statistics illustrate the productivity of a given farm, and help make economic and financial assessments as well as simulate the impact of public policy. However, such statistics focus on the most productive farms and largely concentrate on large- and medium-scale farms. As a result, small family farms are excluded from the scope of analysis, as the non-market income they generate is not taken into account. Based on these facts, the RACINE project in Guadeloupe intends to shed light on farming income determinants by classifying the different types of non-market income and studying their impact on the systems' resilience. The project uses specific calculation methods that take into account the non-market income of family farming. Including the most representative type of agriculture in local statistics is crucial in helping small-scale family farms benefit from the support of public policy.

Keywords : Small-scale family farming ; market and non-market income ; agricultural statistics ; agricultural accounting

Resumen

En Guadalupe, se reparte la pequeña agricultura familiar entre las agriculturas que originan de la economía de plantación y las que originan del cimarronaje. Esa dualidad caracteriza el modelo agrícola local. En ese modelo se encuentran agricultores registrados en gran cultivo y otros muy diversificados. La estadística agrícola que da cuenta de la productividad de las explotaciones, permite establecer diagnósticos económicos y financieros, y simular el impacto de las políticas públicas. Sin embargo, se focaliza en las explotaciones más productivas, y se dirige en mayor parte hacia las grandes y medianas explotaciones. De hecho, las pequeñas agriculturas familiares se quedan fuera del marco de análisis, por falta de considerar los ingresos no mercantiles que generan. Partiendo de esta constatación, el proyecto RACINE en Guadalupe procura poner de relieve los condicionantes del ingreso agrícola a través de una tipología y del impacto de los ingresos no mercantiles sobre la resiliencia de los sistemas. Y eso mediante cálculos adecuados, que permiten tomar en cuenta los ingresos no mercantiles de la agricultura familiar. Es imprescindible /fundamental introducir la agricultura más representativa en las estadísticas locales, para que pueda a su vez obtener el apoyo de las políticas públicas.

Palabras clave : pequeña agricultura familiar, ingresos mercantiles y no mercantiles, estadísticas agrícolas, contabilidad agrícola

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des agriculteurs qui ont permis la réalisation de cette enquête, grâce au temps qu'ils accordent aux nombreux stagiaires qui les sollicitent régulièrement et pour la transmission de savoir qu'ils opèrent continuellement à notre égard.

Je remercie également mes maîtres de stage, Monsieur DIMAN Jean Louis et Madame ANGEON Valérie ainsi que mon tuteur de stage Mr Andrés Ludovic pour le soutien et les conseils dont j'ai bénéficié tout au long du stage.

Je remercie les initiateurs du projet RACINE et les membres de l'IAC (Institut Agronomique Néo-Calédonien) qui ont participé à la mise en place de l'étude en Guadeloupe parallèlement aux travaux réalisés en Nouvelle Calédonie.

Je remercie vivement l'INRA personnifié par son président, Monsieur OZIER-LAFONTAINE Harry, et l'ISTOM personnifiée par son directeur, Monsieur DUCOUDRAY Éric, pour l'opportunité de ce stage, en parfaite adéquation avec mon projet professionnel.

Enfin, Je remercie sincèrement ma famille et mes amis, qui, de près ou de loin, ont participé et soutenu la réalisation de ce mémoire. Je vous suis grandement reconnaissant.

« Ce n'est pas tant l'aide de nos amis qui nous aide que notre confiance dans cette aide. »

Épicure

Sigles et abréviations

CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CDEX : Classe de Dimension Économique

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DAAF : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe

DOM : Département d'outre-mer

EA : Exploitation Agricole

ETA : Entreprise de Travaux Agricole

FAO : Food and Agriculture Organisation of the United Nations

Ha : Hectar

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

OTEX : Orientation Technico Économique

PAF : Petite Agriculture Familiale

PAFAG : Petite Agriculture Familiale Agroécologique Guadeloupéenne

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PBS : Production Brute Standard

RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole

VAB : Valeur Ajoutée Brute

VAN : Valeur Ajoutée Nette

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SATEC : Société d'Aide TEchnique et de Coopération

Table des illustrations

Table des tableaux :

Tableau 1 : Définition de la classe de dimension économique (Cdex).....	32
Tableau 2 : Nomenclature de l'orientation technico-économique (Otex).....	32
Tableau 3 : Ventilation des exploitations agricoles guadeloupéennes par OTEX sur la base du Recensement Agricole 2010.....	33
Tableau 4 : CDEX des exploitations agricoles de Guadeloupe entrant dans le champ du RICA	38
Tableau 5 : Part des exploitations du champ RICA par OTEX.....	39
Tableau 6 : Tableau récapitulatif des différents indicateurs économiques incluant les revenus non marchands	47
Tableau 7 : Modalités et seuils choisis pour l'encodage brut des données.....	53
Tableau 8 : Notes des exploitations selon les différents critères discriminants.....	60
Tableau 9 : Visualisation graphique de la typologie des systèmes agricoles selon la matrice de Bertin.....	63
Tableau 10 : Typologie des exploitations enquêtées selon la matrice de Bertin.....	64

Table des figures :

Figure 1 : Classification des types d'agriculture inspiré du modèle ESR de HILL S-B. et MACRAE R-J., 1995.....	58
--	----

Table des schémas :

Schéma 1 : Schéma du calcul de la PBS (SE131)	35
---	----

Table des images :

Image 1 : Image d'archive présentant des esclaves dans une habitation sucrière.....	14
Image 2 : Image d'archive présentant une exploitation familiale.....	17
Image 3 : Image d'archive représentant une femme dans une plantation bananière.....	20
Image 4 : Capture d'écran – ACM.....	61
Image 5 : Capture d'écran - Dendrogramme de la classification des exploitations.....	62
Image 6 : Photo d'un agriculteur diversifié selon les normes SAFER (60% canne et 40% diversifié) au Lamentin.....	76
Image 7 : Photo d'une exploitation agricole production diversifiée à Goyave.....	77.
Image 8 : Photo d'un jardin créole à but non lucratif dans la ville de Vieux Habitants.....	78.

Sommaire

Résumé	2
Summary	3
Resumen	4
Remerciements	5
Sigles et abréviations	6
Table des illustrations	7
Sommaire	8
Introduction	9
La petite agriculture familiale guadeloupéenne, entre économie de plantation et marronnage	10
I. Contexte agricole de la Guadeloupe	11
1.1 L'agriculture Guadeloupéenne actuelle	11
1.2 ... résultante historique et conséquences pérennes.....	13
II. Éclairage sur les monoproductions historiques	15
2.1 Analyse de la filière sucrière Guadeloupéenne : entre crises et réformes.....	15
2.2 Expansion du secteur bananier	19
III. L'agriculture familiale guadeloupéenne : éléments de caractérisation	21
3.1 La petite agriculture familiale entre agriculture de résistance et agriculture inscrite dans les plantations.....	21
3.2 Critères de définition de la petite agriculture familiale.....	23
3.3 La petite agriculture familiale guadeloupéenne : quelle répartition spatiale ?.....	24
IV. Démarche de recherche	26
4.1 Problématique.....	26
4.2 Méthode.....	26
La petite agriculture familiale, une réalité partagée entre revenus marchands et non marchands absente de la comptabilité agricole en Guadeloupe	30
I. La méthodologie RICA, un focus sur les spéculations marchandes	31
1.1 Critères d'échantillonnage et modalités de mise en place du RICA.....	31
1.2 Détails sur la PBS et les indicateurs de réseau RICA (OTEX et CDEX).....	35
II. Les productions de la PAF, une réalité absente des indicateurs clés du RICA	38
2.1 Analyse de l'échantillonnage et des indicateurs du RICA en Guadeloupe.....	38
2.2 Analyse du lien entre agriculture marchande et non-marchande au sein de la PAF.....	40
III. Prise en compte des spécificités de la PAF	42
3.1 Répertoire la PAF grâce aux outils d'aides sociales agricoles en Guadeloupe	42
3.2 Spécificités à prendre en compte pour intégrer la PAF dans l'échantillon RICA.....	44
Analyse des résultats	49
I. Observations terrain et éléments d'enquêtes	50
1.1 Observations terrain	50
1.2 Éléments d'enquêtes	51
II. Typologie	52
2.1 Construction de la typologie.....	52
2.2 Encodage brut.....	54
2.3 Analyse des systèmes agricoles au travers de la typologie des exploitations visitées.....	64
III. Éléments d'analyse	73
3.1 Rétrospectif et trajectoire d'évolution	76
3.2 Discussion	79
Conclusion	82
Bibliographie	83

Introduction

L'agriculture familiale, est la forme prédominante d'agriculture dans le monde (FAO, 2013). Premier maillon de la chaîne d'approvisionnement, elle est confrontée à de nombreuses pressions, dues notamment à la mondialisation et au libre échange. Malgré de faibles revenus, les agricultures familiales réussissent à faire vivre plus de 45% de la population mondiale (Cirad, 2005). Elles occupent une place importante lors des débats altermondialistes favorables à une croissance raisonnée, compte tenu de leurs modes de résilience et de leurs adaptations à toute épreuves. Ces agriculteurs jouent un rôle essentiel dans le respect de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Garants de la sécurité alimentaire mondiale, ces exploitations de petite taille, très peu mécanisées et basées sur une main d'œuvre familiale (INRA, 2015) font jouer des logiques non marchandes leur permettant de produire à moindre coût et en limitant l'utilisation d'intrants.

Aux Antilles, la petite agriculture familiale est résultante de l'histoire coloniale, caractéristique de certains territoires insulaires de la Caraïbe. En Guadeloupe tout particulièrement, on assiste à une dualité agricole, marquée d'une part par de grandes et moyennes exploitations, inscrites en grande cultures et à vocation exportatrices, et d'autre part, des petites exploitations familiales, très diversifiées et tournées vers l'économie intérieure (Ozier-Lafontaine H. et al., 2015). Les statistiques agricoles locales font fi d'une représentation juste des réalités locales et privilégient les grandes et moyennes exploitations, très productivistes. De ce fait, les agricultures de petite échelle, peu répertoriées statistiquement, sont absentes des dispositifs d'aides et par conséquent, sujettes aux aléas de la production agricole. Bien qu'elles rendent compte du rôle social et culturel de l'activité agricole, notamment grâce à des pratiques non marchandes d'autoconsommation, de dons et d'échanges de productions, leurs revenus ne sont pas comptabilisés à leurs justes valeurs. Ceci compte tenu du fait que les organismes statistiques sont focalisés sur les revenus marchands de la production agricole.

Le projet RACINE en Guadeloupe, qui porte sur l'évaluation des revenus marchands et non marchands des agriculteurs, se propose d'évaluer la contribution non marchande des logiques mises en place par les petits agriculteurs familiaux pour créer un revenu. Ceci dans le but d'identifier précisément les moteurs et les leviers d'action influents sur les dynamiques des agricultures de petite échelle. Pour ce faire, nous exposerons dans une première partie les fondements de la petite agriculture familiale guadeloupéenne afin d'en élucider la provenance. Ensuite, dans une deuxième partie, nous exposerons les liens entre revenus marchands et non marchands qui échappent aux organismes comptables. Enfin, au travers d'une typologie d'agriculteurs, rencontrés sur le terrain, nous expliciterons les moyens de prise en compte des revenus non marchands de la petite agriculture familiale afin qu'elle ai une place dans la statistique agricole et qu'elle puisse jouir, in fine, de l'appui nécessaire à la survie et la gestion d'activités rurales, inhérentes à la production alimentaire.

La petite agriculture familiale guadeloupéenne, entre économie de plantation et marronnage

L'agriculture aux Antilles, et particulièrement en Guadeloupe, est le produit d'une évolution historique dont les fondements remontent aux racines socioculturelles et historiques des différents peuples qui s'y sont rencontrés (Barraud, 2018). Une brève étude du contexte agricole guadeloupéen est nécessaire pour retracer son histoire agraire afin de comprendre les événements qui l'ont façonnée et les résultantes spatio-temporelles qui en découlent.

Ceci nous permettra en effet de comprendre le lien paradoxal d'une agriculture duale, partagée inégalement entre productions d'export et agricultures de petite échelle.

La forte dominance des exploitations spécialisées en grande culture, sous l'effet du poids de la culture de la canne à sucre singulièrement, a longtemps relégué les agricultures familiales guadeloupéennes au second plan en raison de leur taille et des faibles revenus qu'elles dégagent (Ducrot, 2014). De ce fait, l'agriculture familiale guadeloupéenne se retrouve principalement dans un contexte informel et est, de fait, très peu représentée dans la statistique agricole.

Notre réflexion porte sur les déterminants marchands et non marchands des systèmes d'exploitation relevant de la petite agriculture familiale (PAF) en Guadeloupe. Elle s'inscrit dans le cadre du projet RACINE (Adaptation des méthodes de calcul de revenus agricoles avec la prise en compte des revenus non-marchands et de l'autoconsommation en Nouvelle-Calédonie et en Guadeloupe) financé par le ministère de l'agriculture.

Nous chercherons à rendre compte des logiques de fonctionnement des agricultures de petite échelle, quant aux échanges non comptabilisés et non enregistrés dans les statistiques des registres professionnels. Aussi, l'objectif de cette étude est de comprendre comment se sont façonnées 80% de l'agriculture guadeloupéenne et selon quels critères peut-on reconnaître les formes d'agriculture qu'elle recouvre. L'enjeu est d'en établir une typologie qui permettra de produire des données inédites.

Pour ce faire, notre réflexion est structurée en trois temps. Nous exposerons dans un premier temps le contexte agricole de la Guadeloupe (I). Nous nous focaliserons dès lors sur les grandes cultures dédiées à l'export (canne-à-sucre, banane) puisqu'une part des agricultures de petite échelle y sont inscrites (II). Dans la troisième partie, nous nous interrogerons sur les critères permettant de spécifier la PAF de manière pertinente. Nous cherchons ainsi à produire une grille de lecture opérationnelle pour repérer, observer, caractériser la PAF (III). Enfin, dans une quatrième partie, nous exposerons la méthode d'investigation de notre objet d'étude (IV).

I. Contexte agricole de la Guadeloupe

La Guadeloupe est un petit territoire insulaire de moins de 1700 km². Ce territoire de 478 411 habitants (Country meters, 2019) jouit d'une agriculture variée, basée sur des grands systèmes de monoculture à vocation marchande, historiquement destinés à l'export. Depuis la colonisation, la Guadeloupe est spécialisée dans la production de canne pour l'export de sucre vers la métropole.

La France métropolitaine est le principal fournisseur et client de la Guadeloupe. En 2008, l'Hexagone fournit 52 % des importations guadeloupéennes et absorbe 38% de ses exportations. Le solde commercial de la Guadeloupe est fortement déficitaire (avec 2,664 milliards d'euros d'importations contre seulement 889 millions d'euros en export). Les échanges commerciaux de la Guadeloupe avec les autres pays de la Caraïbe sont limités.

L'économie guadeloupéenne subit plusieurs handicaps : coûts élevés de transport, insularité, absence d'économies d'échelle, forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur etc. Ces handicaps engendrent des surcoûts que tentent de compenser des dispositifs de soutien et de protection contre la concurrence (défiscalisation, octroi de mer, aides publiques etc.). Le secteur agricole pâtit de ces contraintes et survit aujourd'hui grâce aux subventions et autres mesures appliquées par la France, voire l'Europe (dispositif OCM¹ par exemple). Ces aides touchent en particulier les grandes cultures dédiées à l'export.

Cette ouverture sur l'extérieur et cette dépendance par rapport à un secteur d'activité principal influent sur les dynamiques de croissance et de développement de bon nombre de petites économies insulaires (Angeon, 2008). Le PIB de la Guadeloupe s'élève à 8,05 milliards d'euros en 2014, soit un PIB/habitant d'environ 20.000€ et pèse très peu dans l'économie nationale. En comparaison, le PIB par habitant demeure inférieur de 38 % à celui de la France entière et reste bien en-dessous de la richesse moyenne des habitants de la métropole qui s'élève à 32.000 euros (Le Monde, 7 Avril 2015). L'agriculture est un secteur d'exportation majeur en Guadeloupe mais ce secteur d'activité contribue pour moins de 5% au PIB.

1.1 L'agriculture Guadeloupéenne actuelle ...

Selon les données d'Agreste en octobre 2017, la surface agricole utilisée (SAU) totale en Guadeloupe couvre (52 161 hectares, soit 32% de la surface totale du département. Le nombre d'exploitations agricoles (6976 en 2013) diminue en moyenne de 4% chaque année depuis 2000, confirmant la tendance observée depuis les années 1980. Aussi, 80% des agriculteurs exploitent une SAU inférieure à 5 ha. En outre, on constate que l'activité de production agricole n'est pas nécessairement l'unique activité des chefs d'exploitation. La pluriactivité représente une composante essentielle dans l'équilibre économique des ménages agricoles : elle concerne, en 2007, 46 % des chefs d'exploitation (contre 38 % en 2000) (Pugeaux, 2010).

Le secteur agricole mobilise 1,8% des effectifs salariés. Cependant, beaucoup de travailleurs agricoles exercent leur activité au sein de petites exploitations informelles et ne sont donc pas

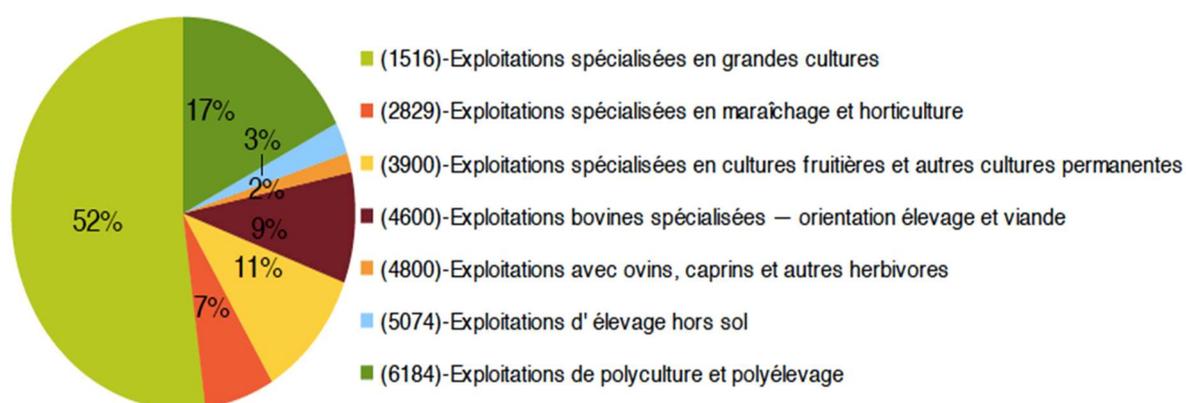
¹ Organisation commune de marché.

comptabilisés dans les statistiques actuelles (IEDOM, 2017). En 2014, le secteur agricole représentait 3,5% des emplois salariés (INSEE, 2015). La part de l'agriculture dans la répartition des emplois tend à diminuer mais parallèlement on assiste à une augmentation des travailleurs agricoles doubles actifs. Le nombre d'exploitations agricoles n'a pas cessé de diminuer. En 1973, il existait 18 000 exploitations agricoles contre environ 7000 en 2013, soit une évolution annuelle de moins 366 exploitations par an (Agreste, 2017).

Au niveau de la répartition des surfaces cultivées, c'est d'abord la canne à sucre qui occupe la plus grande part de la SAU (41% en 2017, soit 13754 ha, en légère baisse sur la période 2016-2017), puis la surface toujours en herbe (STH) des exploitations, qui elle est passée de 9537 ha en 2015 à 9251 ha en 2016. Viennent ensuite la banane et les autres cultures fruitières (dont la surface plantée diminue de 7% sur la période, passant de 3110 ha en 2015 à 2907 ha en 2016) et enfin, les cultures légumières. Ces dernières ont toutefois vu leur nombre croître de 4%, passant de 1806 en 2015 à 1882 en 2016 (Agreste, 2017).

La répartition des exploitations agricoles, selon leur spécialisation, montre qu'il existe en Guadeloupe plusieurs orientations technico-économiques. On constate néanmoins une forte dominance des exploitations spécialisées en grande culture sous l'effet du poids de la culture de la canne-à-sucre (DAAF, 2013).

Graphique de la répartition des exploitations par orientation technico-économique (OTEX)



Source : Agreste 2007, Enquête sur la structure des exploitations

Il en résulte que la part de l'économie informelle dans le secteur agricole est très importante. Ceci induit qu'une grande partie des surfaces réellement exploitées et des productions végétales et animales effectivement produites échappent aux statistiques officielles (Agreste 2007, publié en 2009).

La prédominance des systèmes spécialisés en grande culture, notamment les systèmes canniers, a grandement façonné l'ensemble du système agricole tel qu'on le connaît aujourd'hui. La

majeure partie des exploitations agricoles actuelles a suivi une trajectoire d'évolution dictée par une orientation historique commune dont les conséquences sont encore visibles de nos jours.

1.2 ... résultante historique et conséquences pérennes

Dès 1645, la canne à sucre s'avère plus rentable que le tabac et le cacao bien qu'elle requière un certain investissement et représente une charge de travail importante lors de la récolte. De ce fait, la culture de canne-à-sucre ne sera totalement implantée que dans les exploitations disposant de bonnes ressources financières et d'une main d'œuvre suffisante. Compte tenu de ces contraintes, beaucoup de petits producteurs de tabac et de cacao se verront obligés de céder leurs terres pour travailler en tant qu'ouvriers, entraînant un processus de concentration foncière et accentuant encore les inégalités d'accès à la terre.

La culture de la canne s'impose donc en réponse au marché et surtout aux besoins en sucre de la France métropolitaine. Cette dynamique s'effectue à travers le système de "plantation", caractéristique de la colonisation de l'Amérique qui repose sur le travail d'une main d'œuvre servile fournie par la traite négrière.

Dans les petites Antilles, ce système est appelé « habitation » et repose sur l'exploitation d'une main d'œuvre esclave. À cette époque, le paysage agricole était découpé entre de grandes habitations cannières, des habitations de cultures secondaires, détenues par les colons, et quelques petites exploitations vivrières à l'usage des esclaves (Barraud, 2018).

En 1785, la canne à sucre représente 27 000 ha cultivés, soit 53% de la surface cultivée totale de l'île (Chabane, 2013). Pour une habitation d'une superficie moyenne de 150 à 200 ha, le maître pouvait posséder plus de 100 esclaves. C'est au sein de ce système esclavagiste que s'est développé le jardin créole, ou « jaden », élément emblématique de la culture guadeloupéenne.

La présence des jardins créoles dans les habitations est une résultante de la manière dont le colonisateur tente de résoudre la question économique de l'alimentation des travailleurs esclaves (Benoit, 2000), en leur faisant produire eux-mêmes des cultures maraîchères et vivrières (choux, concombres, giraumons, melons, etc...) afin de subvenir à leurs besoins en nourriture. Cela permet au colon d'une part de limiter ses niveaux d'investissement pour restaurer la main d'œuvre et, d'autre part, de tisser des liens de reconnaissance envers le maître (Adèle, 2016). Dans certains cas, avec l'accord du maître, une partie du surplus généré en production vivrière peut être commercialisé à la ville ou dans les bourgs. Le produit de cette vente est employé à l'achat du poisson, de la viande et du riz pour nourrir la famille (Benoît, 2000).

La vente des produits aux différents marchés est une aubaine qui engendre de multiples échanges économiques certes, mais aussi culturels et "stratégiques" (Adèle, 2016). Il est le parfait prétexte à une mobilité qui occasionne la transmission d'informations entre les villes et les campagnes. Enfin, outre ses enjeux socio-économiques, le jaden joue aussi un rôle mémoriel. À travers lui, les esclavagés expriment et transmettent leurs savoir-faire et leur vision du monde : "le jardin permet la survivance de certaines coutumes africaines, comme le "coup de main", une pratique d'entraide entre les esclaves qui s'associaient soit pour construire une case, soit pour défricher le jardin de tel ou tel autre d'entre eux" (Adèle, 2016, citant Enthiope, 1996).

Cet ensemble d'échanges non marchands a contribué à créer une certaine cohésion au sein des habitations et une solidarité face au système colonial en place. Une hypothèse plausible serait que le non marchand (autoconsommation, coup de main, dons, échanges etc...), l'entraide et la transmission de savoirs faire agricoles ancestraux comptait pour beaucoup dans les échanges au sein des habitations et perdure encore jusqu'à nos jours, tel un précieux héritage. Tout au long de cette période, le marronnage et bien plus tard, l'affranchissement d'esclaves, ont favorisé l'installation d'anciens esclaves sur des terres de petites surfaces (moins de 2ha) dans les zones difficiles, pratiquant une agriculture vivrière de subsistance, héritée du jardin créole.

Ainsi, l'on ne peut raisonner l'histoire de l'agriculture en Guadeloupe sans mentionner celle de la canne à sucre, y compris lorsqu'il s'agit d'aborder l'émergence de la PAF. Les habitations sucrières ont en effet donné lieu à des phénomènes de redistribution et de morcellement des terres déterminant une partie de la PAF.

Image 1 : Image d'archive présentant des esclaves dans une habitation sucrière



II. Éclairage sur les monoproductions historiques

La production sucrière en Guadeloupe s'effectuait dans un cadre économique et social particulier. La Guadeloupe connaît l'essor d'une *économie de plantation* sur grands domaines, marquée par la monoproduction, avec utilisation de main d'œuvre servile, importée d'Afrique (Pugeaux, 2010) et une production exclusivement destinée à l'export.

Émaillée par différentes crises, la production sucrière a connu un vigoureux essor tout au long des années 1950 et jusqu'au milieu des années 60 : elle est passée de 65 000 tonnes en 1950 à 185 000 tonnes en 1965. La barrière des 80 000 tonnes n'avait jamais été franchie avant 1952 (Deverre, 1990). Le maintien de la production sucrière est dû aux réformes foncières qui ont été mises en œuvre (cf. figure 1 en annexe).

2.1 Analyse de la filière sucrière Guadeloupéenne : entre crises et réformes

- Histoire d'une crise ...

Plusieurs événements marquants permettent de comprendre l'histoire agricole de la Guadeloupe (cf. Annexe 1). Au début du XIX^e siècle, avec le décret de Berlin et les effets du blocus continental, la France ne peut plus importer de sucre en provenance de ses colonies. Le sucre devient alors un produit rare et très coûteux. La mise en culture de 32 000 hectares de betteraves sucrières marque la naissance de la première véritable industrie du sucre en Europe qui entrainera une baisse des prix. Ainsi, dans les années 1830, le secteur sucrier en Guadeloupe entre en crise. Cela est le fait d'une conjonction de plusieurs facteurs :

- (i) Tout d'abord, de grandes exploitations sucrières se sont développées dans d'autres îles de la Caraïbe, en particulier à Cuba et dans les Indes britanniques. Compte tenu du développement des productions de betterave, la production de Guadeloupe est devenue moins compétitive. De plus, l'interdiction officielle de la traite négrière en 1815, bien qu'elle ait perduré illégalement jusque dans les années 1830, a considérablement diminué la disponibilité en main d'œuvre.
- (ii) Suite à l'abolition de l'esclavage (27 mai 1848), le nombre d'habitations-sucreries a chuté. En 1862, le nombre annuel moyen d'habitations-sucreries qui arrêtent leur fabrication est de 5,2. Il passe à 15,3 entre 1862 et 1865, puis à 25,7 de 1865 à 1869 (Schanakenbourg, 1982). En quelques années, tout le système de production commence donc à s'effondrer.
- (iii) De nouveaux rapports sociaux de production sont mis en place pour inciter les hommes, anciennement réduits en esclavage, à rester dans les plantations. La production de canne-à-sucre au sein de petites exploitations paysannes existait en Guadeloupe depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, certains grands planteurs, pour retenir une partie de leur main-d'œuvre, avaient distribué en métayage des parcelles marginales de leurs domaines. C'est le système de colonat partiaire (Barraud, 2018). Les attributaires du colonat partiaire partageaient leur temps entre des activités sur leurs lopins (production d'autosubsistance) mais aussi de canne-à-sucre (sur laquelle était prélevée la rente), et le travail sur les grandes plantations aux moments forts de la récolte et des replantations (Deverre, 1990).

Toutefois, la répartition du foncier ainsi que les rapports sociaux de production contribuent à maintenir la société rurale agricole sous la dépendance des usines, soumise à un système de domination dont les bases sont solidement ancrées. Ceci passe par un transfert de la production cannière à des exploitations paysannes. Cette voie de réponse paysanne à la crise de l'économie de plantation qui passe par un transfert de la production directe à des exploitants individuels mais avec un contrôle du débouché final par les anciens groupes de planteurs et une substitution du prix du marché au salaire comme forme de soumission du travail agricole, n'est pas propre aux Antilles françaises (Deverre, 1990). Ce type de réforme agraire, basé sur l'hypothèse de l'acceptation par le paysan de son auto-exploitation - et de celle de sa famille sur l'exploitation - a eu lieu ailleurs, avant et dans d'autres secteurs que la production sucrière, en particulier dans d'autres îles de la Caraïbe dès les années 1940 (Deverre, 1987 a, 1988 et 1990).

Dans les années 50 déjà, à l'initiative de groupes sucriers, 4640 hectares ont été vendus à 1200 agriculteurs de 1955 à 1967 sous la seule autorité des usiniers, en collaboration avec le Crédit Agricole. En 1958, 23% du tonnage de cannes étaient livrés par des "planteurs", c'est-à-dire par des exploitants agricoles distincts des domaines usiniers. À cette période, 16000 planteurs indépendants ont livré des cannes aux usines, parmi eux 13200 ont livré moins de 25 tonnes et seulement 40 plus de 500 tonnes (Schanakenbourg, 1982).

Le secteur sucrier est donc caractérisé par une forte concentration de la propriété foncière et des moyens de production (9 groupes sucriers possédaient en 1960 plus de 60% du sol dans la zone cannière), et par l'importance décisive du travail salarié sur les grands domaines (en 1954, 29% de la population active, et 63% de la population active agricole, étaient constitués de salariés agricoles).

Dans les années 60, d'importantes restructurations sont intervenues dans le secteur sucrier. Des réformes foncières visant à contrer l'inégale répartition des ressources ont vu le jour. Elles vont en réalité institutionnaliser la PAF.

- ... et de réformes structurantes du point de vue de la petite agriculture familiale.

En 1978, un phénomène majeur s'étend en Guadeloupe : la bipolarisation entre grandes usines et petits exploitants. Les grands exploitants (treize usines) possédaient environ 12000 ha et les petits exploitants (plus de 17000 agriculteurs) possédaient environ 14 000 ha de surface cultivable. Les plantations de taille moyenne étant rares, on parle de "bipolarisation symbiotique" (Pugeaux A. 2010).

Pour réduire cette répartition inégale des ressources foncières, des réformes vont être mises en place afin d'améliorer la situation des populations agricoles en modifiant les conditions d'exploitation et en facilitant l'accession à la propriété rurale (Barraud, 2018). Ces lois (réformes foncières) sont perçues comme une voie économique de solution à la crise sucrière qu'affronte la Guadeloupe. Elles vont entraîner l'émergence d'exploitations agricoles familiales. En effet, le transfert de la production cannière vers des exploitations paysannes permet une réduction des coûts salariaux car le travail des producteurs n'est plus rémunéré par un salaire, mais par la vente de la marchandise produite. En parallèle, ce transfert de production a pour but d'intensifier l'effort productif et de relever la filière cannière de la crise quelle subit depuis plusieurs années.

Image 2 : Image d'archive présentant une exploitation familiale



(i) La première réforme foncière (1960)

La Société d'Aide TEchnique et de Coopération (SATEC) est créée en 1961. Elle est chargée d'acquérir des terres agricoles appartenant initialement aux usines pour y installer des bénéficiaires. Cette réforme, qui s'étale de 1961 à 1967, concerne environ 2500 hectares divisés en lots d'une surface moyenne de 3,5 ha dont seulement 240 ha dans le Nord Grande-Terre (Chabane, 2013). La production sucrière se maintient autour de 170 000 tonnes par an pendant cette même période, et l'on observe sur les lots attribués, un développement important de la culture bananière et surtout de l'élevage (Célestine, 1992). Cette réforme concerne 2214 ha alloués à 627 agriculteurs (Deverre, 1990).

Par la suite, en 1967, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) est créée pour prendre le relais de la SATEC. La SAFER va acquérir 2900 ha (soit 570 lots) entre 1967 et 1979, dont 992 ha dans le Nord Grande-Terre (646 ha appartenant à l'usine Beauport et le reste à des distilleries) (Deverre, 1990).

Les exploitations agricoles créées à l'issue de cette réforme restent relativement petites (plus ou moins 3 ha par individu). De plus, elles ont tendance à se morceler rapidement, tombant en indivision ou transformées en lots d'habitats sous la pression de la spéculation foncière (Chabane, 2013). C'est du fait de ce morcellement du foncier détenu par les usines sucrières que se sont développées les exploitations agricoles familiales dites de petites échelles.

(ii) La deuxième réforme foncière (1981)

La fin des années 70 est marquée par une diminution généralisée de la production cannière et sucrière. Pour contrer cette baisse de productivité, un programme de dynamisation de l'agriculture en Guadeloupe est mis en place en 1978. Il a pour objectif de relancer la production cannière à travers l'octroi d'aides financières pour la replantation, de prêts pour l'achat d'engrais, ainsi que le développement de l'accès aux machines agricoles (avec les CUMA) et de l'accès à l'eau agricole (début de l'installation du réseau d'irrigation).

Les objectifs de la deuxième réforme foncière SAFER sont de :

- Maintenir la production de canne à sucre tout en favorisant une certaine diversification des cultures (obligation de cultiver 60% des terres en canne-à-sucre afin de maintenir la filière, et 40% de cultures de diversification).
- Installer durablement des agriculteurs sur des exploitations familiales viables d'une superficie de 8 à 10 ha (mise en place d'exploitations dont la taille permet à une famille de vivre). Au total, la SAFER de Guadeloupe a racheté 10675 ha de terres appartenant à des usines sucrières en restructuration, sur demande de l'État, pour les allouer à des agriculteurs.
- Préserver l'emploi et le foncier agricole en favorisant le statut de fermage, en revendant les terres à des Groupements Fonciers Agricoles (GFA), qui les louent à long terme aux exploitants, eux-mêmes membres du GFA (Barraud, 2018)

Les nouvelles attributions foncières s'effectuent dans un contexte marqué par une reprise de la production cannière et sucrière (1985) après les récoltes catastrophiques des années 70-80 dues aux successions d'accidents climatiques (cyclones de 1966 et 1979, sécheresses de 1967, 1974, 1976-77).

En 1983, le plan Mauroy tente de redresser la filière cannière grâce à des subventions allouées pour la replantation de cannes associé à l'introduction de nouvelles variétés, des accès aux machines agricoles (à travers les CUMA), des extensions de l'irrigation et surtout un relèvement substantiel du prix payé pour la canne à sucre (avec en sus des primes aux petits planteurs livrant moins de 1500 tonnes de cannes).

En définitive, ce sont trois opérations fondamentales de réforme foncière qui ont eu lieu de 1961 à 1978, en plus des ventes à l'initiative des usiniers eux-mêmes. Au total, de 1955 à 1978, ce sont plus de 13 000 hectares qui ont été vendus directement ou indirectement par les usiniers à environ 3 500 agriculteurs (Deverre, 1990). Cependant, plusieurs facteurs ont handicapé la réussite de cette opération de "paysannisation" des travailleurs agricoles guadeloupéens :

- Le transfert foncier s'est déroulé alors même que le prix du sucre, et par conséquent celui de la canne, stagnait relativement et progressait moins vite que la hausse générale du coût de la vie et surtout des salaires. Les ouvriers agricoles ou les colons devenus propriétaires se voyaient donc défavorisés par rapport à leurs anciens collègues restés salariés sur les grands domaines et qui, eux, bénéficiaient des hausses salariales.
- Produits de la crise du secteur cannier capitaliste, les nouveaux exploitants paysans ont eu à faire face à la désorganisation des aires traditionnelles d'approvisionnement des usines entraînée par la fermeture de plusieurs d'entre elles : ils ont donc dû, outre la production directe de canne, prendre en charge une grande partie des nouveaux coûts de transport et de livraison.

- La taille des lots distribués, de l'ordre de 2 à 5 hectares, ne permettait pas un développement important de la productivité du travail : trop exigus pour rentabiliser un investissement de mécanisation, ils étaient paradoxalement souvent trop grands pour être cultivés manuellement en canne-à-sucre sur toute leur superficie, sur la base du travail familial (Deverre, 1981). Une partie des nouvelles exploitations, autrefois entièrement cultivées en canne, est donc laissée en pâturage (ce qui permet cependant une assez bonne productivité de l'élevage bovin, dont l'association avec la canne devient le système de production le plus répandu), réduisant en conséquence le volume des livraisons effectuées aux usines.

- Le transfert foncier a eu lieu au milieu des profonds bouleversements économiques et sociaux liés à la départementalisation de l'île (Deverre 1990). C'est en 1946 que la Guadeloupe devient un département Français. La départementalisation relève des mêmes lois que la métropole mais bénéficie de dispositions particulières, notamment fiscales, qui vont être plus tard conservées dans le cadre de l'Union Européenne en tant que région ultra périphérique. Cette politique d'assimilation avait pour objectif d'augmenter la convergence des anciennes colonies et de la métropole en termes de développement économique et a généré une extension de la législation métropolitaine en matière de salaires et de charges sociales (Barraud, 2018). En conséquence, le niveau de vie augmente aux Antilles françaises mais s'accompagne également d'une augmentation des coûts salariaux et donc des coûts de production. Les charges sociales et les coûts de production s'alourdissent et la filière sucre n'est plus aussi rentable étant donné que les cours du sucre stagnent ou sont à la baisse et que la concurrence est forte. Le déséquilibre entre le produit brut sucrier, en déclin, et les charges patronales, en hausse, accentue les pertes de rentabilité de la filière canne (Chabane, 2013). On peut considérer que la fin d'une grande période cannière est signée et s'accompagne du développement d'une autre culture pour l'exportation : la banane.

2.2 Expansion du secteur bananier

Dans les années 1930, les agriculteurs remplacent le café et les autres cultures par la banane et ce, dans une majorité des systèmes de production, y compris sur de petites surfaces. Les autres cultures devenues secondaires restent néanmoins cultivées, en association avec la banane². L'essor de la production de banane s'accompagne aussi d'un appel de main d'œuvre pour cette production qui demande beaucoup de force de travail (environ 2 travailleurs/hectare). Du fait des inégalités foncières importantes, beaucoup de planteurs dont les surfaces sont très faibles vont travailler pour les propriétaires fonciers (Bezard, 2017). La forte demande de main d'œuvre locale entraîne aussi une immigration importante en provenance notamment des îles voisines pauvres, en particulier la Dominique.

La taille des exploitations inscrites en banane a évolué parallèlement à l'historique d'implantation qu'a connu la banane. Le cyclone de 1928 et la crise du secteur cannier en 1970 ont permis à la culture de banane d'émerger dans les systèmes d'exploitations agricole recensés et de s'imposer comme spécialisation dominante dans le sud de la Basse-Terre et la Côte au vent (Mardivirin, 2000) où elle représente plus de 60% de la SAU. Au sud de la Basse Terre, la banane

² Dans les exploitations de moins de 10 ha, la spécialisation est moins marquée et la banane est cultivée en association avec des cultures vivrières.

occupe plus de 5 000 hectares de surface agricole utile (SAU) seulement dans le «croissant bananier», allant de la commune de Vieux Habitants à celle de Goyave (Dulcire, 2002).

Image 3 : Image d'archive représentant une femme dans une plantation bananière



Ce secteur, qui a lui seul représente plus de la moitié des exportations de l'île, connaît néanmoins une crise compte tenu d'un certain nombre de contraintes qui l'empêchent de garantir une viabilité économique : pression environnementale due à une forte utilisation d'intrants, baisse des prix en aval, faibles rendements moyens obtenus à l'hectare. Entre 1989 et 2000, on assiste à une réduction de près de 30 % des superficies bananières en Guadeloupe. La crise qu'a connu le secteur bananier a poussé bon nombre d'agriculteurs à se diversifier. La PAF en milieu bananier se caractérise par un ensemble de spéculations associées notamment en raison des faibles rendements observés en banane (18 à 20 t/ha pour un potentiel de 50 à 60 t/ha) (Dulcire, 2002). Les autres cultures associées viennent en appui pour créer un revenu supplémentaire à l'agriculteur. Contrairement aux pratiques en milieu cannier, la banane va être mise en association de culture avec des cultures vivrières.

Les transformations historiques du secteur bananier ont permis une émergence de l'agriculture familiale grâce aux diversifications agricoles nécessaires pour atteindre une stabilité financière. En conséquence, on peut affirmer que l'agriculture familiale guadeloupéenne est une agriculture multi facette qui s'inscrit dans des contextes divers en fonction de la relation historique existante entre le milieu physique et l'occupation du sol. De ce fait, il importe de définir des éléments de caractérisation permettant de décrire et de situer ces agricultures de petite échelle.

III. L'agriculture familiale guadeloupéenne : éléments de caractérisation

Outre la production de canne à sucre (Nord Basse-Terre et Grande-Terre) et de banane (Sud Basse-Terre), la Guadeloupe connaît une diversité de productions : vivrières (tubercules variées, igname, madère, malanga etc.), maraîchères, fruitières, florales et aromatiques. L'élevage est aussi présent avec des caprins, des bovins, des ovins, des volailles et des porcins (Barraud, 2017). Ainsi, durant les cinquante dernières années, la tendance en Guadeloupe, a été à la diversification productive. Comme indiqué antérieurement, cette diversification productive s'est tout d'abord développée dans les systèmes d'exploitation canniers et s'est opérée sur des surfaces de petite dimension concourant ainsi au développement de la PAF. Notons dès lors que la PAF correspond à une réalité contrastée prenant, d'une part, la forme d'une agriculture de résistance, construite en opposition au système de plantation et, d'autre part, la forme d'un système directement issu de la plantation.

3.1 La petite agriculture familiale entre agriculture de résistance et agriculture inscrite dans les plantations

La PAF, telle qu'on la connaît aujourd'hui, est pour partie issue de l'agriculture dite de résistance, résultante du marronnage, qui a totalement échappé à l'économie de plantation et au système capitaliste dans lequel s'inscrivaient les autres agricultures de l'époque.

Une petite agriculture est en effet déjà présente dans les Caraïbes bien avant l'arrivée des Européens (Miatékéla, 2015). Cette agriculture établie sur une base diversifiée s'est développée bien souvent sur des terres au relief accidenté et dans des zones difficiles d'accès. Les Kalinagos et les Kalinas tiraient déjà profit de l'agriculture en y puisant une partie des produits nécessaires à la satisfaction de leurs besoins (aliments, médicaments, textile). D'anciens textes, dont celui de *l'Anonyme de Carpentras*, mettent en évidence la diversité des légumes qui entrent dans l'alimentation de ces peuples : "par exemple (qu') il y a toutes sortes de vivres qui feront bientôt devenir gras (...) tabac, coton, patate, banane, fruits (...) giraumon, ananas" (Adèle, 2016).

Les peuples amérindiens n'ont pas complètement disparu avec la colonisation. Le dernier recensement officiel qui témoigne de leur présence date de 1730 et mentionne "28 sauvages libres portant armes", "25 sauvagesses libres" et "23 enfants sauvages" (Benoît, 2000 : 37). Un plan de la Grande-Terre levé en 1732 signale deux parcelles de plus de cent hectares dont les propriétaires sont des Amérindiens, l'une à Anse des Corps du Moule et l'autre à la Pointe de la Vigie à l'Anse Bertrand. Un siècle et demi plus tard, d'après un plan de 1884, seule la seconde subsiste (Benoît, 2000). Pour certains habitants du Nord Grande-Terre, le peuple des Kalinas, dont ils se revendiquent les héritiers, est porteur des valeurs de résistance et d'indépendance (Barraud, 2018).

Ces valeurs font écho à celles des "esclaves marrons" qui ont fui les plantations et se sont également installés dans des zones à relief accidenté. Ces systèmes de production sont également de petite dimension. Ces zones cultivées vont servir à la subsistance des marrons et de leur famille. Elles sont consacrées à une production diversifiée non marchande.

Enfin, en parallèle des dynamiques agricoles précédemment décrites, on retrouve au sein même des plantations (ou habitations), des terres entretenues par les anciens esclaves (affranchis) et leurs descendants. La petite agriculture familiale (PAF) est une résultante des systèmes de colonat partiaire et des grandes réformes foncières touchant en particulier le secteur cannier, qui ont modelé le paysage agricole guadeloupéen (Deverre,1990). Le système cannier se caractérise dès lors par des exploitations agricoles intensives, capitalistes, insérées au marché mais dont la compétitivité a souvent été variable, ce qui menace parfois leur existence. Ce même système cannier a par la suite connu la diversification.

La taille de ces systèmes de production agricole est réduite et on y retrouve majoritairement des systèmes de culture dédiés à l'autosubsistance et à la survie en zone difficile. Sur ces terres où est exercé un jardinage domestique grâce à une main d'œuvre réduite en esclavage, les pratiques de production entretenues sont en harmonie avec la nature et constitue une des bases de la diversification des productions qu'on observe en agriculture familiale.

La PAF se caractérise dès lors par la présence de "jardins créoles" traditionnels ou dominés par des cultures maraîchères développées dans le cadre d'exploitations spécialisées bénéficiant de l'irrigation et mettant à profit les opportunités des nouveaux marchés urbains (Deverre,1990). Les cultures maraîchères et vivrières apportent ainsi une contribution non négligeable à la production finale. Les petits systèmes de production actuels reposent de moins en moins sur la culture de la canne-à-sucre car c'est une production peu rentable sans subventions et qui nécessite une surface de production supérieure à 10 ha. Or, avec les différentes réformes foncières, bien souvent les terres octroyées ne dépassent pas 7 ha de surface. De plus, les successions et partages entre héritiers ont contribué au morcellement des terres de sorte que la surface disponible s'est progressivement réduite et a conduit à la formation d'une petite paysannerie dont la base de subsistance est limitée.

L'agriculture guadeloupéenne compte une majorité de petites exploitations agricoles, de taille moyenne inférieure à 5 ha. En 2013, elles occupaient plus de 50% de la SAU (H. Ozier-Lafontaine et al., 2015). Il s'agit pour beaucoup d'agriculteurs n'ayant aucune qualification, dont l'activité agricole n'est pas forcément déclarée mais qui, au regard de leur nombre, ont un poids largement sous-estimé dans la fourniture du marché alimentaire local. Des études récentes montrent que la PAF est constituée d'une majorité d'exploitations demeurées ancrées dans "des savoirs écologiques traditionnels" (Rasse, 2017). Les itinéraires techniques utilisés par ces agriculteurs reposent sur des savoirs faire ancestraux et sont protecteurs et garants de la culture guadeloupéenne. L'agriculture familiale guadeloupéenne crée des emplois, des sources de revenus uniques ou complémentaires, mobilise en priorité la main d'œuvre familiale et joue un rôle non négligeable dans la sécurité alimentaire à travers les pratiques d'autoconsommation, l'alimentation des circuits courts et les dons (H. Ozier-Lafontaine et al, 2015). Très diverses, les agricultures familiales guadeloupéennes ne peuvent être appréhendées par les seules fonctions de production et de revenus marchands. La PAF nécessite donc un appareillage de critères afin de la repérer.

3.2 Critères de définition de la petite agriculture familiale

Une étude réalisée par l'INRA (2015) a permis de définir les caractéristiques discriminantes de la PAF. Parmi les critères déterminants, il y a : la taille de l'exploitation (moins de 5 ha dédiés aux productions vivrières, hors productions d'exportation aidées), avec l'ensemble de la production dédiée au marché local et dont le revenu agricole annuel total est plafonné à 15.000 euros.

L'exploitation dans son ensemble met en œuvre des techniques d'intégration écologique. Parmi les critères secondaires, les facteurs de production sont limités (plus de 50% de la main d'œuvre est familiale et la puissance de mécanisation totale est inférieure à 50 CV), l'exploitation participe à la préservation de l'identité culturelle (savoir-faire traditionnel, productions à caractère identitaire) et entretient des liens de solidarité forts avec son voisinage (vente directe et mutualisation des moyens). Enfin, elle met en culture une diversité de productions (plus de 6 dont une au moins en production animale) et maintient les variétés et races locales (INRA, 2015).

En résumé, les critères déterminants de la PAF sont les suivants (INRA, 2015) :

1. Superficie inférieure ou égale à 5ha
2. Modalités de diversification (production végétale et animale, associations, rotations etc...)
3. Pratiques agro-écologiques
4. Part autoconsommée importante
5. Main d'œuvre majoritairement familiale
6. Accès au marché

Ces critères de différenciation permettent d'identifier et de caractériser la diversité des systèmes agricoles de petite échelle en Guadeloupe. Bien que reléguées au second plan, ces agricultures de petite échelle jouent un rôle décisif quant aux services qu'elles fournissent aux populations locales : approvisionnement en produits agricoles, création d'emplois et de richesse. De plus, les échanges agricoles et les revenus non marchands ont une place importante dans le quotidien des agriculteurs. Des études qualitatives permettent d'aborder cette réalité et d'apporter quelques éléments de compréhension par rapport aux logiques et fonctionnements de la petite agriculture de diversification, de son importance socio-culturelle, de sa valeur économique et de ses bénéfices écologiques car elles jouent un rôle crucial dans les équilibres territoriaux, sociaux et politiques de l'île (Chevalier, 2017).

3.3 La petite agriculture familiale guadeloupéenne : quelle répartition spatiale ?

Cette section vise à répondre à la question suivante : où se localise la PAF ? En l'absence de données statistiques de référence, il est difficile de répondre à cette question. Néanmoins, du fait de la lecture historique des systèmes de production établie antérieurement et des caractéristiques agropédoclimatiques de la Guadeloupe, nous faisons l'hypothèse que les systèmes de production relevant de la PAF, pourront être observés dans des zones particulières. Il s'agira alors de porter une attention particulière aux exploitations familiales diversifiées historiquement inscrites en grande culture ainsi qu'aux exploitations illustratives de l'agriculture de résistance (ayant échappé à l'économie de plantation).

La Guadeloupe, située au cœur de l'arc caribéen, présente une grande diversité de sols, ainsi que de micro-climats. Les systèmes canniers se trouvent majoritairement sur les plateaux et les plaines de Grande-Terre et du nord de Basse-Terre. Les Grands-Fonds permettent les cultures de tubercules et racines. Le sud de Basse-Terre et la Côte-au-vent portent le nom de « croissant bananier » et la Côte-sous-le-vent est une zone forestière (Rasse et al, 2018).

Nord Grande-Terre : Le Nord Grande-Terre est une zone aujourd'hui représentative d'une grande diversité de systèmes de production. Ce sont des terres plates, fertiles et jouissant d'une pluviométrie élevée, Morne-à-l'Eau étant la commune de Grande-Terre où il pleut le plus. Le Nord Grande-Terre est constitué d'un paysage de plaines sèches dominé par des collines peu élevées (les "mornes"). Aujourd'hui la canne, si elle reste en culture principale sur l'exploitation est complétée par de l'élevage souvent bovin ou du maraîchage. Ainsi, les systèmes de cultures du Nord Grande-Terre sont très diversifiés et reposent, soit sur la culture de la canne, soit sur des cultures vivrières telle que l'igname ou la patate douce (Girardet, 2018). On retrouve en particulier des systèmes de culture très diversifiés dans les communes du **Moule** et de **Morne-à-l'Eau**, là où l'irrigation est la plus présente, généralement effectués sur des surfaces allant de 1 ha à 4 ha (Girardet, 2018). L'étude de Rasse (2017) mentionne des systèmes de « maraîchage et culture pérenne (ou de sécurité) » développées sur des surfaces allant de 1 à 6 ha, en **Côte sous le Vent** et/ou sur **les plateaux de Grande-Terre**. Cette zone historiquement inscrite en grande culture et façonnée par l'économie de plantation abrite donc des systèmes divers et porte en son sein, une représentativité de la diversité des systèmes agricoles Guadeloupéens. De plus, le Nord Grande-Terre possède un fort potentiel pour les cultures vivrières et maraîchères, d'autant plus qu'elles ne sont pas possibles dans toute une partie des zones contaminées aux organochlorés du Sud Basse-Terre.

Sud Grande-Terre : Le Sud Basse terre est une zone caractérisée par ses microclimats marqués par une alternance de zones sèches et de zones humides. Les **grands fonds** sont des zones humides où les esclaves se cachaient pendant le marronnage. Ils cultivaient des zones difficiles d'accès principalement pour l'autosubsistance. On y observe la présence de jardins créoles itinérants sans intrants, situés en sous-bois et où se concentraient une grande variété d'espèces végétales dont la production était généralement destinée à l'autoconsommation (Barraud, 2018) et du petit élevage. La séparation entre zone sèche et zone humide des grands fonds est complexe. Cependant, on observe une différence entre les fonds de vallées, où se situent les nombreuses mares, et les crêtes des mornes (Pic, 2018).

Cette zone peut s'avérer représentative des systèmes ayant échappé à l'économie de plantation et s'étant développés en marge des systèmes conventionnels de l'époque coloniale. La production maraichère des Grands-Fonds permettait d'approvisionner les marchés de Pointe-à-Pitre et les plantations cannières de la Grande-Terre (Pic, 2018). De nos jours, les productions principales sont des racines comme l'igname.

Nord Basse-Terre : Le Nord Basse-Terre est une zone humide de la Guadeloupe qui constitue un bassin de ressource hydrique abritant des systèmes diversifiés de maraichage et de grande culture, répondant aux systèmes d'économie de plantation. La Basse-Terre est constituée d'une ligne montagneuse, accidentée, dominée par le volcan de la Soufrière (1 467 m), encore en activité. La production bananière est venue remplacer les cultures arboricoles ravagées par le cyclone de 1928, et s'ajouter à celle de la canne à sucre en occupant principalement la Basse-Terre du paysage Guadeloupéen (croissant bananier). Des cultures telles que le café, le cacao ou encore la vanille, qui nécessitent un soin et un travail de transformation tout particuliers, étaient présentes dans les plantations de la Basse Terre. Cependant, toute la zone n'est pas uniforme en termes de présence de culture, du fait de la variabilité des milieux physiques.

Sud Basse-Terre : Le Sud Basse-Terre est une zone jouissant d'un relief volcanique montagneux et d'une forte pluviométrie, le Sud Basse-Terre est une zone qui, suite à la crise de l'industrie sucrière, a connu l'installation de la banane dans les Plaines du Sud. De ce fait, elle a connu une recrudescence de problèmes liés au chlordécone et donc on y rencontrait par le passé un nombre assez restreint de petits agriculteurs compte tenu de la qualité environnementale des sols³. Cependant, le système agricole principal des Monts-Caraïbes était celui du jardin créole au travers de production maraichère (racines, pois) mais aussi de plantes médicinales, d'épices ou encore de fleurs (Pic, 2018). Le Sud Basse-Terre reste dominé par la culture de bananes. On y retrouve une grande diversité de productions favorisées par des sols volcaniques jeunes et fertiles. La zone de **Vieux Habitants** présente un intérêt particulier au regard de notre objet d'étude compte tenu de son histoire agraire inscrite dans des logiques de diversification dédiées à l'autosubsistance. La côte sous-le-vent a quant à elle subi l'augmentation des précipitations avec l'altitude et son relief accidenté lui confère une certaine identité.

L'agriculture familiale guadeloupéenne est répartie en différentes zones selon des caractéristiques pédoclimatiques plus ou moins avantageuses en fonction de l'orientation agricole. Parallèlement à ces conditions, nous arrivons à localiser certains agriculteurs répondant aux critères déterminants de la PAF grâce aux contextes historiques, agricoles et économiques de l'île. Ainsi, les agricultures de petite échelle guadeloupéennes, dans toute leur diversité, ont su s'adapter à des climats et des sols variés. Ces variantes pédoclimatiques peuvent être des éléments déterminants des orientations économiques et des problématiques que rencontrent les agriculteurs. Il est donc important de trouver des méthodes adaptées aux contextes pour appréhender les réalités de ces systèmes complexes.

³ Les cultures vivrières (racines et tubercules) sont très sensibles au chlordécone, de même que différentes cultures maraichères que l'on retrouve habituellement dans les systèmes de production relevant de la PAF.

IV. Démarche de recherche

Il s'agira de caractériser les exploitations agricoles (comprendre les conditions dans lesquelles produisent les agriculteurs, les contextes socio-économiques et familiaux dans lesquels ils évoluent), d'en analyser les modes d'insertion marchande (stratégies de commercialisation, investissement en temps, diversité des débouchés, etc.) mais également d'évaluer la contribution non marchande des biens produits au bien-être des ménages agricoles concernés voire de leurs réseaux socio-culturels.

4.1 Problématique

Les exploitations agricoles de petite dimension sont majoritaires et échappent à la statistique agricole officielle en raison du fait qu'elles relèvent majoritairement du secteur informel. Les recensements de la DAAF et de l'INSEE ne nous renseignent que très peu dans la mesure où ils ne tiennent pas compte de cette agriculture non déclarée, du fait qu'ils représentent peu de volume de production au niveau marchand (Barraud, 2018). C'est dans cette optique que le projet RACINE en Guadeloupe se propose de produire des données par rapport aux plus petites structures et exploitations pluriactives, inscrites dans une logique d'autoconsommation de leurs productions et de dons via des échanges informels. Cette réflexion s'articule autour de la question de recherche suivante : **Comment mesurer les revenus agricoles marchands et non marchands de la petite agriculture familiale en Guadeloupe ?**

4.2 Méthode

Une fois les critères utiles à l'échantillonnage déterminés, il importe de s'attarder sur la méthode à mettre en place pour atteindre l'objectif fixé.

Prendre en compte l'environnement dans la globalité du processus de production agricole est complexe car les facteurs d'impact sont multiples et interagissent entre eux à des niveaux différents (temporels et/ou spatiaux) (Théobald, 2001). Pour ce faire, nous devons tenir compte de plusieurs dimensions qui nous permettront de répondre à la question de recherche grâce à des outils réutilisables dans plusieurs contextes différents. En effet, notre démarche méthodologique est partagée avec celle utilisée par l'IAC (Institut Agronomique Néo-Calédonien) en Nouvelle-Calédonie. Elle a vocation à être utilisée sur d'autres territoires.

La méthode choisie consiste à produire une modélisation des processus agronomiques propres aux pratiques agricoles. Il s'agit d'élaborer et d'adapter le questionnaire d'enquête utilisé par l'IAC dans le but de rendre intelligible et d'améliorer la compréhension des réalités des agriculteurs guadeloupéens. Dans certains contextes, cette méthode implique toutefois des mesures directes sur le terrain pour calibrer puis valider le modèle développé.

(i) Un questionnaire d'enquêtes

Grâce au questionnaire d'enquêtes produit pour la Nouvelle-Calédonie (adapté au contexte guadeloupéen), on s'attachera à décrire l'état du système étudié (l'exploitation agricole) à partir de différents types d'indicateurs.

L'enquête pilote proposée en Nouvelle Calédonie permet d'initier des enquêtes similaires en Guadeloupe et de combler ainsi le manque d'informations des statistiques officielles. Un accent particulier est mis sur le rôle que jouent les différents réseaux sociaux dans les territoires ruraux (Angeon et al., 2006 ; Angeon, 2008) et dans les petites économies insulaires (Angeon et Saffache, 2008). Pour la réalisation des enquêtes sur le terrain, une recherche sur le type d'entretien à mener a été réalisée, afin de déterminer la forme la plus adaptée au projet RACINE en Guadeloupe. Des entretiens semi-directifs basés sur le guide d'entretien administré aux tribus en Nouvelle Calédonie seront effectués. Le guide comprend une série de questions ouvertes permettant de centrer le discours des enquêtés autour de thèmes définis. Dans la mesure du possible, le temps de l'enquête est aussi un moment de convivialité et d'échange pendant lequel l'enquêteur doit réussir à capter les informations pertinentes pour l'objet de recherche et laisser la possibilité aux exploitants de développer leurs propos si besoin. Ce type d'entretien permet d'obtenir des informations et des avis sur des thèmes préalablement établis, de comprendre les stratégies de l'enquêté, d'approfondir des points importants mais aussi de mettre en place une démarche adaptée au contexte guadeloupéen en prenant en considération l'échelle du système de production et l'objectif de la mission.

Afin de capter la dimension non marchande des exploitations, il est important de rappeler le caractère stratégique de l'enquête. L'enquêté doit bien comprendre qu'il participe à un travail qui va servir pour la meilleure connaissance et le développement des agricultures familiales guadeloupéennes. Cette approche méthodologique est adaptable à diverses situations insulaires (ou non) et territoriales dans l'Outre-mer français. La méthode de recensement et d'évaluation des revenus agricoles produite constituera un élément de mesure fondamental de la contribution des ménages agricoles à la richesse. Pour mener à bien l'étude et obtenir un panel diversifié des systèmes d'agriculture familiale guadeloupéens, une démarche sensiblement similaire à celle du diagnostic agraire sera mise en place afin de comprendre et d'analyser les dynamiques d'évolutions et les stratégies de commercialisation des agricultures familiales guadeloupéennes. Il s'agit de caractériser la diversité des systèmes de production familiaux en Guadeloupe, d'en évaluer la production agricole commercialisée, en volume et en valeur selon les systèmes, puis, d'évaluer à contrario la contribution non marchande des biens produits au bien-être des ménages.

Cette approche s'appuie sur des personnes ressources connaissant bien les zones étudiées. Cela nous a permis d'identifier des systèmes de production dans les différentes zones à enquêter. Dans la mesure où la zone d'étude couvre l'ensemble du territoire guadeloupéen, cette méthode permet de récolter divers niveaux d'informations sur les pratiques mises en place dans le temps et dans l'espace. Le choix d'extraire seulement certains éléments de cette méthode de diagnostic agraire pour faire en sorte de répondre à l'objectif se justifiait car il s'agit d'une démarche systémique qui mobilise différentes disciplines comme l'agronomie, l'économie et la sociologie et qui repose autant sur l'interaction entre les éléments du système (atelier végétal et animal par exemple) que sur les éléments eux-mêmes.

Les observations et les premières enquêtes ont permis d'affiner l'échantillonnage afin de cerner la diversité des situations prises en compte. Grâce à la définition des zones d'étude et à l'adaptation du guide d'entretien, des enquêtes terrain seront menées afin de décrire fidèlement et comprendre la variabilité observée dans les exploitations familiales guadeloupéennes. Il s'agira de fournir une description fine des pratiques des agriculteurs et d'améliorer la compréhension de leurs

stratégies. Le questionnaire se décompose en dix grandes rubriques, dont les objectifs sont rappelés en annexe 3.

En parallèle de l'étude menée en Nouvelle Calédonie, Le projet RACINE, en Guadeloupe, a été effectué sur la structure des exploitations familiales agricoles n'étant pas communautaire. L'unité de référence reste le chef d'exploitation, toutefois, la très petite taille des exploitations, leur gestion familiale, leur caractère informel, l'importance des flux non marchands qu'elles concentrent (autoconsommation, dons) leur prêtent un certain nombre de caractéristiques proches de celles des exploitations néo-calédoniennes.

(ii) Echantillonnage

Les statistiques agricoles aujourd'hui disponibles (RICA), centrées sur la production marchande ne parviennent pas à capter les productions consommées ou échangées sur des circuits courts, souvent informelles. Les statistiques officielles sous-estiment également les fonctions sociales qui sont attachées à l'activité des exploitations familiales. C'est pour cela que les zones d'étude ont été choisies en fonction de la répartition spatiale des agricultures familiales en Guadeloupe. Notre étude sera portée sur une trentaine d'enquêtes en exploitations agricoles. D'une part, sur une dizaine d'exploitations familiales historiquement inscrites en grande culture dans le nord Grande Terre, (particulièrement dans les communes du Moule et de Morne-à-l'eau) et dans le sud Grande Terre (particulièrement dans la zone des Grands Fonds). D'autre part, l'étude sera axée sur l'agriculture dite de résistance. Nous faisons l'hypothèse que c'est en particulier dans ce type de système que nous aurons le plus de matière pour mesurer l'autoconsommation, les dons et les échanges, la réutilisation de la production pour les animaux par exemple ou encore les semences. De ce fait, nous chercherons à enquêter une vingtaine d'exploitations en Basse Terre, notamment dans la zone de Vieux Habitants pour son côté historique et dans les communes de la côte sous-le-vent (allant de Deshaie au nord jusqu'à Baillif et Basse Terre au sud).

Aborder la question de l'agriculture familiale guadeloupéenne dans un contexte où le modèle dominant reste le modèle productiviste des grandes cultures peut s'avérer complexe. Les répercussions des choix de l'époque ont en effet des conséquences pérennes sur l'agriculture telle qu'on la retrouve aujourd'hui en Guadeloupe. En s'appuyant à la fois sur une approche historique inspirée des systèmes canniers de l'époque coloniale et sur l'enquête en zone de marronnage, l'objectif sera d'estimer les revenus marchands et non marchands auprès des populations réunies en exploitation familiale. Les enquêtes réalisées auprès des populations en exploitation familiale permettront d'effectuer une actualisation des informations déjà récoltées sur tous les éléments sociodémographiques, l'équipement, le foncier et les volumes de production. Cette enquête sur l'agriculture et les revenus agricoles de la PAF vise donc à mesurer la nature de ses productions, et surtout les revenus qu'elle génère et leur place dans les revenus totaux des ménages concernés. Cette étude, qui concernera une trentaine de ménages. Elle relève de la production de statistiques territoriales mais aussi de la production de connaissances pour l'accompagnement des politiques publiques rurales.

En Guadeloupe, le champ d'enquête statistique est réalisé par le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), couvrant l'ensemble des exploitations agricoles dont la Production Brute Standard est supérieure ou égale à 15 000. Ce seuil exclut de fait un bon nombre d'agriculteurs,

notamment les agricultures de petites échelles car elles ne sont que très rarement aussi productivistes notamment en raison de leur logique de production, d'abord destinée à l'autosubsistance. La PAF est prédominante sur la majorité des exploitations agricoles guadeloupéennes, quelque soit la classe économique (A. Ducros, C. Curier, 2013). Néanmoins, elle demeure sous représentée dans les statistiques du RICA. Ces agriculteurs se retrouvent hors du champ d'analyse du RICA et par conséquent hors des circuits d'aide mis en place en Guadeloupe pourtant ils sont en capacité de dégager des revenus (marchands et non marchands) bien supérieurs à ce que reflète la statistique. Les statistiques du RICA ne rendent pas suffisamment compte des réalités agricoles et des pratiques des agricultures familiales guadeloupéennes.

La petite agriculture familiale, une réalité partagée entre revenus marchands et non marchands absente de la comptabilité agricole en Guadeloupe

L'objectif de cette seconde partie est de comprendre la philosophie du dispositif RICA (réseau d'information comptable agricole) et d'appréhender la manière dont les déterminants marchands et non marchands des petites exploitations, à caractère familial, sont pris en compte. Le RICA est une enquête annuelle, mise en œuvre depuis 1968 dans tous les Etats membres de l'Union Européenne, régie par des règles et des principes communs que nous détaillons dans les lignes suivantes.

« Le réseau d'information comptable agricole est une enquête annuelle, harmonisée au niveau de l'Union européenne, qui collecte des données comptables et technico-économiques détaillées auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles. Les données collectées permettent notamment d'analyser la diversité des résultats et celle de leur formation, de dresser des diagnostics économiques et financiers, et de simuler l'impact des politiques publiques. » Agreste N° 2019-2 - Février 2019

En 2003, la question de l'intégration des départements d'outremer (DOM) dans le dispositif RICA a été soulevée. Depuis 2011, le RICA est effectif en Guadeloupe. Son entrée officielle dans le RICA européen a été acceptée à compter de l'exercice comptable 2012 (Agreste, 2010a). La principale information, qui représente un critère déterminant de la prise en compte ou non d'une exploitation agricole, est sa production brute standard (PBS) qui doit être supérieure à 25000€ dans l'hexagone contre 15000€ pour les DOM car une adaptation a été nécessaire pour prendre en compte la diversité et les spécificités du tissu d'exploitation de ces territoires (A. Ducros, 2014).

Trois éléments critiques par rapport à la représentativité des exploitations sélectionnées dans le cadre du RICA sont énoncés ci-dessous :

- (i) La méthodologie mise en place par le dispositif RICA en Guadeloupe discrimine les exploitations peu productives. Le caractère productif d'une exploitation est exprimé par sa taille économique. Dans les données du RICA, la taille économique des exploitations (CDEX) est mesurée par la PBS. Cette dernière rend compte de la valeur de la production potentielle par hectare (pour ce qui concerne les spéculations végétales) ou par animal présent sur l'exploitation, hors subventions. La PBS et par conséquent la taille économique sont donc fortement liées au rendement (Agreste, 2010b). Or les exploitations relevant de la petite agriculture familiale (PAF), très diversifiées, se prêtent mal à l'exercice classique d'évaluation des rendements. En effet, les exploitations relevant de la PAF sont en majeure partie des exploitations comptant de petites surfaces (moins de 2 hectares), peu mécanisées et à faibles rendements par spéculation (INRA, 2015).
- (ii) L'échantillon d'exploitations agricoles recensées dans le cadre du dispositif RICA ne fait pas figurer le lien entre l'agriculture marchande et non marchande qu'on retrouve communément dans les systèmes familiaux guadeloupéens. Ne sont pas non plus comptabilisés les services écosystémiques rendus par l'exploitation du fait notamment des

pratiques agroécologiques qui y sont exercées. Ces éléments qui participent à la construction de la valeur produite sur l'exploitation ne sont pas pris en compte.

- (iii) Le dispositif RICA classe les exploitations agricoles par grandes orientations technico-économique (OTEX). Or, les exploitations relevant de la PAF associent différentes spéculations (végétales et/ou animales). Si les "grandes" exploitations agricoles spécialisées dans les cultures de rente telles que la canne à sucre et la banane sont bien recensées et analysées, cela est moins le cas des exploitations relevant de la PAF, une entrée par les OTEX ne permettant pas de les repérer précisément puisqu'elles sont extrêmement diversifiées.

Ces éléments de diagnostic nous amènent plus largement à appréhender le dispositif RICA de manière critique. Il s'agit alors pour nous de rendre compte de ce dispositif en exposant ses fondements et ses limites. Notre réflexion est structurée en trois temps. Dans une première partie, nous chercherons à comprendre la méthodologie et l'échantillonnage mis en place par le RICA en Guadeloupe en observant de près le plan d'échantillonnage établi à partir des indicateurs CDEX et OTEX. Dans une deuxième partie, nous expliciterons la manière dont les réalités de la PAF sont prises en compte à travers le calcul de la PBS. Enfin, dans une troisième partie, nous proposerons des pistes de réflexion permettant de mieux mesurer les productions effectives de la PAF en Guadeloupe.

I. La méthodologie RICA, un focus sur les spéculations marchandes

1.1 Critères d'échantillonnage et modalités de mise en place du RICA

Le RICA est un instrument comptable qui a été mis en place dans le but d'évaluer le revenu des exploitations agricoles et l'impact de la politique agricole commune (RICA, 2015). La réforme de la PAC de 2003 traitant du découplage des aides liées à la production a conduit à abandonner le concept de marge brute standard (MBS) au profit de la production brute standard (PBS). La MBS est un indicateur de rentabilité des exploitations de l'UE tandis que la PBS est un ordre de grandeur (ou coefficient) représentant le potentiel de production hors subvention d'une culture donnée (European Commission, 2010). Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles, définie par le Règlement (CE) N°1242 /2008 du 8 décembre 2008 (Agreste, 2010b).

« En ce qui concerne la définition du champ d'observation du RICA, la Commission se conforme aux orientations définies dans le Règlement (CE) N° 1217/2009 du 30 novembre 2009 et ses modifications ultérieures et suit une approche pragmatique en ne retenant que les exploitations agricoles considérées comme professionnelles » (RICA, 2015). Sont considérées comme "exploitation agricole professionnelle" les exploitations suffisamment importantes pour constituer l'activité principale de l'agriculteur et lui permettre de dégager un niveau de revenu minimum. Ce seuil est la PBS, ordre de grandeur traduisant un potentiel de production (hors subventions) des exploitations. Ainsi, la variation annuelle de la PBS d'une exploitation traduit l'évolution des structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) des exploitations (Agreste, 2010b). La méthodologie utilisée vise à renseigner des données représentatives selon trois critères :

- a) la région d'implantation des exploitations agricoles

- b) la classe de dimension économique (CDEX)
- c) l'orientation technico-économique (OTEX) (A. Ducrot, 2017).

Tableau 1 : Définition de la classe de dimension économique (Cdex)

Cdex	PBS
1	Moins de 2 000 €
2	2 000 à moins de 4 000 €
3	4 000 à moins de 8 000 €
4	8 000 à moins de 15 000 €
5	15 000 à moins de 25 000 €
6	25 000 à moins de 50 000 €
7	50 000 à moins de 100 000 €
8	100 000 à moins de 250 000 €
9	250 000 à moins de 500 000 €
10	500 000 à moins de 750 000 €
11	750 000 à moins de 1 000 000 €
12	1 000 000 à moins de 1 500 000 €
13	1 500 000 à moins de 3 000 000 €
14	3 000 000 € et plus

Source : (Agreste, 2019)

Tableau 2 : Nomenclature de l'orientation technico-économique (Otex)

Otex	Libellé
1500	Céréales et oléoprotéagineux
1600	Cultures générales (autres grandes cultures)
2800	Maraîchage
2900	Fleurs et horticulture diverses
3500	Viticulture
3900	Fruits et autres cultures permanentes
4500	Bovins lait
4600	Bovins viande
4700	Mixtes
4813	Ovins et caprins
4840	Autres herbivores
5100	Porcins
5200	Volailles
5374	Granivores mixtes
6184	Polyculture polyélevage

Source : (Agreste, 2019)

En Guadeloupe, l'échantillon enquêté par le RICA est composé à 47% d'exploitations spécialisées en grande culture (notamment la canne à sucre et la banane). Cet échantillon couvre seulement 29% du nombre total d'exploitations agricoles (Agreste, 2010a) et représente 84% de la

valeur totale théorique de production en Guadeloupe (RICA, 2010). Cette procédure pose le problème de la représentativité de l'échantillonnage.

Tableau 3 : Ventilation des exploitations agricoles guadeloupéennes par OTEX sur la base du Recensement Agricole 2010

	Toutes exploitations	Spécialisation « Grandes cultures »	Spécialisation « Cultures fruitières »	Autres spécialisations		
				Polyculture-polyélevage	Maraîchage	Autres
Toutes les exploitations	7 804	3 724	673	955	682	1 770
Exploitations du champ RICA, PBS ≥ 15000 €	2 077	971	408	254	255	189
Répartition du champ RICA	100%	47%	20%	12%	12%	9%
Échantillon RICA 2014	92	28	33	8	19	4

Source : Agreste 2016

Grâce au dispositif RICA, les acteurs de la statistique sont en mesure d'apprécier la situation économique et financière des exploitations agricoles qu'ils ont ciblées, et de diffuser un an après, des fiches résumant la collecte des données.

On constate néanmoins que l'ensemble des exploitations agricoles n'est pas pris en compte par le RICA. Le champ d'observation se compose d'exploitations agricoles considérées comme professionnelles (RICA, 2015).

Or, de nombreuses exploitations agricoles, relevant notamment de la PAF sont, de ce fait, exclues non seulement de l'échantillon RICA mais plus largement, de la statistique agricole.

Par ailleurs, il nous semble important de souligner que dans le RICA, la part de production non marchande, destinée aux consommations intermédiaires, aux amortissements, aux dons et aux échanges n'est pas prise en compte dans les calculs.

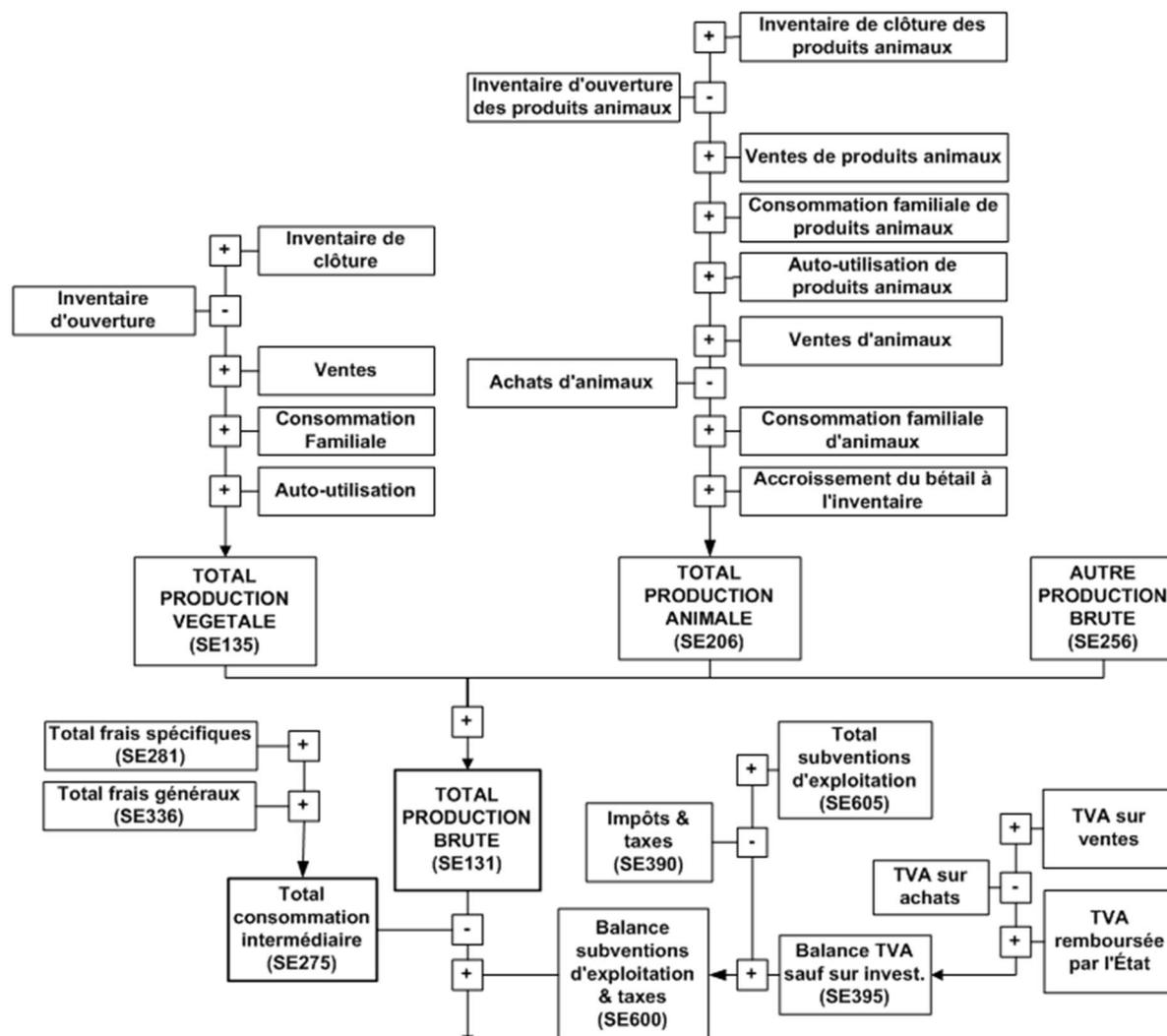
L'échantillonnage RICA est basé sur le calcul des PBS des agriculteurs enquêtés. La PBS est une unité commune de mesure qui permet de hiérarchiser les productions entre elles (RICA, 2015). Elle est calculée en appliquant un coefficient normatif régionalisé à chacune des superficies et des têtes d'animaux de l'exploitation (PBS partielles) puis en additionnant les PBS partielles des différentes productions pratiquées dans l'exploitation agricole, afin d'obtenir la dimension économique totale de l'exploitation. La PBS ne représente pas le chiffre d'affaires observé des

exploitations mais plutôt une valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide (Agreste, 2010b). La PBS totale et les PBS partielles permettent essentiellement de classer les exploitations selon leur classe de dimension (CDEX) et leur orientation (OTEX).

1.2 Détails sur la PBS et les indicateurs de réseau RICA (OTEX et CDEX)

La PBS de l'exploitation est un ordre de grandeur correspondant au potentiel de production (hors subventions) de ladite exploitation.

Schéma 1 : Schéma du calcul de la PBS (SE131)



Source : RICA, 2010

Ce tableau vise à montrer le détail du calcul du Total de Production Brute opéré par le RICA. On constate au vu du schéma du calcul du Total de Production Brute que cet indicateur de potentiel (SE131) prend en compte toutes les productions présentes sur l'exploitation, afin de déterminer la taille économique et la spécialisation de l'exploitation agricole.

Il en découle une typologie des exploitations agricoles selon ces deux variables (Otex et Cdex). La différence entre l'inventaire de clôture et d'ouverture représente toutes les consommations intermédiaires à la production (ensemble de biens et services utilisés et intégralement consommés lors du cycle de production) (Ferraton & Touzard, 2009) ainsi que les amortissements ou l'usure du capital fixe. Pour les productions végétales (SE135), les coefficients de PBS sont une valorisation des rendements par unité de surface des différentes cultures mais

peuvent être considérés comme des ordres de grandeur lorsqu'il s'agit de productions potentiellement variables comme les fruits et les légumes (RICA, 2014). Ainsi, aux inventaires de clôture et d'ouverture sont additionnées les ventes, la consommation familiale et les auto-utilisations. Les auto-utilisations représentent les produits, sous-produits et co-produits qui ne sont ni vendus, ni autoconsommés mais sont utilisés pour d'autres services au sein de l'exploitation agricole (exemple : semences autoproduites).

Au niveau des productions animales (SE206), le calcul se fait par rapport aux animaux présents sur l'exploitation agricole et non ceux effectivement vendus. De ce fait, à chaque animal va être attribué un coefficient équivalent à la prise de valeur correspondante à une année (le croît). Il est important de noter que le coefficient des productions animales inclut la valeur des productions secondaires (lait pour les vaches, les chèvres et les brebis) et la valeur de leur descendance (Agreste, 2010a). Ainsi, la multiplication des données de structure par les coefficients de PBS correspondants permet d'obtenir une PBS pour chaque spéculation. Enfin, la somme de toutes ces PBS intermédiaires (végétales et animales) permet d'obtenir une PBS totale de chaque exploitation et de classer les exploitations selon leur dimension économique (CDEX) et leur orientation technico-économique (OTEX) :

- Les CDEX (Classes de Dimension Economique de l'Exploitation) constituent un classement des exploitations selon leur taille économique, regroupées sur une échelle. Elles sont déterminées sur la base de la production brute standard totale de l'exploitation. Exprimées en euros, les CDEX constituent un classement des exploitations selon leur taille, les plus petites exploitations étant regroupées dans la CDEX 1, et les plus importantes dans les CDEX supérieures ou égales à 10. Ainsi, le total des PBS de toutes les productions végétales et animales donne la PBS totale de l'exploitation et permet de la classer dans sa CDEX.
- L'OTEX (Orientation Technico-Economique des Exploitations) constitue le classement des exploitations selon leur(s) production(s) principale(s) (« Grande culture », « Maraichage », etc...) en fonction des parts relatives des PBS partielles. Ainsi, Les PBS des différentes productions végétales et animales permettent de classer l'exploitation selon sa production dominante, et donc de déterminer son OTEX.

Ces deux indicateurs clés sont déterminés grâce aux surfaces des différentes productions végétales, aux effectifs des différentes catégories d'animaux et aux données physiques des exploitations agricoles. En effet, un coefficient de pondération, établi par région, est affecté à chaque exploitation agricole en fonction de son orientation technico-économique et représente un indicateur normatif unitaire (Agreste 2019).

Il est important d'identifier toutes les variables déterminantes des revenus agricoles (foncier, main d'œuvre, diversification des productions etc...) pour un calcul exhaustif du total de production des exploitations et une comparaison juste des exploitations entre elles. En effet, un calcul exhaustif passe par la prise en compte de la quantification de tous les revenus non-marchands des agriculteurs. Pour ce faire, il convient de quantifier avec les agriculteurs les parts de la production totale qui sont destinées à l'autoconsommation, aux dons et aux échanges. De plus, il est important de mettre en lumière toutes les logiques des agriculteurs (prestations diverses, location de matériel, etc) qui génèrent des revenus non-marchands.

La prise en compte du non-marchand est primordiale pour appréhender finement la réalité des agriculteurs familiaux. Ainsi, nous considérons que la part du revenu non-marchand n'est pas représentée dans son ensemble par le calcul des PBS du RICA dans les revenus des agriculteurs puisque les consommations intermédiaires, les dons et échanges entre agriculteurs n'apparaissent pas dans ce calcul. Bien que potentiellement inscrits en grande culture sur une surface agricole donnée (selon les normes SAFER par exemple), les agriculteurs familiaux ont tendance à opter pour un ensemble de spéculations diverses, marchandes et non marchandes, leur permettant de répondre à leurs besoins en terme d'autosubsistance d'une part, et de commercialisation sur les marchés locaux d'autre part. Plus de 70% des petites exploitations sont diversifiées, avec des productions animales et végétales (Ozier-Lafontaine H. et al., 2015).

Compte tenu du critère clé qu'est le non marchand dans certains systèmes de production relevant de la PAF, on peut émettre l'hypothèse que la diversification induit une part de non marchand car elle peut permettre de couvrir certains besoins alimentaires des agriculteurs et de leur famille.

La production de certaines denrées alimentaires permettrait aux agriculteurs de ne pas avoir à les acheter. Cette production constitue une ressource disponible pour l'agriculteur, sans prélèvement monétaire sur son patrimoine financier. C'est donc un revenu non marchand. En effet, une bonne partie de la production est destinée à l'autosubsistance et plus largement aux dons et aux échanges. De ce fait, on observera une diversité de productions sans forcément que l'une prenne le dessus sur les autres au point d'atteindre les « deux tiers du total » du revenu de l'agriculteur.

Nous pouvons par conséquent conclure que le mode de calcul des Otex n'est pas adapté à une agriculture très diversifiée et non spécialisée et ne permet pas de rendre compte des spécificités des petites agricultures familiales. D'où la question suivante : **Comment intégrer dans l'échantillonnage du RICA les systèmes d'exploitation les plus courants en Guadeloupe ?**

II. Les productions de la PAF, une réalité absente des indicateurs clés du RICA

2.1 Analyse de l'échantillonnage et des indicateurs du RICA en Guadeloupe

Le tableau 3 présente la classification des exploitations guadeloupéennes selon leur classe de dimension en fonction du résultat du Recensement Agricole de 2010. Les résultats du recensement agricole permettent d'analyser les revenus marchands et leurs évolutions dans les exploitations agricoles de la région, particulièrement pour celles spécialisées en banane et canne à sucre. Les exploitations de classe économique 5 ont été ajoutées pour tenir compte des particularités locales dans les DOM et représentent 37% du champ RICA (Agreste, 2010a).

Tableau 4: CDEX des exploitations agricoles de Guadeloupe entrant dans le champ du RICA

CDEX	Limites en milliers d'euros	Résultats RA 2010	
1	PBS < 2	1 272	Hors champ RICA
2	2 < PBS < 4	1 192	
3	4 < PBS < 8	1 726	
4	8 < PBS < 15	1 321	
5	15 < PBS < 25	843	Champ RICA
6	25 < PBS < 50	798	
7	50 < PBS < 100	357	
8	100 < PBS < 250	200	
9	250 < PBS < 500	64	
10 à 14	PBS > 500	31	

Source : DAAF-SISE – Recensement Agricole 2010

Le calcul de la PBS de ces agriculteurs familiaux est biaisé par la non prise en compte d'une partie des revenus non marchands, non quantifiés et par conséquent non comptabilisés.

Ceci s'explique par le choix de l'indicateur économique qu'est la PBS, qui ne fait pas apparaître les revenus non-marchands. Cet indicateur entraîne une classification de certains agriculteurs dans une Cdex inférieure à leur réel potentiel.

Une approche ramenée au calcul par unité de surface pourrait d'avantage traduire le potentiel des agriculteurs familiaux à générer un revenu suffisant. Ce mode de calcul, couplé au choix d'un autre indicateur économique, permettrait de rendre visibles ces exploitations dans la statistique agricole en prenant en compte les revenus non marchands qu'elles génèrent.

Le détail des Otex quant à lui, ne traduit pas la diversité de spéculations présentes dans les exploitations familiales. On retrouve par exemple le détail des OTEX suivantes:

- (1516)- Exploitations spécialisées en grandes cultures
- (2829)- Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture
- (3900)- Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes
- (4600)- Exploitations bovines spécialisées — orientation élevage et viande
- (4800)- Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores
- (5074)- Exploitations d'élevage hors sol
- (6184)- Exploitations de polyculture et polyélevage

La multiplicité des spéculations agricoles rend inadaptée la classification par orientation technico-économique des agricultures familiales. En effet, ces agriculteurs étant pour la plupart dans des logiques de diversification agricole (Ozier-Lafontaine H. et al., 2015), la spécialisation ne fait théoriquement pas partie de leur trajectoire d'évolution. Faire une lecture par orientation spécialisée ne permettrait donc pas de capter le champ complet d'exploitations agricoles compte tenu du nombre important d'agriculteurs non spécialisés.

Tableau 5 : Part des exploitations du champ RICA par OTEX

OTEX	Nombre d'exploitations		Champ RICA /	PBS en milliers d'euros		Champ RICA /
	Champ complet	Champ RICA	Champ complet	Champ complet	Champ RICA	Champ complet
16 (canne)	4200	1117	26%	65 286	45 389	70%
28 (maraîchage)	309	264	85%	28 389	27 943	98%
39 (banane)	673	503	75%	56 104	54 799	98%
46 (Bovin viande)	1219	10	1%	2 665	260	10%
61 (polyculture)	1022	337	33%	19 961	15 548	78%
Toutes exploitations	7804	2293	29%	179 864	150 582	84%

Source : DAAF-SISE – Recensement agricole 2010

On peut déduire du tableau 4 que les plus petits exploitants représentent seulement 16% de la PBS totale du champ complet et n'atteignent pas le seuil de 15000€ de PBS annuelle. Une réduction du seuil permettrait de capter le reste de la population d'exploitations soit 5511 exploitations. Une hypothèse émerge de cette réflexion et repose sur le fait que le potentiel des agriculteurs familiaux pourrait transparaître si le calcul se faisait par unité de surface, c'est à dire obtenir le calcul de plusieurs PBS par hectare couplées à la définition d'un nouveau seuil.

La valorisation monétaire des produits autoconsommés, donnés et échangés avec d'autres agriculteurs a certes des limites. Mais ces limites ne doivent pas occulter le fait que ces activités de prélèvement interviennent directement dans les conditions de vie des familles, en termes de productions de biens matériels et financiers. Ainsi, une méthodologie permettant d'obtenir le détail

des productions et des us et coutumes des agriculteurs est à privilégier pour caractériser de manière fiable les agriculteurs et la typologie à laquelle ils appartiennent.

De ce fait, il importe d'inclure le non-marchand dans le calcul de la PBS afin d'intégrer fidèlement l'agriculture la plus représentative du territoire guadeloupéen. Ceci passe par la mise en place d'une méthodologie permettant de comprendre les réalités des pratiques des agriculteurs locaux. De là découle la question de recherche suivante : **Comment quantifier les revenus marchands et non-marchands de l'agriculture familiale ?**

2.2 Analyse du lien entre agriculture marchande et non-marchande au sein de la PAF

La valorisation des productions non marchandes au prix auquel elles auraient pu être vendues permettrait de connaître le revenu réellement généré par les agriculteurs. Ce revenu non marchand des familles est matérialisé par les productions consommées, données, et échangées (hors circuits de commercialisation formelle). Une des hypothèses qui en découle est la suivante : **La valorisation monétaire des activités de prélèvement permettrait de connaître la taille économique réelle des exploitations de la PAF.**

Produire elles-mêmes une partie des produits agricoles nécessaires à leur consommation permettrait aux familles de ne pas avoir à les acheter avec une part du revenu généré par l'exploitation (Sourisseau, Guyard, Apithy, & Bouard, 2011). Certes, valoriser les quantités données et échangées ne peut aucunement suffire à décrire la valeur des pratiques sociales et culturelles concernées mais permettrait néanmoins une meilleure lecture de la richesse produite par les petites agricultures familiales.

Les us et coutumes des individus et leur famille ne permettent pas de quantifier tous les flux (entrées et sorties) monétaires auxquelles ils font face. En effet, il est complexe de quantifier avec exactitude, l'ensemble des dons et contredons pratiqués par les agriculteurs, d'estimer la valeur d'un coup de main reçu « de temps en temps » sur une exploitation ou encore d'estimer les quantités dédiées à l'autosubsistance.

Au niveau des consommations intermédiaires, les semences utilisées sont très souvent produites par les petits agriculteurs eux-mêmes (Ferraton & Touzard, 2009). En effet, elles sont prélevées et conservées des récoltes précédentes pour être réutilisées lors des prochains semis. Ces semences autoproduites, ont un prix que l'agriculteur aurait dû payer à l'aide de son revenu marchand s'il ne les avaient pas conservées lui-même. Elles représentent donc un ensemble de ressources disponibles sans que l'agriculteur aie recours à un prélèvement sur son patrimoine financier.

Dans le cas de pratiques agroécologiques ou d'intégration d'un atelier d'élevage à l'atelier végétal (exemple : élevage de poules) pour la fertilisation par exemple, l'ensemble des intrants utiles à la fertilisation (exemple : fientes de poules) ne sont pas achetés mais réutilisés comme des coproduits. Cette pratique peut contribuer à un revenu non marchand dans le sens où elle évite à l'agriculteur de dépenser de l'argent pour acheter ces engrais. Quantifier ce revenu non marchand revient à prendre en compte le prix que l'agriculteur aurait dû payer pour avoir accès à ces fertilisants

naturels s'il n'avait pas d'atelier d'élevage. Le prix à prendre en compte est celui de l'endroit le plus proche, s'il existe un marché, de sa localisation pour s'approvisionner (Ferraton & Touzard, 2009).

Au niveau des services, l'agriculteur sollicite des prestations de service pour les travaux qu'il ne peut réaliser lui-même, faute d'équipement ou de formation. Le labour et autres travaux du sol pouvant nécessiter une mécanisation peuvent être réalisés avec l'aide des proches ou d'agriculteurs mieux équipés. La rémunération ne sera pas forcément monétaire mais peut être un arrangement entre l'agriculteur et sa connaissance en fonction de leur relation. Le prix qu'aurait dû payer l'agriculteur pour recevoir telle prestation de service ou telle formation est largement plus important que celui payé à une de ses connaissances propres. De même, le prix de la main d'œuvre « bon marché » que représentent la famille et les connaissances est bien moindre que le prix que l'agriculteur aurait dû payer pour le recours à une main d'œuvre déclarée. Ces sommes constituent des « revenus » compte tenu du fait qu'elles ne sont pas dépensées par l'agriculteur et constituent par conséquent une valeur monétaire qui n'a pas été avancée par l'exploitant. Cette somme pourra être allouée à d'autres fins et constitue donc un revenu pour l'agriculteur qu'il convient de quantifier au prix de la main d'œuvre de la région de l'agriculteur.

Faire fi des réalités et logiques des agriculteurs familiaux entrave considérablement l'appréhension des revenus (non marchands) qui est de fait biaisée et rend un outil statistique agricole comme celui du RICA inadapté aux réalités sociales et historiques des individus inscrits en agriculture familiale. Prendre en compte uniquement les revenus marchands des exploitations familiales revient à négliger un bon nombre d'activités qui relèvent de dynamiques sociales et culturelles bien anciennes (ex : la culture de l'entraide) et donc à occulter une partie de la richesse produite par ces exploitations familiales. Ces activités ont toutes un rôle à jouer en termes de revenus, de dépenses, d'autoconsommation, de dons et d'échanges. Elles représentent de fait une part importante du revenu des agriculteurs que nous tentons de quantifier.

III. Prise en compte des spécificités de la PAF

3.1 Répertoire la PAF grâce aux outils d'aides sociales agricoles en Guadeloupe

D'après une note de travail réalisée par A. Ducros en février 2014 sur la petite agriculture familiale, les exploitations familiales où le chef d'exploitation est majoritairement agriculteur représentent 2591 exploitations, soit 33% des exploitations recensées en 2010. Compte tenu de leur PBS trop faible, ces exploitations ne sont pas représentées dans les analyses du RICA mais des travaux sont en cours pour définir un seuil plus représentatif de la petite agriculture familiale guadeloupéenne et caractériser statistiquement les bénéficiaires d'aides perçues. Un certain nombre d'exploitations, triées selon une définition choisie de l'agriculture familiale et une grille de dimension économique a été enquêté par les services de la DAAF. Les caractéristiques choisies ont été : la main d'œuvre et le travail de la famille sur l'exploitation, les facteurs de production et la spécialisation des exploitations (DAAF Guadeloupe/ Service statistique/ A. Ducrot, 2014).

Afin de répertorier et d'identifier les agriculteurs de type familiaux, les contours utilisés par le service statistique sont :

- La déclaration de surface
- La MSA et son seuil d'affiliation (régime de protection sociale des non-salariés agricoles)
- La superficie Minimale d'Installation (SMI) et Unité de référence

La déclaration annuelle de surface des agriculteurs permet en effet de répertorier les agriculteurs et de croiser ce recensement avec les critères choisis pour définir l'agriculture familiale. En 2012, 5 120 agriculteurs ont réalisé une déclaration surface, pour une surface cumulée de 27 355ha, soit une surface moyenne déclarée de 5,4 ha (A. Ducrot, 2014). D'après un arrêté ministériel du 03 juin 1985, le critère de seuil défini dans les DOM est une surface pondérée d'au moins 2ha. Ainsi, les exploitations ayant une superficie pondérée comprise entre 2 et 40ha peuvent bénéficier d'un abattement de cotisation (entre 600€ et 3 000€ en fonction de la classe de surface) financé par participation de l'Etat.

Afin de disposer d'une vision globale des différents types d'exploitation agricole, l'étude mise en place par la DAAF propose d'effectuer une conversion en valeur des seuils de surface. « La conversion consiste à appliquer aux seuils de surface en canne à sucre établis pour les différentes définitions (seuil MSA, SMI, Unité de référence) le coefficient de la Production Brute Standard (PBS) de la canne à sucre, tel que défini par les textes européens sur la typologie des exploitations agricoles (règlement CE 1242/2008 du 8 décembre 2008) » (A. Ducrot, 2014). Cependant, 16% de ces exploitations ont une taille économique inférieure au seuil évalué d'affiliation à la MSA et 60 % au seuil correspondant à une demie Superficie Minimale d'Installation (SMI) (A. Ducrot, 2014). Cette proportion correspond au nombre d'agriculteurs familiaux recensés par la DAAF selon les critères choisis. Cependant, la loi d'avenir a modifié les conditions d'affiliation des personnes non-salariées au régime agricole. Ainsi, pour évaluer l'importance d'une activité agricole, la SMI est remplacée par l'activité minimale d'assujettissement (AMA) et les activités de prolongement sont prises en compte dans le calcul du seuil. La DAAF s'est donc proposée de définir un périmètre d'exploitations plus réduit, avec des exploitants majoritairement tournés vers l'agriculture. Une agriculture familiale dont le chef d'exploitation n'est pas pluriactif et se consacre principalement à l'exploitation familiale

correspond à 35% des exploitations familiales précédemment définies soit 2591 agriculteurs (A. Ducrot, 2014).

Jusqu'à présent, les agriculteurs étaient automatiquement affiliés (MSA) en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole soit lorsqu'ils dirigeaient et mettaient en valeur une exploitation d'une superficie au moins égale à la moitié de la Surface Minimum d'Installation (SMI) du département concerné soit en fonction de leur temps de travail sur l'exploitation. En effet, lorsque le critère de la SMI ne pouvait être pris en compte, le temps de travail consacré à l'activité agricole (au moins 1200 heures de travail par an) constituait la deuxième possibilité d'affiliation à la MSA. Depuis la loi avenir (13 octobre 2014), ces deux critères d'assujettissement applicables aux non-salariés agricoles sont remplacés par une notion unique : l'activité minimale d'assujettissement (AMA). Ainsi, un agriculteur sera automatiquement affilié au régime de protection sociale des non-salariés agricoles, en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, lorsque l'importance de son activité agricole atteint un des critères de l'AMA.

L'AMA englobe 3 critères :

1. La surface minimale d'assujettissement (SMA). La superficie mise en valeur doit avoir une importance au moins égale à une SMA du département de l'agriculteur.
2. Le temps de travail consacré à l'activité agricole doit être au minimum de 1200 heures par an ; ceci lorsque la surface agricole ne peut pas être prise pour référence.
3. Les revenus professionnels générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités seront pris en compte pour les affilier en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, dès lors que ces revenus sont supérieurs ou égaux à 800 Smic.

C'est l'AMA qui va déterminer l'affiliation des non-salariés au régime de protection sociale agricole (MSA, 2015). Elle représente une porte d'entrée plus exhaustive pour répertorier une partie des agricultures de petites échelles. Sur l'ensemble des exploitations répertoriées par la DAAF, deux tiers des exploitations dépassent le seuil de 4 000€ de PBS, défini comme étant le seuil d'assujettissement à la MSA en valeur de PBS, soit 5 340 exploitations (A. Ducrot, 2014). Les exploitations familiales avec un chef d'exploitation pluriactif correspondent quant à elle 38% des exploitations recensées (Agreste, 2009). On peut supposer que 62% sont des exploitations sur lesquelles le chef d'exploitation passe potentiellement plus de 1200 heures par an compte tenu du fait qu'il n'a pas d'autre activité. Une typologie des agriculteurs familiaux est donc nécessaire pour pouvoir décrire et estimer le nombre d'agriculteurs familiaux répondants aux critères de l'AMA afin de les intégrer à l'échantillon du RICA.

3.2 Spécificités à prendre en compte pour intégrer la PAF dans l'échantillon RICA

La loi d'avenir sur l'agriculture a permis d'ajouter dans le livre préliminaire du code rural la nécessité de « préserver le caractère familial de l'agriculture et d'autonomie et de responsabilité individuelle de l'exploitant ». Dans les dispositions pour l'outre-mer, son article 34 prévoit que les orientations prioritaires du plan régional de l'agriculture durable « comprennent le développement des filières afin de garantir leur accès aux marchés, le soutien à la petite agriculture familiale, à l'agriculture vivrière » (A. Ducrot, 2014). L'évaluation de l'efficacité économique ne doit pas se résumer au seul revenu marchand des exploitations. En effet, le calcul d'une PBS ne permet pas de comparer les exploitations à leur juste valeur par unité de surface. Ce calcul ne permet pas non plus d'évaluer la contribution des différents types d'exploitations agricoles à l'économie locale. Cet indicateur permet seulement d'appréhender la richesse individuelle des exploitations. Or, la productivité de la terre est un critère plus pertinent (Bainville S. et al., 2005) pour évaluer l'impact des différents types d'agriculture sur l'économie nationale.

C'est la diversité de productions qui permet aux agricultures familiales de subvenir à leur besoins et à ceux des marchés locaux (Poulayer, 2018 ; Rasse, 2017). De ce fait, cette diversité de production doit être prise en compte grâce à un inventaire détaillé des productions et des moyens mis en œuvre à cette fin comme celui proposé par le questionnaire RACINE.

Ainsi, le questionnaire RACINE propose de renseigner l'ensemble des logiques non marchandes mises en place par les agriculteurs de la PAF guadeloupéenne et leur évaluation. Sont pris en compte dans le questionnaire RACINE : l'ensemble du capital fixe de la famille, l'intégralité de la main d'œuvre employée sur l'exploitation familiale et les contreparties qu'elles induisent, l'ensemble du matériel agricole utilisé, emprunté et les contreparties que cela induit, l'ensemble de la consommation familiale issue de l'exploitation, l'ensemble des dons et échanges, la commercialisation des produits, l'intégration de l'élevage à l'atelier végétal, l'ensemble des consommations intermédiaires (semences autoproduites ; biens et services) etc. Récolter ces informations permet de quantifier le revenu non marchand grâce au prix que l'agriculteur aurait dû payer s'il avait dû se procurer le produit au prix du marché. Ainsi, la prise en compte du revenu non marchand permettra un calcul plus exhaustif et plus juste de la production brute des agriculteurs.

Le calcul de la production brute des agriculteurs familiaux nécessite de parvenir à mieux prendre en compte des logiques complexes des agriculteurs. En effet, les exploitations familiales, installées sur des petites surfaces, ont tendance à mettre en place des systèmes de cultures et/ou d'élevage associés employant de nombreuses pratiques agroécologiques (Poulayer, 2018) qui peuvent faire varier le total de production brute. Le calcul de la production brute d'une surface comportant des associations de cultures doit se faire en prenant en compte l'ensemble des cycles de productions de chaque espèce et toutes les espèces associées (Ferraton & Touzard, 2009). Ainsi, le volume produit par chaque espèce associée doit être révélé de la manière suivante :

$$\text{PB Association} = \Sigma \text{ productions } \times \text{ prix unitaire de chaque production}$$

Pour une association « Bananes - Aubergine - piments » par exemple, la formule de calcul permettant d'obtenir le produit brut de cette association sera :

$$\text{PB} = (\text{quantité de bananes récoltées} \times \text{Prix unitaire banane}) + (\text{quantité d'aubergines récoltée} \times \text{Prix unitaire aubergine}) + (\text{quantité de piments récoltée} \times \text{Prix unitaire piment})$$

Cette méthode de calcul prend en compte tout le système de culture dans son ensemble et est plus proche de la réalité que les méthodes de calcul classiques (Ferraton & Touzard, 2009) qui sont focalisées sur la hiérarchisation des cultures et non sur l'entièreté d'un système de culture. De même, l'alternance de cycles doit être considérée grâce à un coefficient de pondération dans les exploitations employant des rotations incluant différents cycles au cours des associations.

Les consommations intermédiaires des agriculteurs de la PAF renferment elles aussi leur lot de non marchand compte tenu des logiques mises en place par les agriculteurs. Par exemple : les biens (semences, engrais, pesticides et carburant) et les services (travaux que l'agriculteur ne peut réaliser lui-même) peuvent aussi relever de logiques non marchandes, l'agriculteur pouvant par exemple conserver certaines semences pour les réutiliser (semences autoproduites) ou avoir recours à des connaissances ou des proches pour certains travaux (travail du sol ou soins vétérinaires). Ainsi, les consommations intermédiaires (semences, intrants et services éventuels) d'un cycle de production doivent être fixées et valorisées au prix du marché afin de les évaluer.

Quantifier les revenus non marchands générés par les consommations intermédiaires en fonction du prix qu'elles auraient pu coûter à l'agriculteur revient à les valoriser et donc les extraire du produit brut. De ce fait, si on exclut les consommations intermédiaires de la PBS on obtient la valeur ajoutée brute (VAB).

$$\text{VAB} = \text{PB} - \text{CI}$$

Ainsi, considérer les consommations intermédiaires revient à les enlever du produit brut afin d'obtenir la richesse produite par le système. La comparaison des types d'exploitations agricoles reviendrait donc à comparer les VAB soit l'efficacité du système de culture dans sa globalité (H. Cochet, 2002). De plus, cette comparaison permettrait d'appréhender avec justesse la richesse produite par un système de culture donné et de comparer les systèmes de cultures des exploitations entre eux plutôt que les systèmes de production.

En partant du principe que les agriculteurs de la PAF sont peu mécanisées (INRA, 2015), on peut émettre l'hypothèse que les amortissements (machines, outils et infrastructures) qui composent la production brute sont moindres en comparaison aux exploitations conventionnelles, patronales ou capitalistiques. Cependant, l'usure du capital fixe dans des systèmes faiblement dotés mécaniquement peut-être difficilement appréhendable tant les outils ont une durée de vie indéfinie. L'amortissement économique d'un matériel utilisé pour tous les travaux d'une exploitation familiale et son usure ne peuvent pas être attribués à une culture donnée (H. Cochet, 2002; Ferraton & Touzard, 2009). Le calcul d'une Valeur Ajoutée Nette (VAN) n'est donc pas pertinent compte tenu du fait qu'il est très complexe de quantifier les amortissements des agriculteurs de la PAF.

Au niveau des consommations intermédiaires, quantifier le revenu non marchand des agriculteurs revient à faire la différence entre le prix payé par l'agriculteur et le prix qu'il aurait dû

payer sur le marché pour se fournir tel bien ou tel service au cours d'un exercice comptable. La différence de prix est à incomber à l'agriculteur en tant que revenu non marchand.

$$\text{Revenu non marchand} = \Sigma (\text{Prix prestation de service formelle} - \text{Prix prestation de service informel}) + (\text{Prix location formelle} - \text{prix location informelle})$$

En effet, les prestations de service que l'agriculteur reçoit de tiers doivent être valorisées au prix qu'elles lui auraient coûté s'il avait dû faire appel à une entreprise spécialisée. La différence entre le prix payé à ses connaissances et le prix sur le marché représente le revenu non marchand qui incombe à l'agriculteur.

Au niveau de la main d'œuvre extérieure au ménage se cachent également des revenus non marchands qu'il importe de prendre en compte dans le revenu de l'agriculteur. En effet, les connaissances de l'agriculteur ne seront pas rémunérées au même prix qu'une main d'œuvre agricole déclarée selon les circuits officiels. De ce fait, la différence de prix entre les deux prestations de service représente un revenu non marchand pour l'agriculteur qu'il faut lui affecter. Lorsqu'un agriculteur emprunte des machines agricoles, il fait également intervenir un revenu non marchand qu'il convient de prendre en compte et de quantifier. Pour ce faire, la proposition est d'imputer à l'agriculteur la différence de prix entre la location formelle d'une machine agricole pour une durée donnée et la location auprès d'un proche ou d'une connaissance. La valeur de cette différence représente un revenu marchand pour l'agriculteur.

$$\text{Revenu non marchand} = \Sigma (\text{Prix location formelle d'outils/machines} - \text{Prix location informelle d'outils/machines})$$

Dans le cas des produits autoconsommés ou donnés, le prix du produit prélevé de la production doit être affecté à l'agriculteur car il aurait dû supporter un certain prix (celui du marché) s'il n'avait pas produit lui-même ce bien. De ce fait, l'agriculteur n'ayant pas eu à déboursier son capital financier, la valeur du produit prélevé correspond à un revenu non marchand.

Les semences autoproduites représentent aussi un revenu non marchand. Si l'agriculteur avait dû se procurer ces semences, il aurait déboursé une partie de son capital financier pour acheter ces semences. De ce fait, le prix des semences prélevées représente un revenu non marchand pour l'agriculteur.

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des différents indicateurs économiques incluant les revenus non marchands

RA	Différence entre la production brute et l'ensemble des charges fixes et des charges variables	Rémunération de l'exploitant et ses travailleurs familiaux Exemple : Autoconsommation ; dons
VAN	VAB - Amortissements	Valeur Ajoutée Nette : Valeur Ajoutée Brute diminuée de la dépréciation du capital fixe au cours d'un exercice comptable (Ferraton & Touzard, 2009)
- Usure du capital fixe	Amortissement du capital fixe	Matériel utilisé ; machine ; bâtiment
VAB	Produit brut – Consommations intermédiaires	Valeur Ajoutée Brute : Produit brut diminué de la valeur des consommations intermédiaires (Ferraton & Touzard, 2009); Mesure la richesse produite par l'agriculteur
- Biens et services	Consommations intermédiaires	Valeur des biens et services achetés à d'autres entreprises (ou agriculteurs), incorporés au produit ou utilisés lors de l'exercice comptable Exemple : Matières premières ; intrants divers Services fournis par des personnes extérieures (Ferraton & Touzard, 2009)
PBS	Σ productions x prix unitaire de chaque production	Valeur de la production finale

Une des propositions pour tenir compte des revenus non marchands des agriculteurs et comparer les exploitations agricoles guadeloupéennes est de définir un indicateur de diversité agricole (IDA) à la place d'une orientation technico-économique (OTEX) et d'y coupler une lecture des exploitations agricoles passant par le calcul de la valeur ajoutée brute, ramenée à l'unité de surface. On obtiendrait donc la (VAB/ha) pour comparer la productivité par hectare des différents systèmes de production plutôt que de se référer à la PBS.

Une entrée par la VAB/ha permettrait d'appréhender la productivité par hectare des différents systèmes et de les comparer avec justesse. En effet, cette proposition pourrait permettre au RICA

d'aborder la réalité agricole guadeloupéenne de manière plus opérationnelle. Il convient de prendre en compte toutes les étapes où intervient le non-marchand afin de comparer les exploitations selon des critères réellement comparables entre eux. Le produit brut des exploitations et la valeur monétaire de toutes productions quelle que soit son affectation (vente, autoconsommation, dons, rémunération nature etc...) ne suffit pas comme base de comparaison des exploitations agricoles entres elles.

Le choix réalisé par les services statistiques de la DAAF dans la préparation du programme est de cibler les petites exploitations à caractère familial. Bien qu'elle ne soit pas encore effective à ce jour, cette mesure est nécessaire pour assurer une transparence de la statistique agricole vis-à-vis de l'agriculture familiale Guadeloupéenne. En effet, seule leur présence dans la statistique agricole permettrait un appui des politiques envers les agricultures de petites échelles. « Concernant les programmes européens de soutien à l'agriculture, le règlement 1307/2013 établissant les règles relatives aux paiements directs, c'est à dire le premier pilier de la PAC, prévoit dans son article 61 un « régime des petits agriculteurs » avec des conditions simplifiées permettant de bénéficier d'un paiement annuel fixé par l'État membre d'un montant de 500 à 1250€ » (A. Ducrot, 2014).

L'intégration de la PAF dans les dispositifs de recensement est primordial pour assurer l'accompagnement du développement de filières ou de groupes d'agriculteurs qui ont choisi la diversification (Ozier-Lafontaine H. et al., 2015). Il est donc essentiel de trouver les méthodes adéquates de prise en compte des agricultures de petites échelles dans la statistique afin de faire remonter les informations représentatives des territoires vers les institutions nationales et européennes. Ceci permettrait d'insuffler un engagement politique envers les petites agricultures familiales guadeloupéennes.

Assurer un développement réellement endogène passe par un accompagnement des autorités publiques elles-mêmes attachées au respect des spécificités des territoires concernés (Ozier-Lafontaine H. et al., 2015). Ceci passe par la définition d'une nouvelle typologie des agricultures permettant de connaître la quantité de richesse produite à l'hectare de chaque type d'exploitation. Cette réflexion débouche sur l'hypothèse que le revenu total des familles pourrait être mieux appréhendé à certaines conditions. La première consiste tout d'abord à prendre en compte la part de revenu non marchand générée par les agriculteurs (autoconsommation, dons etc.) et la deuxième consiste à calculer la productivité à l'hectare qu'elles dégagent grâce à la VAB/ha, couplée à un indice de diversité des exploitations. Les apports productifs en terme qualitatifs et quantitatifs de la PAF sont non négligeables et méritent d'être pris en compte par les organismes de la statistique agricole. Imposer des schémas de spécialisation empruntés à d'autres territoires inhibe totalement l'accompagnement des dynamiques spécifiques qui se mettent en place en Guadeloupe.

Analyse des résultats

La PAF (Petite Agriculture Familiale) guadeloupéenne est très diversifiée tant dans les productions que dans les modes de valorisation (INRA, 2015).

Les méthodes de comparaison basées sur des orientations technico économiques et des quantités produites, sans prise en compte de la productivité des systèmes agricoles, sont des méthodes non adaptées aux petites exploitations familiales, très diversifiées. La finalité n'étant pas toujours marchande, certaines logiques non marchandes sont à prendre en compte pour une lecture plus juste des potentialités de ces systèmes.

Très flexibles économiquement (INRA, 2015), les PAF modulent leurs consommations intermédiaires grâce à des pratiques non marchandes leur permettant de faire baisser considérablement leurs coûts de production et de générer des revenus marchands et non marchands. Les consommations intermédiaires des exploitations de la PAF relèvent de logiques non marchandes complexes à appréhender (Ferraton & Touzard, 2009) tant elles sont fonctions de relations sociales et humaines en lieu et place d'échanges monétaires. Cependant, ces logiques sont déterminantes du futur des exploitations de la PAF et sont très importantes à comprendre, à caractériser et à prendre en compte. Ceci dans le but qu'elles soient mises en lumière dans la statistique agricole et que leur existence ne soit pas compromise.

Quantifier les revenus non marchands que les PAF génèrent permettrait de rendre compte du réel potentiel des agricultures de petite échelle à générer un revenu non marchand. En effet, compte tenu des logiques non marchandes qu'ils emploient, les agriculteurs mettent en place des stratégies sociales leur permettant de bénéficier de ressources mobilisées sans prélèvement systématique sur leur patrimoine financier. Elles représentent de fait un revenu à prendre en compte au niveau de l'indicateur économique choisit pour comparer les agriculteurs entre eux.

Il est indispensable de trouver des méthodes adaptées aux contextes socioéconomiques de la Guadeloupe pour quantifier des revenus marchands et non marchands des agriculteurs de la PAF. La recherche de méthodes adaptées aux PAF est primordiale pour représenter fidèlement l'agriculture la plus présente sur le territoire guadeloupéen et la plus représentative des réalités sociales et locales dans la statistique agricole.

De ce fait, nous exposerons dans une première partie les observations qui ont eu lieu sur le terrain et les éléments d'enquête qui ont caractérisé la phase terrain de l'étude. Les méthodes choisies pour définir une typologie des exploitations rencontrées seront exposées en seconde partie. Puis, dans une troisième partie, nous procéderons à la caractérisation des systèmes agricoles au travers de l'analyse de la typologie réalisée. Nous établirons pour cela une description fine des structures d'exploitations et des logiques mises en place par les exploitations agricoles rencontrées pour générer des revenus marchands et non marchands. Enfin, nous présenterons une analyse rétrospective des exploitations ainsi que leur trajectoire d'évolution afin de nous projeter sur le devenir de la PAF en Guadeloupe.

I. Observations terrain et éléments d'enquêtes

1.1 Observations terrain

Les informations ont été récoltées via des entretiens semi-directifs auprès d'agriculteurs locaux des zones agricoles ciblées lors de l'échantillonnage de la phase méthodologique. Deux catégories d'agriculteurs familiaux ont été interrogées : les agriculteurs historiquement issus des systèmes canniers (dont les parents ont été installés selon les normes de la SAFER) et les agriculteurs issus de l'agriculture dite de résistance (systèmes en marge des économies normées et déclarées). Le choix des agriculteurs cibles s'est fait suivant la méthode dite de la boule-de-neige (Laws S & al, 2013). Cette méthode consiste à demander aux premiers agriculteurs interviewés (grâce aux bases de données de l'INRA, aux prospections et aux contacts directs sur les marchés), d'indiquer d'autres agriculteurs susceptibles d'exploiter des systèmes relevant de la PAF et pouvant faire avancer la connaissance des déterminants des revenus agricoles (Berthier, 2006 cité par Doyen & al, 2017). Sur cette base, quarante enquêtes ont été effectuées : 10 avec des informateurs clés (Président du centre INRA ; Directeur de l'UE PEYI ; Directeur du département statistiques de la DAAF ; Syndicaliste UPG etc.) afin d'obtenir des contacts et des informations sur les endroits où trouver des agriculteurs de la PAF et 30 avec des informateurs cibles, dont 13 agriculteurs issus des systèmes canniers et 17 issus de l'agriculture de résistance. Un nombre plus important d'enquêtes a été réalisé dans les systèmes issus de l'agriculture dite de résistance afin de décrire et comprendre les variabilités observées au niveau des déterminants des revenus agricoles non marchands. En effet, une des hypothèses qui guide notre réflexion est que **le non marchand est très présent dans les systèmes issus de l'agriculture dite de résistance**. Ces systèmes sont peu connus du fait de leur caractère informel.

Au cours des entretiens, on remarque que le questionnaire peut avoir un côté intrusif qui déplaît aux enquêtés (même ceux déclarés). Certains d'entre eux refusent dès le début que l'entretien soit enregistré et refusent de donner des informations relatives à leur famille, leur lieu d'habitation ou à tout ce qui n'a pas forcément de rapport direct avec l'exploitation agricole. Certains agriculteurs informels sont très inquiets à l'idée de nous voir arriver avec un lot de feuilles (le questionnaire) que nous remplissons au fur et à mesure qu'ils expliquent leur situation irrégulière.

De nombreux entretiens ont été effectués dans les exploitations des agriculteurs car ils nous ont accordé du temps initialement dédié à leurs activités agricoles. Ceci a permis de recueillir d'avantage d'informations notamment grâce aux observations terrain et d'approfondir les échanges. Cependant, cette pratique a aussi entravé la prise de notes bien que certains entretiens aient été enregistrés lorsque les agriculteurs étaient favorables à l'enregistrement vocal, permettant de ne pas perdre de l'information. Néanmoins, comme argué précédemment, bon nombre d'entre eux (seize informateurs cibles) étaient réticents à l'enregistrement sans donner de raisons particulières. Les retranscriptions des enquêtes ont eu lieu dans la mesure du possible directement après l'enquête. Ceci dans le but d'identifier rapidement les informations manquantes et de planifier si possible une deuxième visite pour approfondir ou compléter les informations.

Au cours des entretiens avec les agriculteurs issus des systèmes canniers de l'époque, on observe que beaucoup d'entre eux ne peuvent dire avec précision les surfaces qu'ils emploient à certaines cultures de diversification et les bénéfiques qu'ils en dégagent. Beaucoup disent planter « ce

dont ils ont besoin » sans noter la surface agricole utile employée aux diverses spéculations. Cependant, les chiffres concernant la canne sont souvent très clairs dans la tête des agriculteurs compte tenu du fait que la plupart tiennent une comptabilité, réalisée dans la majeure partie des cas en prestation de service par un organisme comptable, et connaissent le bénéfice qu'ils en tirent.

En ce qui concerne les agricultures dites de résistance, elles ont tendance à privilégier l'autosubsistance/ l'autoconsommation et font donc leurs plantations en fonction. Les agriculteurs plantent en fonction des besoins estimés de la famille sans forcément se soucier de la surface agricole utilisée, du nombre de pieds plantés et du rendement. Le surplus des récoltes peut être employé à des fins marchandes (vente directe ou sur les marchés) ou non marchandes (dons et/ou échanges entre agriculteurs et/ou secours catholique pour certains) lorsque les besoins de la famille proche sont satisfaits. Les agriculteurs inscrits en agriculture dite de résistance (polyculture et polyélevage sans canne) qui connaissent les détails de leur plantation emploient souvent des stratégies de commercialisation bien définies pour les surplus. Il faut noter que les dons et les échanges sont très mal justifiés comptablement dans les logiques des agriculteurs tant ils arrivent « spontanément » dans leur démarches.

1.2 Éléments d'enquêtes

Grâce au guide d'entretien RACINE adapté pour le terrain guadeloupéen, aux observations terrain et aux enquêtes historiques, il est possible de dresser une liste des différents systèmes rencontrés en utilisant pour critères de différenciation la position dans l'écosystème, les cultures pratiquées et les modes de conduites des différents itinéraires techniques (ITK) (Ferraton & Touzard, 2009). La question de la répartition spatiale est très importante car les agriculteurs eux mêmes ont une bonne connaissance des milieux biophysiques et des conditions pédoclimatiques de l'écosystème dans lequel ils s'inscrivent (Ferraton & Touzard, 2009). Ils peuvent donc favoriser une lecture plus juste du territoire et une connaissance plus fine des cultures cultivées en fonction de l'écosystème exploité.

Ces compléments d'enquête peuvent permettre de cerner la diversité des pratiques et des situations afin qu'elle soit prise en compte dans l'échantillonnage. Dans notre cas précis, l'étude étant axée sur les petites agricultures familiales, nous avons cherché à savoir d'après les dires des agriculteurs, quelles sont selon eux les zones les plus exploitées en agriculture familiale de petites échelles. Les réponses étaient généralement les mêmes : Les Grands Fonds et Vieux Habitants. La zone des Grands Fonds est effectivement difficilement mécanisable compte tenu de la topographie du milieu, très escarpée et vallonnée, ce qui aurait permis à cette zone historique de marronnage de garder son caractère rustique et authentique. On peut en effet y observer un paysage formé de vallées très denses et des collines de faibles altitudes : les mornes. D'après certaines enquêtes historiques, la zone de Morne-à-l'Eau dans les Grands-Fonds serait appelée le « grenier » de la Guadeloupe compte tenu du fait que de nombreuses cultures y sont plantées pour approvisionner le marché de Pointe-à-Pitre. On y retrouve des cultures de manioc, igname, malanga, patates douces, pois, haricots verts, salades etc. Les prospections dans la zone de Vieux Habitants ont révélé la présence de nombreuses exploitations vivrières de petite taille, potentiellement destinées à l'autosubsistance.

À travers cette démarche méthodologique est de comprendre le fonctionnement de chacun des systèmes de culture ciblés et étudiés, sans accorder plus de poids à un type qu'à un autre (Ferraton &

Touzard, 2009). Nous cherchons ainsi à caractériser les évolutions des agriculteurs et les raisons de ces changements afin de comprendre les trajectoires d'évolutions possibles et les leviers à actionner pour favoriser ces évolutions.

II. Typologie

2.1 Construction de la typologie

Nous cherchons à comprendre la dynamique et le fonctionnement des exploitations enquêtées afin de comparer et d'expliquer les différences entre les systèmes locaux observés. Pour ce faire, nous mettrons en évidence les différences de moyen et de fonctionnement des exploitations avec la préoccupation de classer les exploitations en un nombre limité de catégories (Hubert Cochet, 2011). L'élaboration de typologie est l'une des méthodes les plus utilisées pour caractériser les systèmes agricoles et en comprendre l'organisation et le fonctionnement intrinsèque (Deffontaines & Petit, 1985 ; Perrot & Landais, 1993 ; Cocher et Devienne, 2006 ; Cochet, 2011; Doyen, Laques, & Gurgel, 2017). La typologie des systèmes agricoles a pour but d'identifier les différences entre les systèmes agricoles enquêtés puis de les réunir en types semblables, présentant un fonctionnement et une combinaison d'activités similaires (Doyen et al., 2017). La première phase de construction de la typologie consiste à rechercher des critères de différenciation pour appréhender et classer la diversité des exploitations. Comme indiqué précédemment, les principaux critères de différenciation choisis ici sont basés sur ceux de la PAFAG définis lors de l'atelier TRANSACT' et inspirés de la définition de Bélières et al. (2014) sur les agricultures familiales du monde. Les indicateurs et les notes (ou seuils selon la matrice de Bertin (Doyen et al., 2017)) constitutives de l'encodage brut (réalisé sur nos données d'enquêtes) ont été définis en fonction des principales activités agricoles observées sur le terrain et de la bibliographie recensée à propos des pratiques des agriculteurs familiaux. Les indicateurs se basent sur des éléments structurels et déterminants des revenus agricoles, qu'ils soient marchands ou non marchands, et les grandes orientations de production des agriculteurs. Ainsi, grâce à l'encodage brut, nous serons en mesure de hiérarchiser les critères afin d'identifier et de classer les systèmes de production. Nous serons aussi en capacité de mesurer leurs performances, d'identifier leurs perspectives d'avenir, et enfin, de comprendre la dynamique des exploitations agricoles familiales guadeloupéennes. Nous cherchons à combiner les méthodes d'analyses compte tenu de la taille réduite de l'échantillon et de la nature de l'information collectée (30 enquêtes qualitatives). De ce fait, nous nous baserons dans un premier temps sur la typologie selon Bertin (Bertin, 1980) pour repérer les exploitations agricoles ayant des pratiques similaires. Afin d'affiner notre réflexion à propos des critères déterminants du revenu agricole à mettre en corrélation, nous réaliserons une ACM (Analyse des composantes multiples) afin de déterminer statistiquement les variables les mieux corrélées entre elles parmi celles choisies pour réaliser la typologie selon Bertin (Bertin, 1980). Enfin, nous réaliserons une CAH (Classification Hiérarchique Ascendante) à partir des coordonnées de l'ACM visant à regrouper les exploitations entre elles selon les critères choisis et confronter la CAH à la typologie selon Bertin (Bertin, 1980). En effet, nous avons dans un premier temps utilisé la matrice de Bertin (Bertin, 1980) qui consiste à définir des seuils (modalités de variables catégorisées) adaptés à notre étude, définis à l'aide des informations obtenues lors des entretiens. Ces seuils sont ensuite classés en catégories dans un tableau selon un gradient croissant (allant de 1 à 5), regroupant par les indicateurs choisis et les seuils correspondants (Tritsch, 2008 cité par Doyen et al., 2017).

Tableau 7 : Modalités et seuils choisis pour l'encodage brut des données

	Légende	1	2	3	4	5
Exploitation	SAU	Moins de 1 ha	de 1 à 3 ha	de 3 à 5 ha	de 5 à 10	de 10 à 20 ha
	Diversification	Canne + Elevage (Bovins)	Canne + Diversification (Maraichage/Vivrier/Fruitiers/Élevage)	Polyculture (Banane + Fruitiers +Vivrier + Maraichage) et/ou Polyélevage	Jardin créole (Association de culture, savoir faire ancestrale)	-
	Pratiques agroécologiques	Conventionnel (Labour + utilisation de produits phytosanitaires etc)	Raisonnée (Labour + Rotation + Intrants chimiques etc...)	En transition (Rotation + Association de cultures + Diminution des intrants chimiques etc...)	Agroécologie en émergence (Rotation + Association de cultures + Couverture du sol + Intégration de l'élevage etc...)	Agroécologie (Rotation + Association de cultures + Couverture du sol + Intégration de l'élevage + Fertilisation naturelle + savoir faire ancestrale etc...)
	Part Autoconsommée (Consommation issue de l'exploitation)	0%	< 25%	50%	75% >	100%
	Main d'œuvre	Exclusivement familiale	Majoritairement familiale (+ Aide ponctuelle non rémunéré)	Temporaires (journalier)	Saisonniers / Temporaires / Stagiaires	Main d'œuvre régulière
	Stratégie de commercialisation	Pas de commercialisation	Circuits informels	Vente uniquement par organisation de filière	Marchés citadins / Commercialisation via les organisations par filière	Marchés citadins / Organisation de producteurs / vente directe
	Mécanisation	Manuelle (outillage de base)	Échange de matériel + Petite mécanisation (Petits outils + débrousailluse; etc...)	Moyenne mécanisation (1 tracteur + Débrousailluse + Petits outils)	Prestation de service	Forte mécanisation(Gros tracteur)

2.2 Encodage brut

L'encodage brut est un tableau servant à la hiérarchisation des modalités des variables catégorisées. Les principales variables utilisées sont celles choisies pour la définition de la PAFAG lors de l'atelier TRANSACT (INRA, 2015). Les seuils sont définis grâce aux observations terrain et la bibliographie étudiée :

- **SAU** : La Surface agricole utile a été choisie en premier lieu pour comprendre les marges de manœuvre des agriculteurs. En effet, le foncier représente un facteur de production à caractères multiples et est une des ressources les plus importantes pour l'agriculture (Doyen et al., 2017 citant FAO, 2002). Cette ressource est caractérisée par l'ensemble des terres exploitées et des superficies construites. Après l'abolition de l'esclavage et à la suite des réformes foncières, la PAF s'est développée en Guadeloupe (Poulayer, 2018). La première réforme foncière, de 1961 à 1967, a concerné environ 2500 hectares divisés en lots d'une surface moyenne de 3,5 ha dans le Nord Grande-Terre (Chabane, 2013). Lors de la deuxième réforme foncière (1981), les lots distribués, de l'ordre de 2 à 5 hectares, étaient paradoxalement souvent trop grands pour être cultivés manuellement en canne-à-sucre, sur la base du travail familial (Deverre, 1981). «Les successions et partages entre héritiers ont contribué au morcellement des terres de sorte que la surface disponible s'est progressivement réduite pour aller de 1 à 5 ha » (Barraud E., 2018). Le gradient choisit est donc croissant, allant de moins de 1 ha à 5ha pour les trois premiers seuils, puis s'en suit une fourchette de 5 à 10 ha puis 10 à 20 ha pour les deux derniers seuils. Les critères de la PAF préconisent une surface maximum de 5ha mais certaines exploitations ont connu des trajectoires d'évolution leur permettant d'augmenter leur surface. Elles restent pour autant des exploitations familiales, compte tenu des logiques qu'elles mettent en place, donc n'ont pas été écartées de l'étude. Grâce à la surface exploitée et en fonction des spéculations qui y sont présentes, nous pourrions quantifier le revenu marchand et en déduire la taille économique de l'exploitant. Pour ce faire, il faut avoir une idée claire de la nature et des volumes des spéculations de l'exploitant agricole.

- **Diversification** : L'encodage brut de la diversification suit un gradient croissant de spéculation du moins diversifié au plus diversifié. Nous nous appuyons sur l'hypothèse disant qu'un système agroécologique est plus performant qu'un système conventionnel (Rasse, 2018) grâce, entre autres, à la diversification des revenus (Poulayer, 2018) qu'ils soient marchands ou non marchands.

On observe une rupture entre les systèmes agricoles cultivant de la canne (1 et 2) et ceux n'ayant pas de canne (3 et 4) dans leur assolement :

1- Canne + Elevage de bovins : Ce système agricole est le moins diversifié de notre base de données et le système ayant le moins de vocation à générer un revenu non marchand. Il apparaît donc en premier car c'est un système dédié à la création d'un revenu marchand généré par l'organisation de filière. En effet, ce système historique est couplé à la vente de la canne aux usines de transformation, accompagné d'un ensemble de prestations de services (CUMA, ETA et/ou particuliers) et reçoit potentiellement des aides de l'État pour le maintien de la filière. L'élevage de bovins peut occuper une place à la fois agronomique (intégration à l'atelier végétal, fertilisation etc.), financière (vente des animaux) et de consommation personnelle mais la part d'autoconsommation et de non marchand dans le système reste très faible. Nous faisons donc l'hypothèse que ce système est voué à la création de revenus marchands.

2- Canne + Diversification (Maraichage/Vivrier/Fruitiers/Élevage) : Ce système agricole est issue des réformes foncières de la SAFER. Les exploitations en location au près des GFA sont théoriquement tenues d'exploiter 60% de leur foncier en canne et le reste avec les cultures de leur choix. Ces exploitations sont donc inscrites dans l'économie de filière en ce qui concerne la canne mais vont tenter de générer des revenus marchands grâce à d'autres canaux de distribution (marché, vente directe etc.). Nous faisons donc l'hypothèse que la part de non marchand dans ce système agricole va potentiellement être assez élevée compte tenu du fait que la diversité des productions peut couvrir les besoins de la famille.

3-Polyculture (Banane + Fruitiers +Vivrier + Maraichage) et/ou Polyélevage : Ce système agricole marque une rupture avec le système cannier. La part de non marchand peut être relativement importante en fonction des logiques d'exploitation de l'agriculteur et de la diversité de ses productions. Ce système représente également une forte part de revenu marchand, tant les spéculations marchandes destinées à la vente (directe ou en organisation de filière) peuvent servir à créer de la trésorerie rapide. Dans le cas où un atelier d'élevage est présent, on peut supposer que le système induit des pratiques agroécologiques (Poulayer, 2018). Nous faisons l'hypothèse que la diversification induit une plus grande part de revenus non marchands.

4- Jardin créole : Ce système agricole peut être associé à un agroécosystème destiné à la production de fruits, de légumes, de plantes aromatiques et de plantes médicinales selon des savoirs faire ancestraux. Caractérisé par une grande diversité de spéculations, ces systèmes jouissent d'une richesse biologique entraînant des structures spatiales complexes avec des strates plurispécifiques. On considère historiquement que les agriculteurs (ou cultivateurs) de ces systèmes « peu capitalisés ont souvent développés des systèmes traditionnels très élaborés » (Cote F., Hainzelin E., 2015) et nous faisons donc l'hypothèse que la part de non marchand induite par ce seuil est plus importante que dans les autres seuils.

- **Pratiques agroécologiques** : Les pratiques agroécologiques sont « une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement [...] et à préserver les ressources naturelles » (ALIM'AGRI, 2013).

Nous avons donc choisi un gradient croissant passant d'aucune pratique agroécologique (comme c'est assez souvent le cas en monoculture de canne) jusqu'à l'exploitation d'une système agroécologique. Les seuils choisis sont inspirés de la classification agroécologique de Poulayer (2018) selon le modèle ESR (Efficience-Susstitution-Reconception) de HILL S-B. et MACRAE R-J., 1995.

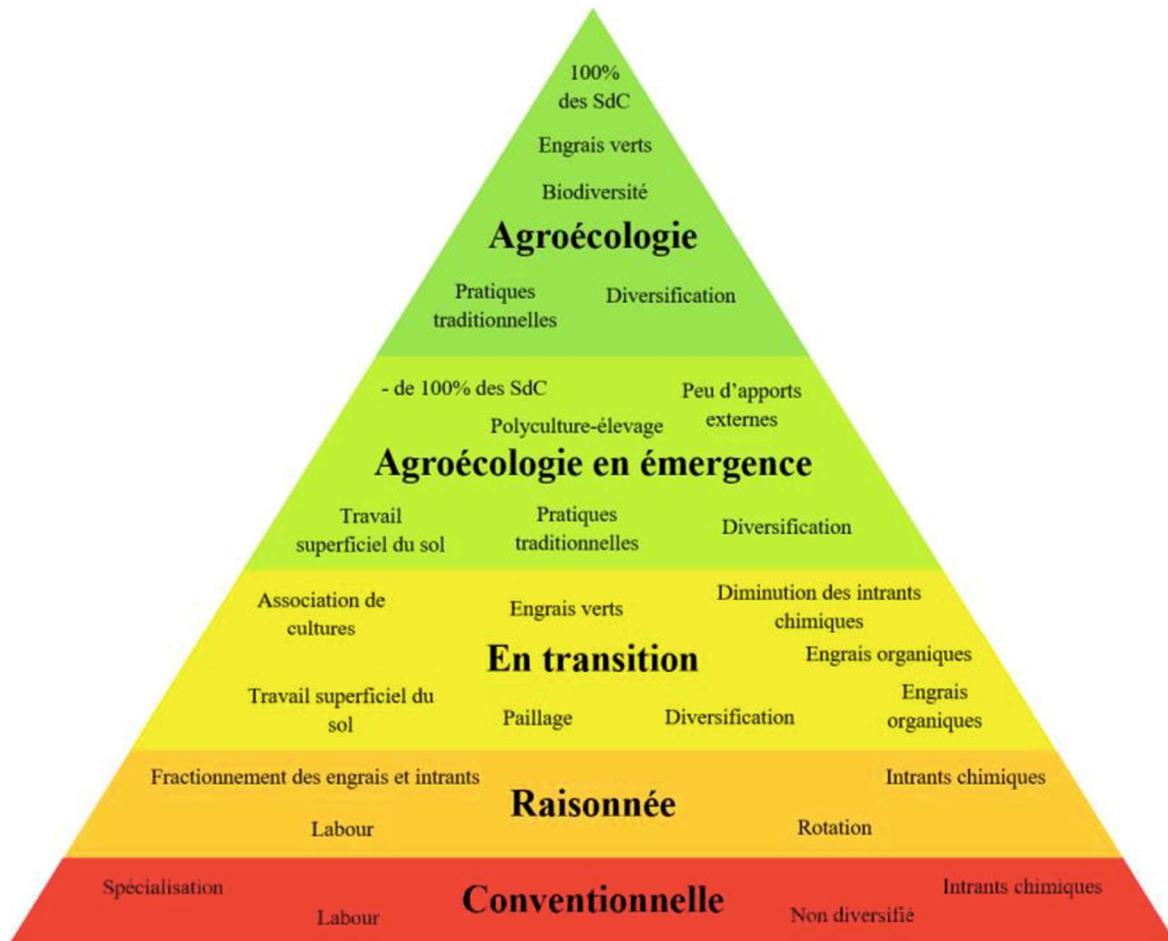


Figure 1 : Classification des types d'agriculture inspiré du modèle ESR de HILL S-B. et MACRAE R-J., 1995 (Poulayer, 2018)

1- Conventionnelle : Ce seuil n'implique aucune pratique agroécologique, l'utilisation de produits phytosanitaires pouvant générer une dépense non négligeable ayant une influence sur le revenu marchand de l'exploitant.

2- Raisonnée : Ce seuil implique la rotation des culture, une gestion de la fertilité et des bioagresseurs pour augmenter le rendement et potentiellement le revenu marchand.

3- En transition: Ce seuil implique la rotation et l'association de certaines cultures entre elles. Il implique aussi des associations de cultures de plusieurs espèces sur la même parcelle au même moment, l'utilisation d'engrais verts et/ou organiques. Ces pratiques peuvent être utilisées afin de gagner de l'espace ou dans le but de pallier l'utilisation de produits phytosanitaires onéreux et la diminution des intrants chimiques.

4- Agroécologie en émergence: Ce seuil implique des associations de cultures, la couverture du sol et l'intégration de l'élevage. En effet, il induit le parage d'animaux sur prairies et l'utilisation d'engrais ou de fumier pour nourrir les sols grâce aux animaux. Ce seuil implique aussi l'association de cultures sur la même parcelle au même moment permettant un gain d'espace, ainsi qu'un temps de friche et de jachère pour renouveler la fertilité des sols.

5- Agroécologique: Ce seuil implique des rotations, des association de cultures, des techniques de couverture du sol, l'intégration de l'élevage, la fertilisation naturelle par le biais d'engrais verts et un savoir faire ancestrale. C'est selon nous le seuil le plus abouti des pratiques agroécologiques tant il comporte un ensemble de procédés permettant le renouvellement de la fertilité, les associations de culture, l'intégration de l'élevage à l'atelier végétal etc.

- **Main d'œuvre** : Le travail sur l'exploitation est apporté à 90% par la famille, représentée à 80% par le seul travail du chef d'exploitation. Le conjoint ou un membre de la famille participe cependant aux travaux dans près de la moitié des exploitations (A. Ducrot, 2014). Cette donnée statistique implique que nous sommes en mesure de considérer que la majeure partie des exploitations familiales emploie une main d'œuvre exclusivement familiale dans un premier temps et peut par la suite recevoir un « coup de main » d'un membre de la famille proche ou pratiquer des systèmes d'entraide avec d'autres agriculteurs sans pour autant rémunérer le service au comptant. D'après Tremblay (2003), la part de la main d'œuvre familiale peut varier de 10 à 95% et est très dépendante de la taille de l'exploitation. Elle permettrait aussi de « départager des stratégies de fonctionnement et de révéler des modes de conduite particuliers » (Tremblay, 2003). L'encodage brut de notre base de données reprend donc les seuils correspondant au travail « exclusivement familial » et « majoritairement familial » comme les deux premières notes du système de notation selon la matrice de Bertin (Doyen et al., 2017).

Le travail complémentaire est apporté par une main d'œuvre ponctuelle (saisonniers, ETA ou CUMA) dans 68 % des exploitations, ou par une main d'œuvre salariée et régulière dans 4 % des exploitations (A. Ducrot, 2014). Ces notes seront considérées comme les notes les plus élevées du gradient croissant correspondant à la variable discriminante « Main d'œuvre ». Ceci compte tenu de l'investissement financier qu'elle représente pour l'exploitant agricole. Nous émettons donc l'hypothèse que l'emploi de main d'œuvre régulière entrave d'avantage la création de revenu marchand compte tenu de la sortie de trésorerie que représente la rémunération des salariés. A contrario, l'emploi de main d'œuvre familiale n'influe en rien sur le revenu marchand si ce n'est qu'elle lui permet de croître compte tenu du fait que la rémunération n'est pas monétaire. Il est important de souligner que cette composante discriminante de l'encodage brut ne traduit pas de corrélation entre le revenu non marchand et l'utilisation de la main d'œuvre quelle qu'elle soit.

1- Exclusivement familiale : Le chef d'exploitation est la principale main d'œuvre de l'exploitation (A. Ducrot, 2014). C'est le/la conjoint(e) de l'exploitant qui apporte majoritairement la main d'œuvre supplémentaire. Sa famille et lui même contribuent aux travaux de l'exploitation. Le salariat n'intervient pas dans ce seuil donc nous faisons l'hypothèse que la part de non marchand est importante.

2- Majoritairement familiale (+ Aide ponctuelle non rémunéré) : Le conjoint de l'exploitant qui apporte majoritairement cette main d'œuvre ; Les chefs d'exploitations et co-exploitants travaillent en moyenne l'équivalent de 0,86 UTA sur l'exploitation (Agreste, 2009). La famille qui travaille sur l'exploitation est moins impliquée que le chef sur l'exploitation. Elle travaille environ l'équivalent d'un mi-temps, que ce soit le conjoint ou les autres membres de la famille. La main d'œuvre extérieure à la famille reste assez faible, rapportée au travail total de la famille. Elle est le fait de connaissances, amis, collègues non rémunérés mais des dons peuvent avoir lieu et se substituer à une rémunération monétaire. Ainsi, l'appel à main d'œuvre complémentaire se limite généralement à une pratique assimilable au "coup de main". Le salariat n'intervient pas dans ce seuil non plus. Nous faisons l'hypothèse que la part de non marchand y est également importante.

3- Temporaires non déclarés (journalier) : Cette main d'œuvre extérieure à la famille est rémunérée 50€/J. C'est une main d'œuvre non déclarée, très convoitée en période de pic (plantation, désherbage,

récolte etc...). Le salariat intervient de manière informelle dans ce seuil. Nous faisons l'hypothèse qu'une part du revenu marchand de l'agriculteur peut servir à la rémunération. La part de non marchand peut être présente dans ce seuil mais très complexe à estimer car elle dépend de plusieurs facteurs.

4- Saisonniers / Temporaires / Stagiaires : Cette main d'œuvre saisonnière est rémunérée au SMIC. Le salariat intervient de manière formelle et déclarée et induit une part importante de revenu marchand alloué à la rémunération de cette main d'œuvre. Nous faisons l'hypothèse que ce seuil implique une forte part de revenu marchand.

5- Main d'œuvre régulière : Ce seuil implique l'intervention des ETA et des CUMA sur l'exploitation pour diverses prestations de service. Nous faisons l'hypothèse que ce seuil implique une part de revenu marchand plus importante que les autres.

- **Part autoconsommée (Consommation issue de l'exploitation)** : Nous faisons ici l'hypothèse que la consommation alimentaire des ménages dépend des systèmes agricoles produits et de leur habitudes alimentaires. Cette hypothèse est basée sur l'indicateur SCA (Score de la Consommation Alimentaire) utilisé par le PAM (Programme d'alimentation Mondiale) (Doyen et al., 2017 citant PAM, 2009) prenant en compte la valeur nutritionnelle des aliments consommés par le ménage. Il est calculé à partir des groupes d'aliments et de la fréquence à laquelle ils sont consommés sur une période de sept jours (PAM, 2009). Dans notre cas précis, une attention particulière est portée sur le groupe d'aliments consommés par le ménage étant issus de l'exploitation agricole. Nous avons donc choisi un gradient croissant passant de 0 à 100% renseigné grâce aux déclarations des agriculteurs. La Q30 de la rubrique E du questionnaire (Approches à la consommation) vise à renseigner directement la consommation alimentaire des ménages.

1- 0% : L'agriculteur et sa famille ne consomment aucun produit en provenance de l'exploitation agricole

2- <25% : L'agriculteur et sa famille consomment moins du quart de la production totale. Cela induit que les dépenses pour l'autosubsistance sont importantes. Les logiques d'exploitations de l'agriculteur sont orientées vers des spéculations marchandes.

3- 50% : L'agriculteur et sa famille consomment la moitié de la production de l'exploitation agricole. Ce seuil implique que le revenu de l'agriculteur est partagé entre spéculations marchandes et non marchandes.

4- >75% : L'agriculteur et sa famille consomment plus du quart de la production total. Dans ce cas, l'accent est d'avantage mis sur les spéculations non marchandes, le surplus est revendu sur les marchés.

5- 100% : L'agriculteur et sa famille consomment l'intégralité des productions de l'exploitation agricole. Ce seuil implique que la part autoconsommée et le non marchand constituent donc la totalité du revenu agricole. À noter que le prix des productions autoconsommées est celui que l'agriculteur aurait dû payer s'il ne les avait pas produites lui-même (Sourisseau, Guyard, Apithy, & Bouard, 2011).

- **Stratégie(s) de commercialisation** : Cet indicateur traduit l'accès aux marchés et vise à mettre en relief l'accessibilité des différents canaux de distribution pour la vente en fonction des stratégies de

commercialisation et de la volonté de l'agriculteur à générer un revenu (marchand et/ou non marchand). Ainsi, cet indicateur implique que les stratégies de commercialisation sur les marchés et autres organisations de producteurs permettent de générer des revenus marchands.

1- Pas de commercialisation : Ce seuil implique que l'agriculteur destine toute sa production à l'autosubsistance, aux dons et aux échanges. Ce type de système à but non commercial induit une part de non marchand potentiellement forte mais un revenu marchand inexistant.

2- Circuits informels : Ce seuil implique la vente directe en circuit court non déclaré. L'exploitation agricole ne dépendant pas d'une organisation de filière, ses stratégies de commercialisation lui sont propres et dépendent de son engagement à la création d'un revenu marchand. Le non marchand compte pour une part importante du système car les invendus seront potentiellement consommés par la famille.

3- Vente uniquement par organisation de filière : Ce seuil implique que l'exploitation agricole soit en lien directe avec les organismes de revente et est également inscrite dans une organisation de filière pour assurer l'écoulement des produits (exemple : la sucrerie Gardel). L'exploitant agricole ne gère pas totalement ses revenus car il dépend entièrement de l'organisation de filière qui s'occupe de la rémunération des producteurs et potentiellement de la CUMA dans le cas de la canne.

4- Marchés citadins / Commercialisation via les organisations par filière : Ce seuil implique la vente directe sur les marchés pour créer de la trésorerie disponible. Une partie de la production est destinée à l'organisation de filière (exemple : Carib Melonnier)

5- Marchés citadins / Organisation de producteurs / vente directe : Ce seuil induit que le producteur est dans une logique commerciale qui rend son revenu marchand potentiellement élevé compte tenu des divers canaux de distribution dont il dispose.

- **Mécanisation** : La mécanisation est un facteur de productivité très peu présent dans les exploitations de la PAF. Cependant, grâce à des logiques non marchandes et des pratiques de location et de prêt, les agriculteurs arrivent à se procurer du matériel mécanisé pour faciliter le travail du sol.

1- Manuelle (outillage de base) : L'agriculteur possède des outils de base (« coutlà » ; fourche ; binette ; râteau ; houe etc...) lui permettant de réaliser des activités sommaires du travail du sol tels que le labourage, le ratissage ou le binage.

2- Échange de matériel avec d'autres agriculteurs + Petite mécanisation (microtracteur etc...) : En plus des outils de base, l'agriculteur possède une petite mécanisation lui permettant de réaliser des griffages à l'aide d'une motobineuse par exemple, ou encore des labours, grâce à un microtracteur. Ce seuil implique des échanges de matériel avec les autres agriculteurs. Ces pratiques apparaissent comme des activités représentatives du non marchand compte tenu du fait qu'un service est rendu sans être rémunéré financièrement. De plus, si l'agriculteur avait eu à réaliser cette tâche autrement, il aurait été contraint de dépenser une part de son revenu marchand. Il peut y avoir une contrepartie qui peut représenter un « coup de main » ou un prêt similaire en retour. Ce seuil induit une plus grande part de revenu non marchand compte tenu du fait que les échanges ne sont pas monétisés.

3- Moyenne mécanisation (1 tracteur + Débrouailleuse + Petits outils) : L'agriculteur possède une moyenne mécanisation composée d'au moins un tracteur et d'une débrouailleuse. Ce seuil induit une plus grande part de revenu marchand car la moyenne mécanisation a un coût, payé par l'agriculteur.

4- Prestations de services : L'agriculteur fait appel à des prestataires (CUMA ou particuliers) qu'il rémunère financièrement. Ce seuil induit une part de revenu marchand, allouée à cette rémunération financière, plus importante (car plus fréquente) que celle des seuils précédents.

5- Forte mécanisation (Gros tracteur) : La forte mécanisation induit un achat qui a eu lieu à un moment donné de l'évolution de l'agriculteur. En conséquence, ce seuil implique une part de revenu marchand importante employée à l'achat des machines.

Après définition des seuils permettant d'attribuer à chaque exploitation agricole des informations relatives à leur situation actuelle, les agriculteurs familiaux sont enquêtés à l'aide du questionnaire et les informations principales sont renseignées et consignées dans le tableau. Chaque exploitation a donc reçu un identifiant (de EA1 à EA30) et une note selon les seuils définis précédemment. L'affectation des EA à un système type donné est réalisée par sémiologie graphique à l'aide de la matrice de Bertin (Bertin, 1980). Cette méthode a déjà été utilisée pour la construction d'une typologie des systèmes agricoles en Amazonie (Tritsch, 2008 cité par Doyen et al., 2017) et une autre typologie des systèmes agricoles en Guadeloupe (Martin, 2019). Chaque EA se voit octroyer une couleur affectée à chaque donnée qualitative : les verts pour les seuils « faibles », le jaune pour le seuil « moyen », l'orange pour le seuil « fort » et le rouge pour les seuils « très forts » présents dans certains cas. Les exploitations agricoles semblables, dont les indicateurs ont des couleurs similaires, ont été ensuite regroupées.

Tableau 8 : Notes des exploitations selon les différents critères discriminants

	EA 1	EA 2	EA 3	EA 4	EA 5	EA 6	EA 7	EA 8	EA 9	EA 10	EA 11	EA 12
Zone géographique	Le Moule (Décheterie)	Anse-Bertrand	Le Moule (Crématorium)	Le Moule (Damoiseau)	Le Moule	Le Moule	Petit Canal	Morne-à-l'eau	Goyave	Les Abymes	Campêche	Bananier
SAU	4	5	4	5	5	5	5	5	5	2	1	2
Diversification	2	2	2	2	2	2	2	1	3	3	4	3
Pratiques agroécologiques	4	1	1	3	2	2	2	2	3	2	3	3
Part autoconsommée (Consommation issue de l'exploitation)	4	3	2	2	1	2	4	1	2	2	5	2
Main d'œuvre	2	4	3	4	4	4	5	3	5	2	1	2
Stratégie de commercialisation	4	4	4	3	4	3	3	3	4	2	1	5
Mécanisation	4	5	4	3	4	4	4	4	5	1	1	1

Dans l'optique de vérifier statistiquement la corrélation des critères de différenciation choisis pour établir la matrice selon Bertin, nous avons ensuite réalisé une ACM (Analyse des Correspondantes Multiple) afin d'expliquer le poids des variables qui caractérisent les systèmes de production rencontrés. Le but de cette ACM est de synthétiser les informations recueillies dans le tableau comportant les EA enquêtées (en ligne) et les modalités des variables catégorisées (en colonne) afin d'étudier l'association entre plusieurs variables qualitatives. Ces variables qualitatives sont représentées par des seuils correspondant au gradient de l'encodage brut présenté précédemment. Bien que représentées par des notes, ce sont donc bien des variables qualitatives que nous avons recueillies et qui vont être analysées pour définir la typologie des exploitations. Les résultats de l'ACM sont projetés sous forme d'un graphique comportant des axes déterminés par un procédé d'orthogonalisation (Renisio & Sinthon, 2014). À chaque axe est associé une part d'inertie, exprimée en pourcentage, qui indique la quantité d'information résumée par ledit axe.

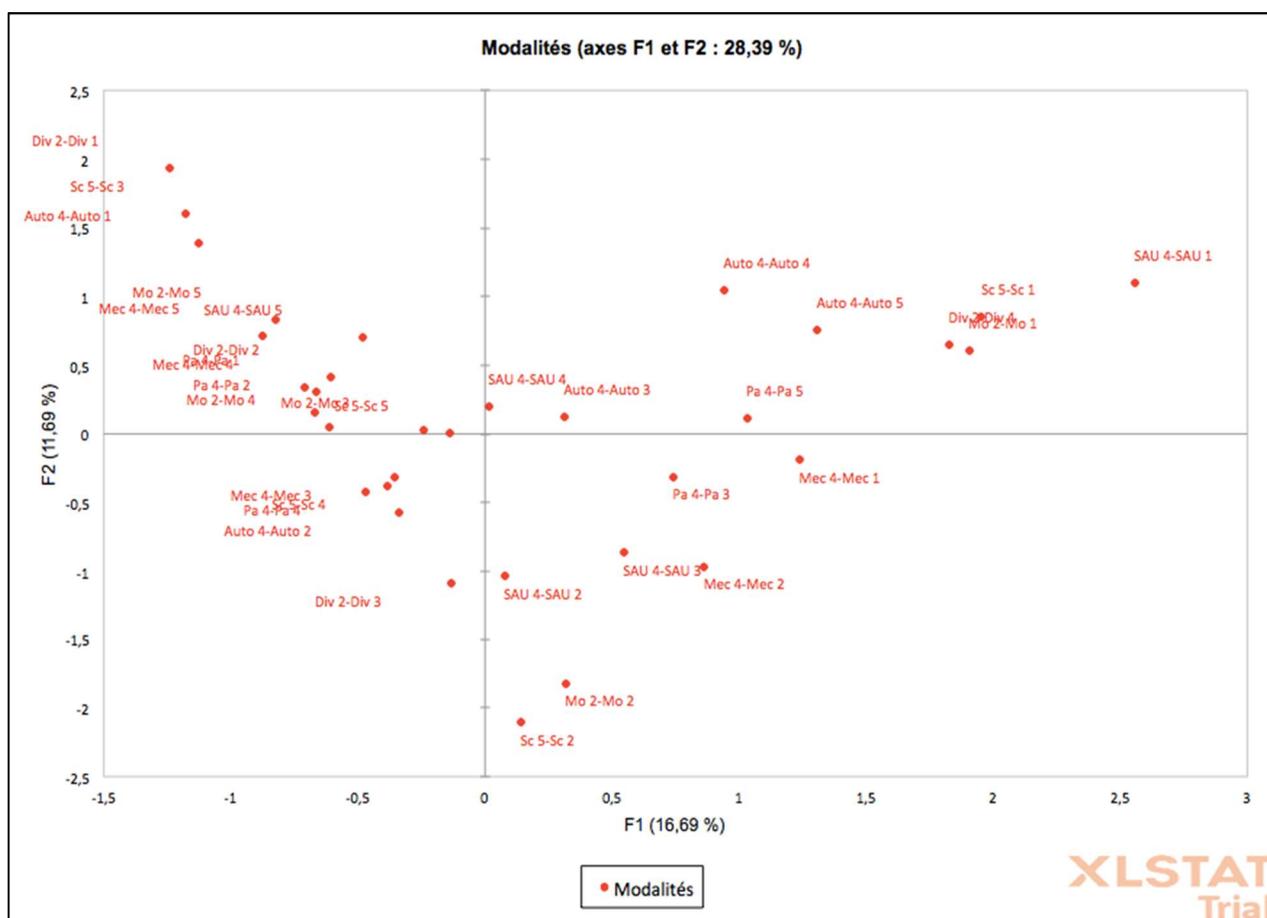
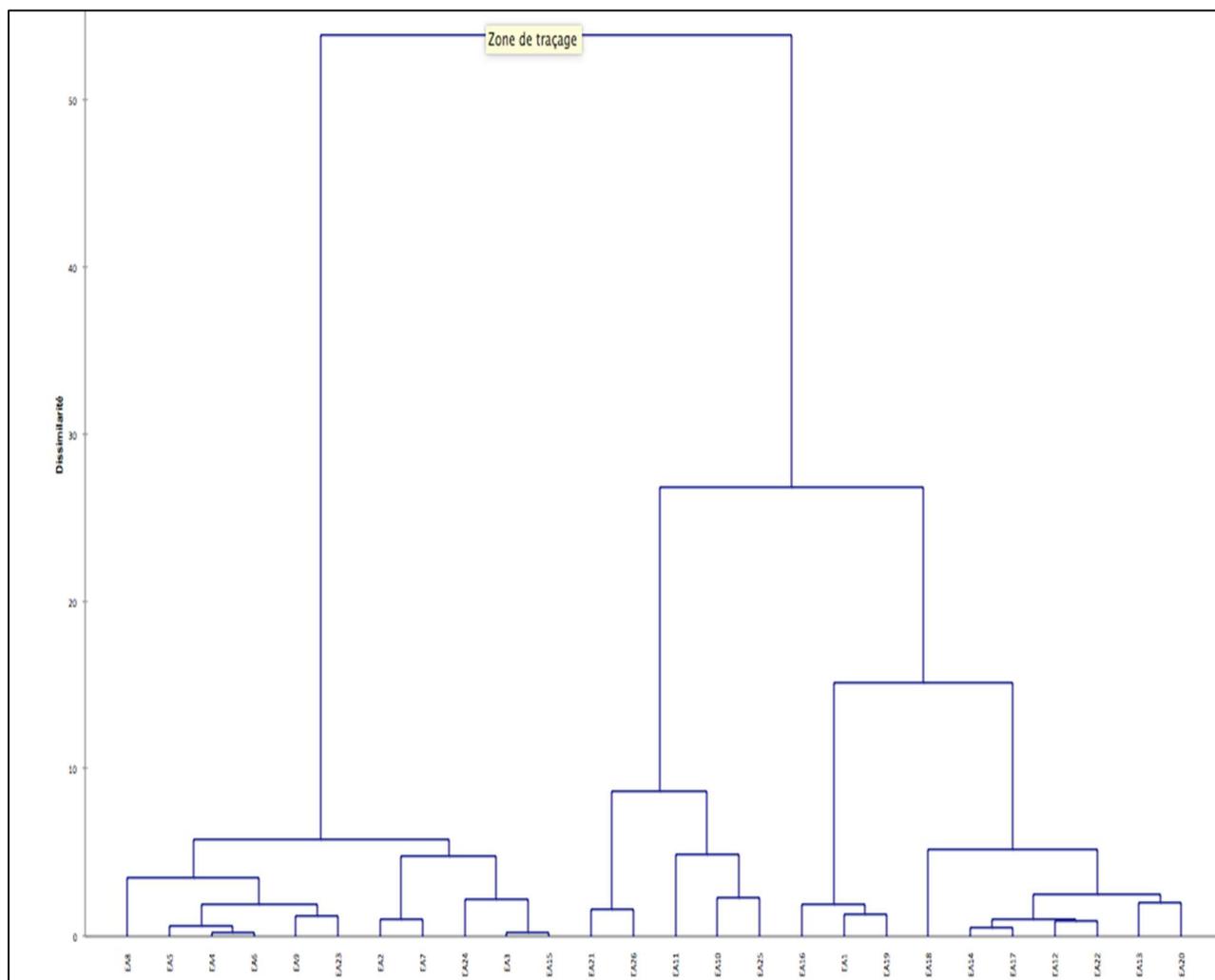


Image 4 : Capture d'écran - ACM

Dans notre cas d'étude, on peut constater que les axes ne sont pas très représentatifs compte tenu du pourcentage d'inertie obtenu : 28,39% (respectivement 16,69% pour l'axe F1 et 11,62% pour l'axe F2). Grâce à la représentation barycentrique, on observe une proximité entre les variables « Diversification », « Stratégie de commercialisation » et « Autoconsommation ». De plus, compte tenu des coordonnées des points, on observe que les variables « SAU » et « Diversification » exercent une influence positive sur l'axe F1 et que les modalités et « SAU » exercent quant à elles une influence sur l'axe F2. L'ACM fait donc émerger les variables discriminantes les plus pertinentes de l'échantillon étudié bien que seulement 28,39% de l'information totale ne soit projetée sur les axes.

L'ACM nous a permis dans un second temps de situer les EA les unes par rapport aux autres sur une double échelle. Cependant, l'inertie expliquée et la taille de l'échantillon sont faibles. Les résultats sont alors à interpréter avec prudence. Nous avons donc décidé d'utiliser les coordonnées de l'ACM afin de réaliser une Classification Ascendante Hierarchique (CAH). Le but étant de hiérarchiser les données, cet algorithme construit les sous groupes les plus cohérents de l'échantillon et regroupe à l'aide d'un dendrogramme les exploitations les plus semblables entre elles.

Image 5 : Dendrogramme de la classification des exploitations



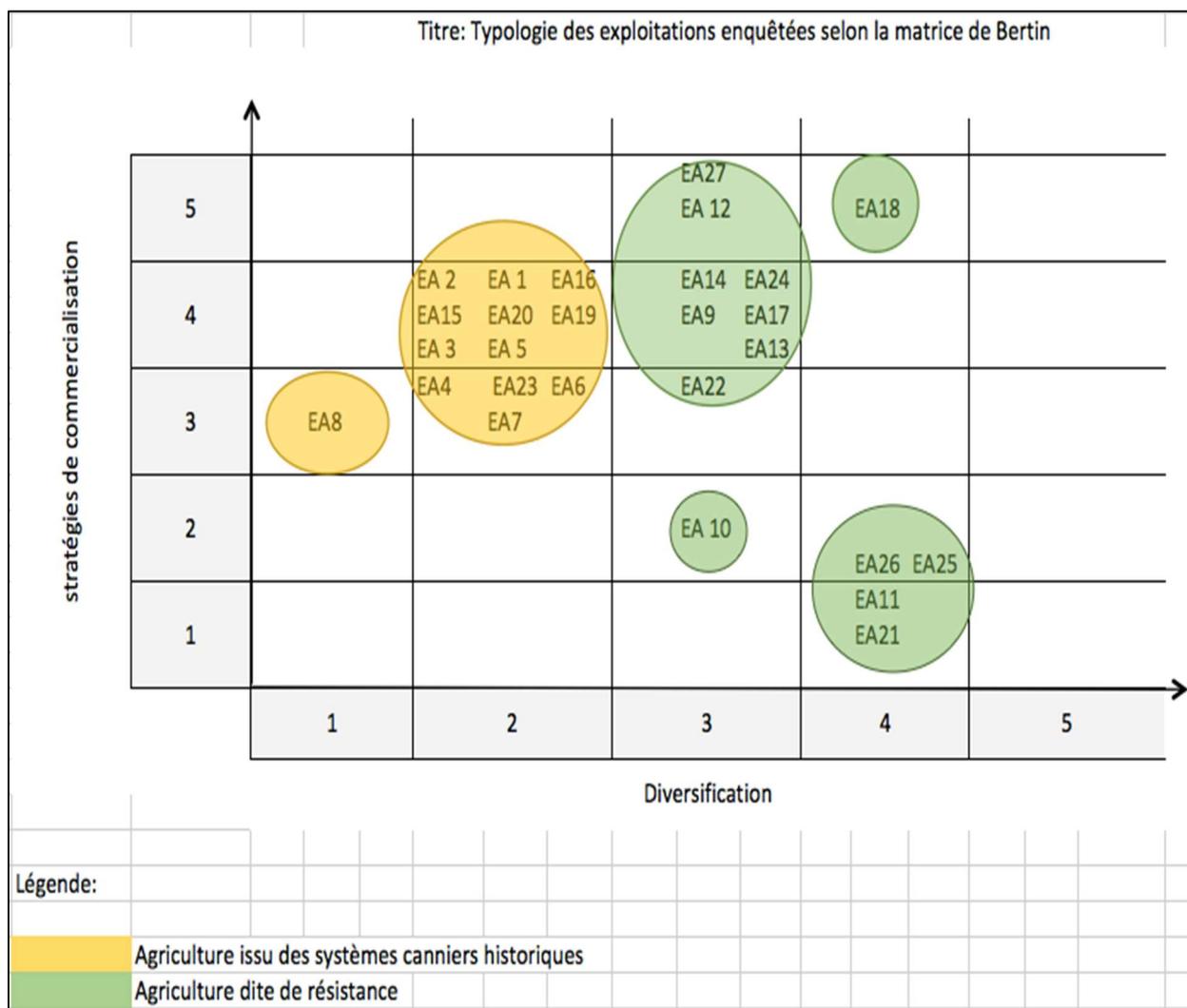
L'objectif de ce travail est in fine de faire un repérage exhaustif des mécanismes de différenciation et des trajectoires d'évolution des systèmes enquêtés. C'est le meilleur moyen de permettre une identification efficace des systèmes de production existant dans une région (Cochet, 2011). Cependant, les groupes et sous groupes formés par la CAH n'avaient que très peu de corrélation entre eux. Nous avons donc choisi de nous en remettre à la typologie de Bertin (1980) pour expliquer la typologie définie. La visualisation graphique de la typologie selon Bertin (1980) nous permet de définir six grands types de systèmes agricoles.

Tableau 9: Visualisation graphique de la typologie des systèmes agricoles selon la matrice de Bertin

	EA8	EA5	EA15	EA3	EA20	EA19	EA2	EA1	EA16	EA6	EA4	EA23	EA7	EA12	EA27	EA9	EA24	EA14	EA13	EA22	EA17	EA10	EA18	EA25	EA26	EA21	EA11	
Diversification	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4
Stratégie de commercialisation	3	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	5	5	4	4	4	4	4	4	2	5	2	2	1	1	
Part autoconsommée (Consommation issue de l'exploitation)	1	1	2	2	3	3	3	4	5	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	4	4	5	
Mécanisation	4	4	4	4	4	3	5	4	3	4	3	5	4	1	4	5	3	3	2	4	3	1	2	1	1	1	1	
Main d'œuvre	5	4	3	3	3	3	4	2	3	4	4	5	4	2	4	5	4	3	2	3	3	2	1	1	1	3	1	
Pratiques agroécologiques	2	2	2	1	4	4	1	4	5	2	3	1	2	3	3	3	1	3	5	4	2	2	5	3	5	5	3	
SAU	5	5	4	4	2	5	5	4	5	5	5	5	5	2	4	5	3	3	3	2	2	2	2	3	5	4	1	

La typologie qui émerge a été déterminée selon les modalités exerçant le plus d'influence sur les axes F1 et F2 de l'ACM. Cependant, la SAU n'a pas été prise en compte en raison de la variabilité hétérogène observée entre les exploitations. En effet, certaines exploitations ont hérité du foncier, d'autres sont inscrites en GFA sur une surface donnée tout en étant propriétaire d'une partie du foncier. D'autres sont installées illégalement sur des surfaces ne leur appartenant pas. Compte tenu de la diversité des situations, nous avons décidé d'écarter ce critère de différenciation. Cette typologie décrit donc les systèmes enquêtés lors de la phase terrain dans un état donné et n'est pas représentative du système agricole guadeloupéen. Nous avons choisi la typologie issue de la matrice de Bertin (1980) car elle nous permet de définir tous les éléments décrivant les subtilités non marchandes que peuvent mettre en place les différents agriculteurs en fonction du mode de valorisation des produits. En effet, les critères de description des logiques des agriculteurs (pratiques agroécologiques, mécanisation, autoconsommation etc...) nous permettent de comprendre quels sont les déterminants du revenu non marchand des agriculteurs et d'analyser la typologie en fonction de ces déterminants.

Tableau 10 : Typologie des exploitations enquêtées selon la matrice de Bertin



2.3 Analyse des systèmes agricoles au travers de la typologie des exploitations visitées

Type 1 : Agriculteur inscrit en monoculture de canne sur grande surface (Otex-1600)

Diversification: Canne et Elevage de bovins

SAU: De 10 à 20 ha

Stratégie de commercialisation: Vente uniquement par organisation de filière

Région OTEX et CDEX Correspondant: Localisé dans le Nord Grande-Terre ; Otex 1600 ; Cdex 5

Exploitation agricole installée sur grande surface (10 à 20ha) avec la majeure partie du foncier destinée à la culture de la canne à sucre et une partie de l'assolement dédié au pâturage des bovins. La vente de la production et les stratégies de commercialisation se font en fonction de l'organisation de la filière canne. Ce type se différencie des autres parce qu'il est historiquement inscrit en monoculture de rente et emploie une seule stratégie de commercialisation qui est celle mise en place par la structuration de la filière canne. Exploitation monospécifique dédiée à la canne comportant uniquement des revenus marchands compte tenu des logiques de commercialisation employées.

Compte tenu de l'aspect rétrospectif du questionnaire, les trajectoires d'évolution de certains agriculteurs ont été prises en compte.

Le **type 1** est représentatif des **exploitations agricoles non diversifiées**. C'est l'un des types les moins importants de notre typologie avec une seule exploitation agricole (EA8). En effet, l'EA composant ce type n'est pas diversifiée et est entièrement dépendante des CUMA, ETA et autres sociétés de prestations de services pour le travail du sol et les récoltes. L'EA8 est un cas particulier dans le sens où le revenu non marchand intervient dans les services des consommations intermédiaires. En effet, le fils de l'exploitante agricole possède un tracteur et réalise des prestations de service pour les préparations du sol et autres tâches agricoles nécessitant un tracteur. Quantifier ce revenu (non marchand) reviendrait à faire la différence entre le prix de la prestation payée à son fils et le prix qu'elle aurait dû payer à une ETA de la région. La différence entre ces deux niveaux de prix représente le revenu non marchand de l'exploitant et est à compter positivement dans le revenu agricole. En effet, la part de son patrimoine financier qu'elle n'a pas eu à avancer constitue un revenu non marchand. L'EA8 est exclusivement cannière et ne possède pas de culture de diversification. En termes de surface elle possède plus de 10 ha dont 3 en propriété privée et le reste en GFA. Elle est issue du système cannier.

On constate que certains agriculteurs (EA8), anciennement installés sur de petites surfaces, ont suivi une trajectoire d'évolution qui les a menés à se spécialiser dans une seule culture : la canne à sucre. Inscrits dans l'économie d'une filière structurée et avec promesse de rémunération à la clé, ces agriculteurs sont adhérents à la CUMA de leur zone qui réalise les opérations techniques tel que la taille et la récolte de la canne à sucre. Ce choix monocultural peut être motivé par la volonté de l'agriculteur de libérer du temps pour trouver un complément de revenu ou faire une autre activité plus rémunératrice. Les pratiques agroécologiques ne sont que très peu présentes. On assiste à des rotations permettant de renouveler la fertilité du sol et l'intégration « involontaire » de l'élevage à l'atelier végétal. Une des hypothèses découlant de l'analyse de ce type implique que l'utilisation d'un revenu marchand (pour acheter des intrants) aurait pu être évité par la diversification des cultures qui elle, aurait généré des revenus non marchands, par le biais d'associations de cultures permettant fertilisation et protection des cultures face à certains ravageurs (Poulayer, 2018). La main d'œuvre est très présente dans ce système compte tenu du fait que des travailleurs réguliers sont sollicités, déclarés et rémunérés.

Le volet rétrospectif nous apprend qu'une partie du foncier est héritée des parents eux mêmes inscrits en réforme foncière (théoriquement 60% du foncier dédié à la canne et 40% à la diversification) et que le reste du foncier est acquis grâce aux locations en GFA. Le foncier apparaîtrait donc comme une ressource variable mais relativement disponible pour les agriculteurs de ce type en raison de leur appartenance à la filière canne qui facilite les acquisitions de terre par l'intermédiaire des banques partenaires (Exemple : le Crédit Agricole). En effet, l'EA8 affirme qu'il est « plus facile d'acquérir des terres lorsqu'on compte faire pousser de la canne car les banques sont plus enclines à faire des prêts ».

Les bovins présents dans le système sont soit destinés à la vente, soit à la consommation personnelle, soit à des fins de préparation du sol. Dans le cas de l'EA8, les bovins ne lui appartiennent pas mais lui permettent de garder les terrains en friche occupés. Le non marchand intervient dans ce

cas compte tenu du fait que les bovins vont fertiliser le sol grâce à leurs déjections. Cependant, ce revenu non marchand reste très complexe à quantifier car le prix des produits fertilisants équivalents à la fertilité apportée par les bovins est très difficile à savoir. De plus, compte tenu du fait que le propriétaire des bovins ne paye pas le parage des animaux, la fertilité apportée par les animaux peut être comptée comme une redevance payée par le propriétaire des animaux bien que cette redevance ne soit pas monétisée. Aussi, le fourrage produit par les prairies représente lui aussi une consommation intermédiaire qui, bien que difficile à quantifier, représente un revenu non marchand pour l'agriculteur.

Les stratégies de commercialisation de ce type se résument à la vente par organisation de filière. Ce type se différencie des autres, compte tenu de la faiblesse de ses revenus non marchands par rapport aux autres.

Nous faisons ici l'hypothèse que le non marchand est très peu présent dans ce type de systèmes car le fait d'avoir uniquement de la canne privilégie la volonté de création d'un revenu essentiellement marchand, la canne étant une culture de rente.

Type 2 : Agriculteurs issus des réformes foncières - SAFER (60% canne + 40% diversification) (Otex-3900)

Diversification: Canne + Diversification (Maraichage/Vivrier/Fruitiers/Élevage)

SAU: De 5 à 20 ha

Stratégie de commercialisation: Commercialisation via les organisations de filière, vente directe, vente sur les marchés citadins

Région OTEX et CDEX Correspondant : Localisés majoritairement en Grande-Terre ; Otex 3900 ; Cdex 5

Exploitations agricoles théoriquement installées avec 60% de canne et 40% de diversification (selon les normes de la SAFER) sur des moyennes surfaces allant de 5 à 20ha. Système très diversifié dont la canne reste la culture principale, dédiée à la vente via les organisations de filières. Les autres spéculations, maraichères, vivrières, fruitières et animales sont destinées à la vente directe et aux marchés locaux. La diversification induit une part de non marchand importante dans le revenu de l'agriculteur.

Le **type 2** est représentatif des **exploitations agricoles issues des réformes foncières**. C'est l'un des types les plus volumineux de notre typologie avec douze EA. Ce type se différencie des autres car il est partagé entre l'économie de filière (canne) et la diversification agricole (maraichage/vivrier/fruitiers/élevage). Les stratégies de commercialisation induisant la création du revenu marchand sont diverses. Concernant la canne, l'intégration à l'organisation de filière est la seule stratégie de commercialisation rencontrée dans toutes les EA.

Concernant les stratégies permettant d'écouler le surplus de production destiné à l'autoconsommation, certains (EA4 ; EA23 ; EA6 ; EA7) vendent exclusivement via des organisations de filière, ce qui induit l'implication d'un revenu exclusivement marchand. En effet, ces exploitations agricoles ne vendent pas sur les marchés contrairement aux autres mais sont inscrites dans des organisations professionnelles leur permettant d'écouler leur production marchande.

L'EA6, par exemple, est inscrite dans une économie de filière concernant des melons. Caraïbes Melonniers est une organisation de producteurs qui lui rachète les melons de sa production pour les commercialiser en magasins. L'agriculteur n'a pas de démarche de commercialisation à assumer autre que celle mise en œuvre par la filière melon. L'EA7, quant à elle, vend ses produits directement à des distributeurs (Cicafruit ou Tropicfruit) qui eux les vendent à leur tour aux grandes surfaces. À contrario, les autres (EA1 ; EA2 ; EA3 ; EA5 ; EA15 ; EA16 ; EA19 et EA20) commercialisent toutes leurs productions (mis à part la canne) sur les marchés citadins tels que le marché de Gourdeliane le mercredi matin, ou celui du moule le mercredi soir ou encore celui du Gosier le vendredi après-midi. Principalement répertoriés en Nord Grande-terre, ils sont tous adhérents à une CUMA qui réalise les opérations techniques tel que la taille et la récolte de la canne.

D'après les dire de l'EA15, « la canne permettrait d'avoir une ressource permanente et d'opérer des rotations culturales efficaces ». Les pratiques agroécologiques sont très hétérogènes dans ce type tant on observe des exploitations raisonnées (EA5 ; EA15 ; EA6 ; EA7) pratiquant des rotations de culture avec pour tête de rotation la canne ; une exploitation en transition (EA4), pratiquant des associations de cultures au niveau des cultures de diversification et une diminution des intrants; et une exploitation agroécologique (EA23) génératrice de revenus non marchands compte tenu du fait qu'elle ne dépense pas d'argent pour la fertilisation ou la protection des cultures.

Nous faisons l'hypothèse que les pratiques agroécologiques de ce type permettent de générer un revenu non marchand qui aurait été prélevé du capital financier pour acheter des produits fertilisants et des produits phytosanitaires. La comparaison des pratiques agroécologiques des agriculteurs de ce type montre que les agriculteurs adoptent plus de pratiques agroécologiques sur les parcelles diversifiées que celles en monoculture.

Le raisonnement tenu s'articule comme suit : l'adoption de pratiques agroécologiques induit moins de consommations intermédiaires et par conséquent la création d'un revenu non marchand. Cette hypothèse est en partie basée sur les écrits de Rasse (2018) concernant les pratiques agroécologiques et les performances de la PAF. Parmi les systèmes enquêtés dans ce type d'exploitations, on a plutôt tendance à observer une réduction des surfaces en monoculture de canne et une augmentation des surfaces dédiées à la diversification (maraîchage et vivrier). Les superficies varient entre 5 et 20 ha et sont partagées entre la culture de la canne (tête de rotation) et du maraîchage. On retrouve beaucoup de cultures maraîchères (salades, poireaux, céleris, choux, cive etc...) et des cultures vivrières (madère, igname, malanga, patate douce etc...) en adéquations avec les écrits de Rasse (2017) qui traitaient des cultures de diversification de la Grande-Terre. Les stratégies de commercialisation de ce type sont diverses compte tenu du panel de spéculation présent sur l'exploitation :

- La canne est destinée à être vendue via une organisation professionnelle. Elle est vendue aux industriels pour la transformation en sucre ou en rhum.
- La vente directe est réservée aux produits issus du maraîchage et de l'agriculture vivrière.
- La vente sur les marchés est destinée aux spéculations à cycle court pour répondre aux besoins des marchés locaux.

Dans l'ensemble, l'implication du revenu non marchand occupe une place peu importante dans les logiques des agriculteurs de ce type car la majeure partie des exploitants disent produire eux

mêmes une partie de leurs semences et acheter le reste chez Caraïbe Semences. Quantifier ce revenu non marchand reviendrait à prendre en compte le prix des semences chez Caraïbe Semence et à l'attribuer aux semences autoproduites par les agriculteurs en tant que part du revenu. En moyenne faiblement moto mécanisés (1 tracteur + Débrousailleuse + Petits outils), les agriculteurs de ce type font très peu intervenir le non marchand dans leurs logiques de consommations intermédiaires compte tenu du fait qu'ils font tous appel à des ETA pour les prestations de préparation du sol. Cependant, une partie de la consommation des familles est issue de l'exploitation (en moyenne 5%) inscrite en diversification. Les dons et les échanges sont également issus de l'exploitation diversifiée. Les cultures de diversification sont les plus importantes de l'exploitation. Elles permettent à l'agriculteur de générer des revenus marchands et non marchands leur permettant de vivre au quotidien.

Pour les agriculteurs de ce type, les productions diversifiées induisent la création de revenus non marchands (autoconsommation, dons, échanges, autoproduction de semences, fertilisation etc...).

Type 3 : Agriculteurs inscrits en diversification (Vivrier + Maraichage + Verger + Animaux) sans canne sur moyenne surface (+/- 5ha) (Otex-6184)

Diversification: Banane + Fruitiers +Vivrier + Maraichage

SAU: De 1 à 5ha

Stratégie de commercialisation: Vente directe; organisation de producteurs; marchés citadins

Exploitations agricoles inscrites en diversification sur des moyennes surfaces allant de 5 à 20ha. Système très diversifié marquant la rupture avec le système cannier de l'époque. Stratégies de commercialisations très diverses allant de la vente directe aux ventes sur marchés locaux ou encore en organisation de producteurs.

Le type 3 est représentatif **des exploitations en polyculture polyélevage**, des exploitations agricoles très diversifiées sur moyenne surface. Ce type est le deuxième plus représentatif de notre typologie avec huit exploitations. Ces exploitations agricoles sont caractérisées par leur niveau de diversification en polyculture polyélevage et la diversité des modes de commercialisation rencontrés.

On remarque l'absence notable de la culture de canne, totalement absente de l'assolement, dédié aux cultures de diversification (tubercules, racines, féculents, maraichage et fruitiers). Ce sont des exploitations agricoles comprises entre 1 et 10ha dont la plupart sont propriétaires du foncier. Certains d'entre eux sont locataires (EA17 ; EA24) mais toujours auprès de particuliers. Un seul d'entre eux (EA9) est locataire en GFA en plus d'avoir une partie du foncier en propriété privée. La mécanisation et la main d'œuvre sont des critères assez hétérogènes. On observe en effet des agriculteurs fortement motomécanisés (EA9), certains pratiquant des échanges de matériels (EA13) et d'autres possédant une petite mécanisation (EA14 ; EA24 ; EA17). On constate que les exploitations peu motomécanisées font toutes leur travail du sol grâce à des prestations de services réalisées par des connaissances possédant du gros matériel. Le non marchand est donc très présent dans les exploitations peu mécanisées. Quantifier ce revenu non marchand reviendrait à soustraire le prix de la prestation réalisée par une connaissance au prix d'une prestation de service réalisée sur le marché, par une ETA. La différence représente un revenu non marchand, qu'il convient d'incomber à l'agriculteur.

La moitié des agriculteurs constituant ce type sont en transition agroécologique (EA12 ; EA27 ; EA9 ; EA14). Mises à part deux EA (EA24 et EA17), les pratiques agroécologiques sont très

présentes dans les logiques des agriculteurs de ce type. A l'origine du revenu non marchand, demeurent les pratiques agroécologiques et la diversification agricole.

Au niveau des stratégies de commercialisation, il faut noter la présence de nombreuses productions de diversification dont la structuration des filières permet d'alimenter des circuits de distribution à destination des consommateurs locaux (ex : banane dessert, melon, groseille etc...) et extérieurs (ex : banane export). La tendance se trouve à la vente directe et à la vente de produits sur les marchés et autres organisations de producteurs. À l'exception de l' EA9 qui a une grande surface car elle est inscrite dans une économie de filière: la banane export.

Ce type se différencie des autres car la part de revenus marchands et non marchands est directement fonction des priorités de l'agriculteur qui peuvent être soit de générer le plus de revenu marchand ou soit d'être autosuffisant. En effet, le non marchand sera important dans le cas où l'autosubsistance issue du système d'exploitation propre est une priorité pour l'exploitant agricole. À contrario, si l'agriculteur privilégie le revenu marchand, il tentera de multiplier les stratégies de commercialisation.

On constate grâce à ce type que la diversification n'induit pas forcément une part de consommation de produits issus de l'exploitation. En effet, tous les agriculteurs de ce type consomment moins de 25% de produits issus de leur production. On peut en déduire que la production est essentiellement destinée à la commercialisation. Les stratégies de commercialisation de ce type sont diverses et permettent de générer un revenu marchand important et régulier.

Type 4 : Agriculteurs non déclarés inscrits en diversification

Diversification: Spéculation multiples

SAU : De 1 à 3ha

Stratégie de commercialisation : Circuits informels

Mécanisation : Outillage de base

Exploitation agricole non déclarée, inscrite en diversification. Spéculations marchandes diverses vendues via des circuits informels.

Le **type 4** est représentatif des **agriculteurs non déclarés**, exerçant une activité potentiellement lucrative. La commercialisation des produits cultivés sur un lopin de terre de moins de 3ha, non déclarés à leur nom propre, se fait via des circuits informels. C'est l'un des types les moins représentés avec un seul exploitant (EA10). Les autres exploitants non déclarés ont tous refusé de participer à l'étude. Cette exploitation, installée sur une petite surface est non mécanisée et peu diversifiée. Les cultures pratiquées sont la banane plantain et l'igname. L'accès au foncier s'est fait grâce à une connaissance, propriétaire du terrain, à qui l'agriculteur paye une redevance financière (3000€/an) et en nature, en lui donnant une partie de récoltes. L'accès au foncier se fait donc par le biais du revenu marchand d'une part, et du revenu non marchand d'autre part. Une main d'œuvre extérieure intervient aussi lors des périodes de pic. L'agriculteur rémunère l'aide qu'il reçoit à hauteur de 50€/jour.

Compte tenu des spéculations de l'agriculteur, les pratiques agroécologiques sont très faibles et se résument à l'utilisation raisonnée d'intrants chimiques. Les dons sont très fréquents dans ce système et représentent plus de 10% de la production totale. Les échanges entre agriculteurs sont également fréquents tant l'agriculteur dit « échanger ses produits avec certains agriculteurs qui produisent ce qu'il ne produit pas ». Quantifier ce revenu non marchand reviendrait à renseigner la valeur de chaque produit échangé et à administrer la différence de valeur (positive ou négative) à l'agriculteur en tant qu'un revenu non marchand. De plus, le prix que l'agriculteur aurait dû payer pour se procurer ce produit est pallié par le don d'un produit issu de sa production. Le non marchand est très présent dans ce système compte tenu du fait que les productions ne sont pas déclarées. De plus des logiques non marchandes interviennent aussi au niveau des dons et échanges qui sont très fréquents. En effet, ces pratiques induisent des revenus non marchands du fait qu'elles impliquent des échanges non monétisés mais représentant néanmoins des revenus pour l'agriculteur. L'autoconsommation est très présente dans ce système compte car la consommation de l'agriculteur est issue à plus de 75% de l'exploitation agricole. On peut en déduire que le prix que l'agriculteur aurait dû payer s'il avait dû acheter les produits autoconsommés constitue une large part de ce revenu non marchand.

Type 5 : Jardin créole à but lucratif (présence de revenus marchands et non marchands)

Diversification: Jardin créole

SAU : De 1 à 3ha

Stratégie de commercialisation : Vente sur les marchés citadins, en organisation de producteurs et en vente directe

Région OTEX et CDEX Correspondant

Exploitation agricole déclarée, inscrite en jardin commercial. Système de polyculture vivrier, incluant des spéculations marchandes diverses vendues via des circuits de commercialisation variés. Principales spéculations destinées à l'autoconsommation.

Le type 5 est représentatif des exploitations inscrites en jardin créole à but lucratif. C'est un des types les moins représentés de l'étude car il ne compte qu'un seul exploitant, l'EA18. Très peu mécanisée, c'est une exploitation qui pratique beaucoup les échanges de matériels et de « coup de main » avec les agriculteurs voisins. Une part de revenu non marchand est induite par ces pratiques dans la mesure où l'exploitant bénéficie de matériel, de formation et d'une aide ponctuelle. Sans ses voisins agriculteurs et autres connaissances, il aurait dû payer les prestations de services ou louer le matériel à un certain prix. Quantifier ce revenu non marchand reviendrait à ajouter le prix normal de ces prestations de service au revenu agricole de l'exploitant, c'est à dire les compter positivement dans le produit brut et en négatif dans les consommations intermédiaires.

Du fait de sa faible mécanisation et des pratiques héritées des parents, l'EA18 est une exploitation qui mets en place des principes agroécologiques tels que des associations de cultures, une couverture permanente du sol et une intégration de l'élevage à l'atelier végétal. Cultivée en sous bois, cette exploitation agricole emploie des savoirs faire ancestraux transmis de générations en générations. Les spéculations et les stratégies de commercialisation sont diverses et variées afin de favoriser la création de revenus marchands. Il est important de noter que les logiques de commercialisation sont différentes en fonction des spéculations. En effet, le non marchand est très

présent dans ce type de système et intervient à plusieurs niveaux de l'échelle de production. Les semences sont échangées avec d'autres agriculteurs, connaissances proche de l'agriculteur et sa famille proche. Les fruits et légumes sont souvent donnés lors des visites spontanées des autres membres de la famille lointaine (oncles, tantes, cousins, cousines etc...) et offerts lorsque la famille de l'agriculteur et l'agriculteur lui même rendent visite à des tiers.

L'EA18 se différencie des autres compte tenu du fait qu'elle s'inscrit dans une logique commerciale impliquant des productions à forte valeur ajoutée telle que la vanille, le café et le cacao et pratique aussi l'horticulture. Les cultures de niche sont commercialisées via les organisations de producteur, tandis que les produits horticoles sont eux vendus en vente directe. Les fruits et légumes issus de l'exploitation sont pour la plupart destinés à l'autoconsommation. Hormis les spéculations de niche, seulement 25% de la production est destinée à la commercialisation sur les marchés citadins. 10% de la production est destinée au dons et 65% à la consommation de la famille proche. Nous faisons ici l'hypothèse que les systèmes installés en jardins créoles basent leur production sur des spéculations non marchandes qui modulent la création d'un revenu marchand. En effet, la majeure partie du revenu est issue du surplus de production et des spéculations de niche.

Type 6 : Jardin créole à but non lucratif - cultivateur (présence exclusive de revenus non marchands)

Diversification: Jardin créole

SAU : Moins de 1ha

Stratégie de commercialisation : Pas de commercialisation ou circuits informels

Mécanisation : Outillage de base

Exploitation agricole traditionnelle, non déclarée, inscrite en jardin vivrier d'autosubsistance. Spéculations non marchandes destinées à l'autoconsommation, aux dons et aux échanges dans une économie informelle et non monétarisée.

La production de vivres ne se fait pas dans une logique de commercialisation généralisée et/ou d'exportation. Les agriculteurs de ce type cultivent ce dont ils ont besoin pour leur consommation personnelle ou ce qu'ils veulent voir dans leur jardin.

Son but est uniquement vivrier, il est donc artificiel de procéder à l'analyse de la production selon des critères économiques. Dans ces « jadin kaz », plusieurs cultures sont associées : banane, igname à deux récoltes, manguiers, madère, aubergine, gombo, piment. On y retrouve aussi des plantes médicinales et rustiques.

Ce type se différencie des autres compte tenu de sa richesse biologique plus élevée, qui entraîne des structures spatiales plus complexes. En effet, les principes agroécologiques sont très présents dans ce genre de système où beaucoup d'espèces différentes sont cultivées sur un espace relativement restreint. La distribution des espèces autour de l'habitat est faite en fonction de leur finalité et de leur utilité au quotidien. Beaucoup d'agriculteurs disent « travailler en fonction de la lune ». Selon ses phases, la lune est sensée avoir une influence sur l'alternance des pluies, sur la croissance des végétaux et des animaux. C'est donc en fonction de la lune que l'on plante et que l'on récolte, les travaux suivent le rythme des phases lunaires comme le faisaient les anciens. Le but ultime est de couvrir les besoins de la famille.

L'autoconsommation, les dons et les échanges sont donc très présents dans ce type de système. Quantifier le revenu non marchand dans ce cas reviendrait à attribuer le prix du marché à chaque produit consommé. En effet, le prix que l'agriculteur aurait dû payer s'il avait dû l'acheter représente le revenu non marchand compte tenu du fait que c'est une ressource disponible sans prélèvement sur le patrimoine financier de l'agriculteur.

Les logiques de production de ce type échappent à l'économie comptabilisée car la production est autoconsommée, échangée entre voisins, parents et amis. Ces logiques de production participent à un mode de vie centré sur des valeurs de développement humain et sur la préservation de l'environnement grâce à des savoirs faire ancestraux.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que le non marchand est fonction de ce type compte tenu du fait qu'il est exclusivement destiné à l'autosubsistance.

III. Éléments d'analyse

Sur le terrain de la Grande Terre, une zone majoritairement et historiquement cannière, on peut émettre l'hypothèse que **la canne serait un levier d'évolution des petites structures agricoles ou une sorte de garantie leur permettant de pouvoir s'adonner à d'autres cultures**. En effet, les personnes enquêtées sont des agriculteurs familiaux qui répondent aux critères de sélection prédéfinis de la PAF (SAU <5ha ; Diversification avec au moins 7 spéculations ; pratiques agroécologiques issues d'un savoir faire ancestral ; forte autoconsommation des produits ; main d'œuvre majoritairement familiale ; accès au marché) mais ont tous suivi des trajectoires d'évolutions plus ou moins différentes qui leur ont permis d'augmenter leurs surfaces agricoles grâce aux GFA, d'augmenter leur part de revenus (principalement marchands) et de se diversifier par la suite.

La canne apparaît donc comme une sorte de garantie, permettant aux agriculteurs de toucher de l'argent tout en étant moins directement impliqué dans le travail agricole. En effet, les prestations de services, notamment la coupe et la récolte, sont réalisées par des opérateurs de récolte mécanique tels que les CUMA et les ETA. En effet, la filière canne est une organisation complexe mais qui permet aux agriculteurs de bénéficier de prestations de service pour la plupart des tâches (plantation, épandage ; coupe ; récolte ; transport etc...) à réaliser lors des campagnes.

L'usine sucrière vend le sucre et perçoit la rentrée d'argent. Les planteurs, affiliés à une SICA, possèdent tous un compte débiteur auprès de leur SICA respective. Ainsi, la SICA paye les producteurs de canne une fois déduites les dépenses de campagne (produits phytosanitaires, coupe, récolte etc...). La CUMA par exemple fait remonter sa note de coupe à la SICA et les frais sont déduits du bénéfice du planteur. On assiste donc à une distribution spatiale et temporelle pour que les récoltes soient faites.

De plus, on observe une dynamique d'expansion territoriale impulsée par la culture de la canne : Les exploitations s'agrandissent par le biais de multiples locations auprès d'organismes tel que la SAFER ou les GFA afin d'accroître leur surface de canne dans une logique d'augmentation des revenus marchands. On peut observer que tous les agriculteurs disposent de plusieurs parcelles, toutes des locations échelonnées dans le temps. Les exploitants ont débuté avec une parcelle familiale (en propriété privée) de moins de 5ha en moyenne puis se sont agrandis en louant des terres qu'ils vont dédier à la culture de la canne (culture peu chronophage, aide associées, ITK bien défini, etc...). Cette évolution de la surface agricole peut servir soit à faire plus de la canne soit à se diversifier mais vient généralement répondre à un besoin d'augmentation des revenus financiers. Il existe une corrélation entre la main d'œuvre et la SAU. De plus, bon nombre d'exploitants ont exprimé l'absence de main d'œuvre comme un facteur limitant dans la production. En effet, les systèmes familiaux enquêtés emploient ponctuellement des saisonniers, stagiaires et temporaires pour les périodes de pic de travail (ex: plantation des semences de canne, période de récolte, etc...).

Les exploitations issues des réformes foncières ont suivi des trajectoires d'évolution qui montrent que les agricultures familiales peuvent elles aussi avoir des logiques productivistes bien que dédiées, dans un premier temps, à l'autosubsistance. On remarque en effet que grâce à la garantie que représente la culture de la canne, le surplus (notamment en maraichage) vendu sur les marchés leur permet de dégager un bénéfice conséquent qui sera utilisé pour des investissements divers. C'est le

cas de l' EA15. De plus, ce bénéfice généré sur les marchés, représente une trésorerie disponible en espèce pour les différentes dépenses auxquels ils sont amenés à faire face au quotidien. L'étude de cas isolés ne doit pas être exclue car elle peut permettre d'expliquer les dynamiques en cours (Ferraton & Touzard, 2009). On remarque en effet que l'EA9 peut représenter une sorte de transition entre l'agriculture issue du système cannier vers celle dite de résistance car le père de l'agriculteur était un agriculteur issu de la réforme foncière tandis que lui même, grâce à sa trajectoire d'évolution, s'est inscrit en agriculture dite de résistance.

« L' aboutissement » de l'agriculture issue du système cannier semble être le passage d'une agriculture diversifiée à la production unique, un système agricole inscrit en monoculture de canne. Bien qu'étant un cas isolé, l'EA8 en est un bon exemple. En effet, cette pratique semble créer une certaine sécurité financière qui permet à l'agriculteur de s'investir dans d'autres activités. De plus, la canne est la culture de rente qui résiste le mieux aux catastrophes naturelles (ouragan, cyclone etc...) et qui permet de « faire rentrer de l'argent » car « c'est l'une des seules productions intensives que l'on peut vendre à une usine de transformation locale grâce à l'organisation de filière » arguait l'EA8. La filière étant bien structurée, les agriculteurs sont quasiment sûrs de toucher un revenu ou une aide. Ce revenu sera dépendant de la surface exploitée, du tonnage perçu au rendement et du pouvoir saccharidique de la canne.

De nombreux planteurs perçoivent des aides diverses qui leur permettent de maintenir leur production de canne. Les aides au niveau de la canne sont en partie financées par l'État. En effet, les producteurs de canne bénéficient d'une aide de l'Etat intitulée « aide à la production de canne » et destinée à compenser les handicaps structurels de la production (Ministère des outre-mer, 2016). D'autres aides interviennent au cours de la production. On compte par exemple les aides POSEI, issues de l'Europe dans le cadre de la PAC, les aides au transport de la canne ou encore aides nationales autorisées par la commission européenne (Edom, 2016). De plus, « la canne est une production dont l'ITK est peu chronophage par rapport aux autres cultures et bien connu car employé depuis des années ». La production maraichère en revanche elle est très chronophage. Elle « sert surtout à subvenir aux besoins personnels » des agriculteurs selon l'EA8 et permet de survivre car ce sont les seules productions qui vous permettent de « toucher du cash réutilisable immédiatement sans délais (grâce aux ventes directes, marchés etc...) et sans intermédiaire ».

Ainsi, contrairement à la culture de la canne, la diversité permet une résilience du système agricole. Nous faisons donc l'hypothèse que la diversification permet une autonomie de décision par rapport aux filières d'export et permettrait de générer un revenu marchand régulier.

Les résultats de la typologie montrent que le non marchand est présent à différentes échelles de production au sein des différents types d'agriculteurs rencontrés sur le terrain. En effet, le type 1 ne fait intervenir des logiques non marchandes que dans des cas particuliers, lorsqu'il possède des connaissances, parents, amis ou collègues, ayant des machines, utiles pour la préparation du sol par exemple. Quantifier les revenus non marchands de ce type relève donc d'un indicateur économique équivalent à la PBS. Ceci compte tenu du fait qu'il n'est pas nécessaire d'explicitier les consommations intermédiaires pour comprendre les logiques non marchandes employées. De plus, l'autoconsommation et les dons sont totalement absents des logiques des agriculteurs de ce type. Par conséquent, quantifier les revenus non marchands ne serait pas pertinent.

Au niveau du type 2, on observe un nombre important de logiques non marchandes, intervenant lors des consommations intermédiaires, liées aux cultures de diversification. Les travaux relatifs à la canne étant généralement réalisés par des ETA ou des CUMA, ces exploitations ne font pas intervenir de logiques non marchandes à ce niveau. À contrario, on observe que les cultures destinées à l'autoconsommation et aux ventes sur les marchés citadins, relèvent d'avantage de logiques non marchandes. En effet, on assiste à de l'autoconsommation, des dons et des échanges de produits diversifiés. Quantifier le revenu non marchand passe donc par la prise en compte des consommations intermédiaires liées aux cultures de diversification. Il convient de calculer l'ensemble des biens et services (autoproduction de semences ; prestation de service diverses ; utilisation de matériel d'autrui, fertilisation naturelle, etc...)qui relèvent de logiques non marchandes et d'y ajouter l'ensemble des productions autoconsommées et données (au prix du marché). L'indicateur économique correspondant à la quantification du revenu non marchand dans ce cas est la VAB. Cependant, il convient de connaître précisément la part d'assolement réservée à la canne, la main d'œuvre employé (familiale ou non), et le matériel agricole en possession propre de l'agriculteur pour désigner avec précision l'indicateur économique correspondant. Un agriculteur de ce type, possédant sa propre mécanisation mais incluant des logiques non marchandes, pourrait être sujet à des amortissements au niveau de sa mécanisation. Dans ce cas, l'indicateur économique qui prévaut sera la VAN compte tenu de la prise en compte de l'amortissement du machinisme agricole possédé.

Le type 3, ne cultivant pas de canne et inscrit en diversification, fait intervenir des logiques non marchandes lorsqu'il s'agit de prestations de service et d'échanges entre agriculteurs. Nous émettons l'hypothèse que les cultures de diversification induisent des logiques non marchandes compte tenu du constat suivant. En l'absence de culture de canne, les prestations de services ne sont pas réalisées par des ETA mais plutôt par des prestataires, connaissances proches des exploitants. Ainsi, quantifier ce revenu non marchand revient à prendre en compte les consommations intermédiaires et à calculer la productivité de l'exploitant grâce à la VAB. La rémunération des services rendus dépend des relations entre les agriculteurs et du travail fourni sur l'exploitation. Ainsi, la différence entre le prix payé à une ETA et le prix payé au prestataire, faisant parti du cercle proche de l'agriculteur, représente le revenu non marchand. À ce revenu marchand doivent être ajoutés le prix des charges évitées, au prix du marché, dans le cas où l'agriculteur n'utilise pas d'intrants.

Le type 4, non déclaré, n'est pas sujet à des calculs non marchands mais fait intervenir de nombreuses logiques non marchandes (autoconsommation ; prêt ; échanges) compte tenu de sa situation irrégulière. Les types 5 et 6 quant à eux pourraient être sujets à une quantification exhaustive des revenus non marchands. Ceci compte tenu du fait qu'ils n'utilisent aucun produit phytosanitaire ou fertilisant chimique. Pour pallier à ces utilisations, ils ont recours d'une part à des pratiques agroécologiques et d'autre part, à des savoirs faire ancestraux, appris/hérités de leurs parents. Ces savoirs faire permettent des fertilisations et une protection des cultures d'origine naturelle. Quantifier les revenus non marchands de ces types d'agriculteurs reviendrait à prendre en compte toutes les logiques non marchandes qui interviennent au cours des consommations intermédiaires et à recenser quantitativement le nombres de pratiques agroécologiques mises en œuvre pour palier à l'utilisations de produits chimiques. Il convient également de quantifier les bénéfices qu'ils en tirent.

La prise en compte des consommations intermédiaires revient à utiliser la VAB comme indicateur économique. Elle permet en effet de quantifier d'une part les revenus non marchands et d'autre part la richesse produite par le système.

3.1 Rétrospectif et trajectoire d'évolution

Les systèmes agricoles actuels, leurs différenciations autant que leur diversité sont le produit d'une dynamique historique (Cochet, 2011; Ferraton & Touzard, 2009). L'état actuel de cette différenciation est le produit de l'histoire coloniale qui caractérise la Guadeloupe. Les enquêtes terrain auprès d'agriculteurs issues du système cannier ont révélé une accentuation d'adoption de démarches en faveur de la diversification des cultures.

Le déclin de l'économie cannière de l'époque a permis l'émergence de plusieurs autres cultures, destinées à l'export (la banane ou encore le melon), d'une part, et de répondre aux besoins du marché intérieur, d'autre part. En effet, le développement de l'industrie sucrière au cours des cinq dernières décennies a façonné les dynamiques d'évolutions des agriculteurs guadeloupéens et leur a permis de suivre des trajectoires d'évolutions différentes selon leurs priorités respectives.

Image 6 : Photo d'un agriculteur diversifié selon les normes SAFER (60% canne et 40% diversifié) au Lamentin



Les agriculteurs du type 1 et du type 2 sont tous issus des anciens systèmes canniers de l'époque. Ils ont suivi des trajectoires d'évolution différentes. Le type 1 s'est orienté vers la monoculture de canne et le type 2 vers la diversification mais en conservant une part de l'assolement en canne. Les raisons de ces évolutions sont diverses et varient en fonction des agriculteurs. Cependant, la comparaison de ces deux types permet de comprendre le poids du non marchand dans les logiques des agriculteurs car nous avons constaté que la diversification entraîne des logiques non marchandes.

L'aspect rétrospectif du questionnaire met l'accent sur la consommation des ménages. De ce fait, on apprend que certains agriculteurs diversifiés, mais possédant de la canne, mettent en place des logiques qui peuvent se traduire par une augmentation de l'autoconsommation, de la diversité des productions consommées ou encore de pratiques agroécologiques entraînant des interactions entre les plantes. A contrario, la monoculture personnifiée par le Type 1, aura tendance à augmenter les surfaces inscrites en monoculture afin de générer plus de revenus marchands. Les revenus marchands n'interviennent que dans des cas particuliers au niveau des consommations intermédiaires des agriculteurs comme les prestations de service pour le sol par exemple. D'où l'hypothèse selon laquelle la diversification serait un facteur favorable à la création de revenus non marchands.

Le marché intérieur est approvisionné par les agriculteurs grâce à de nombreuses stratégies de commercialisation telles que celles utilisées par le type 3 et le type 5 (vente sur les marchés citadins, organisation de producteurs et vente directe). On peut constater au travers de la typologie que la diversification induit des stratégies de commercialisation diverses contrairement à la monoculture de canne (type 1). Ce qui marque une rupture entre les agriculteurs cultivant de la canne et les autres. Le type 2 est un bon exemple de cette variété de modes de commercialisation tant il possède des spéculations inscrites en diversification et en monoculture compte tenu de son affiliation aux normes SAFER. La trajectoire d'évolution de ce type d'agriculteurs (type 2) suit une tendance favorisant la diversification et réduisant les monocultures. Cette stratégie consiste à accentuer les revenus non marchands induit par la diversification dans le but de générer plus de revenus marchands.

Image 7 : Photo d'une exploitation agricole production diversifiée à Goyave



Les agriculteurs du type 3 sont tous actuellement inscrits en diversification. Issues des systèmes inscrits en agriculture dite de « résistance », ils marquent une rupture avec les systèmes canniers de l'époque. Leurs logiques de productions relèvent en priorité de systèmes non marchands. Cependant, cette rupture avec le système cannier a par moment laissé place à d'autres spéculations de rente telle que la banane export.

Les agriculteurs appartenant au type 4, non officiellement déclarés en tant qu'agriculteurs, sont des systèmes en marge des économies normées et déclarées. Ils suivent généralement des trajectoires d'évolution assez monotones compte tenu de leurs logiques de production court-termistes. En raison de leur situation irrégulière, ils peuvent, du jour au lendemain, se faire expulser et/ou se retrouver sans aucune production agricole. De ce fait, ces agriculteurs sont généralement contraints d'adopter des logiques non marchandes. L'adoption de ces logiques leur permettant de préserver une part de leur revenu marchand et de favoriser des pratiques telle que l'autoconsommation ou les échanges, incluant des logiques non marchandes.

Les jardins créoles (type 5 et 6), caractéristiques emblématiques des Antilles sont eux aussi issus des systèmes coloniaux de l'époque. Cet héritage colonial a suivi des trajectoires d'évolution diverses mais incluant toujours une part importante de logiques et de revenus non marchands. En effet, le jardin créole à but lucratif (type 5) ou le jardin potager (type 6) sont tous deux inscrits dans un écosystème préexistant, transmis de génération en génération. Les trajectoires d'évolutions sont fonction des finalités des agriculteurs, qu'ils destinent leurs productions à la commercialisation ou à l'autosubsistance.

Image 8 : Photo d'un jardin créole à but non lucratif dans la ville de Vieux Habitants



On constate que les agriculteurs inscrits en jardins créoles à but lucratif ont tendance à mettre en place des cultures de niche, à forte valeur ajoutée comme la vanille afin de générer un revenu marchand. A contrario, les agriculteurs inscrits en jardins créoles à but non lucratif mettent en place des logiques favorables à l'autosubsistance grâce à une diversité de production pouvant couvrir certains besoins alimentaires de leur famille proche. Bien que les moteurs du revenu non

marchand soient sensiblement les mêmes entre le type 5 et le type 6, la logique lucrative les différencie fortement.

3.2 Discussion

La typologie présentée précédemment nous permet de comprendre tous les endroits qui peuvent relever de logiques non marchandes mises en place par les agriculteurs. Elles se retrouvent dans diverses pratiques des agriculteurs et sont appréhendables grâce à différents indicateurs économiques. La typologie exposée permet aussi de reconnaître la nature dynamique des pratiques non marchandes tant pour les systèmes que pour leurs exploitants. En effet, des revenus non marchands sont générés par les agriculteurs lorsqu'ils utilisent des logiques qui leur permettent de ne pas déboursier leur capital financier, leur revenu marchand, mais plutôt de faire jouer leurs relations.

Certaines pratiques d'entraide, de dons, de dons contre dons, permettent de couvrir les dépenses auxquelles ils auraient dû faire face sur le marché. Certains revenus non marchands des agriculteurs sont pris en compte par les organismes de statistique agricole mais ne sont lus et appréciés que sous le prisme de ce qui est approximativement quantifié (autoconsommation et dons). Pourtant, certaines logiques (formation, entraide, échange de matériel etc...) font état de revenus non marchands compte tenu de l'absence de prélèvement sur le capital financier. Cependant, ces logiques ne figurent dans aucun rapport statistique concernant les PAF guadeloupéennes.

La prise en compte des consommations intermédiaires des agriculteurs est un moyen d'observer, d'un point de vue économique, les différentes stratégies mises en place par les agriculteurs pour palier le prélèvement de leur capital financier et pour générer un revenu marchand. Ainsi, de nombreux coûts sont évités grâce à des logiques non marchandes qui favorisent la mise en place de services écosystémiques bénéfiques à de nombreux niveaux. Les biens et services engendrés par des logiques non marchandes permettent aux agriculteurs d'obtenir des bénéfices et par la même occasion d'en générer.

Faire apparaître les consommations intermédiaires dans la production brute des agriculteurs revient en effet à utiliser un autre indicateur économique qu'est la Valeur Ajoutée Brute. Le choix de cet indicateur permet de mettre en lumière les logiques non marchandes des agriculteurs de la PAF. Ainsi, prendre en compte le revenu non marchand des agriculteurs permettrait de connaître les bienfaits et bénéfices procurés par ce type de pratiques ainsi que les avantages que les agriculteurs en tirent.

En fonction des types rencontrés, on observe une variabilité notable de services écosystémiques mis en jeu. Les services écosystémiques représentent les bénéfices que les humains tirent des écosystèmes. On distingue par exemple les services de prélèvements qui sont très présents dans les logiques des agriculteurs de la PAF, au travers de l'autoconsommation des produits, des dons et des échanges. En effet les agriculteurs de la PAF opèrent des prélèvements sur leur récolte, généralement dédiés à l'autosubsistance. Cette part du revenu non marchand est quantifiée en fonction de la valeur du bien prélevé sur le marché, incombée à l'agriculteur car il n'a pas eu à dépenser son capital financier pour se procurer ces produits. Ce service participe donc au bien être de la famille et peut être appréhendé comme un service écosystémique.

Les biens et services non marchands, en plus des autres logiques non marchandes (autoconsommation, dons échanges etc...) mises en place par les agriculteurs, sont vitaux pour certains types d'exploitations. Ils offrent une gamme importante de services écosystémiques indispensables au fonctionnement de ces PAF. En effet, certaines logiques non marchandes comme la fertilisation naturelle par exemple entraînent des effets, directs ou indirects, qui jouent un rôle majeur sur la qualité des produits et des écosystèmes eux mêmes. Le Millenium Ecosystem Assesment (2005) démontre que les services culturels, qui impliquent des bénéfices immatériels, récréatifs, spirituels etc... sont très présents dans les types 5 et 6, inscrits en jardins créoles. En effet, ces systèmes sont garants d'une transmission de savoir, utile aux relations sociales générationnelles et intergénérationnelles. Il est donc nécessaire de préserver ce patrimoine car il constitue un héritage culturel pour les guadeloupéens. Cette préservation pourrait passer par un encadrement adapté et une orientation généralisée vers les services rendus par ces systèmes. Quantifier le revenu non marchand comme proposé précédemment est le pont liant les services écosystémiques à l'économie de marché. Cette pratique permet de donner une valeur monétaire aux services écosystémiques et par la même occasion de mettre en lumière les bienfaits de la conservation de la biodiversité, en lieu et place des monocultures à vocation exportatrice, caractéristiques de ce territoire insulaire. La PAF, intrinsèquement dépendante des flux non marchands et des services d'origine écosystémiques gagnerait à être prise en compte comme telle par les services statistiques.

Permettre à la statistique agricole d'appréhender plus finement les réalités agricoles de Guadeloupe c'est aussi œuvrer à ce que les revenus non marchands dégagés par les agriculteurs de la PAF soient (mieux) pris en compte. En effet, l'agriculture familiale, telle qu'elle est aujourd'hui et compte tenu de ses multifonctionnalités ne doit pas être pensée sous le seul prisme de ce qu'elle rapporte monétairement.

Cela implique des changements significatifs à plusieurs niveaux. En effet, encourager, réformer et légiférer certaines pratiques est nécessaire à la survie de groupes intrinsèquement basés sur des services d'origine écosystémique. Quantifier les revenus non marchands de la PAF permettrait d'encourager la diversité agricole et de réduire les effets négatifs des monocultures et le peu de voies de commercialisation qu'elles induisent. Ainsi, appliquer des propositions adaptées au contexte local permettra de favoriser durablement la création de revenus marchands et par la même occasion, d'accroître les services spécifiques qui impacteront positivement les écosystèmes visés. De plus, encourager des pratiques de diversification par une rémunération et un engagement fort des politiques publiques, permettra de créer des conditions de conservation orientées vers certaines pratiques, bénéfiques pour l'environnement, les écosystèmes et le développement des filières.

Les logiques non marchandes telles que l'entraide, les formations entre particuliers, l'échange ou le prêt de matériels agricoles, permettent d'augmenter les bénéfices tirés des écosystèmes et de générer des revenus non marchands. On rappelle que les agriculteurs n'ont pas à déboursier un capital financier aussi important que s'ils étaient passé par un circuit monétisé formel. De ce fait, il importe d'encourager ces pratiques afin de favoriser un développement collectif des PAF. Les paiements des services environnementaux (PSE) et écosystémiques, au-delà du fait qu'ils légitimeraient leur offre, permettraient également de légitimer voire de généraliser la création de nouvelles formes de coordination entre agriculteurs (Torquebiau & al, 2015). Ainsi, la promotion d'une utilisation plus ciblée des instruments économiques au travers de différents indicateurs, adaptés à des agriculteurs

mettant en place des logiques non marchandes, permettrait d'incorporer des valeurs marchandes aux écosystèmes et aux services qu'ils procurent.

La quantification des revenus de la PAF doit tout d'abord favoriser la recherche exhaustive des moteurs marchands et non marchands retranscrits au sein des logiques de production des agriculteurs. Cette étude réalisée pour le compte de l'INRA et de l'IAC sous couvert du projet RACINE, vient répondre à la question de la localisation précise des logiques faisant intervenir des pratiques non marchandes. Il convient à présent de chercher à calculer la part des revenus non marchands générée par les agriculteurs rencontrés et lui donner un poids dans le revenu global des agriculteurs de la PAF. Cette approche économique permettra de produire des données utiles aux organismes comptables et d'explicitier d'avantage le rôle joué par ces logiques non marchandes.

Conclusion

Notre analyse corrobore la littérature indiquant que les revenus non marchands, générés par les petits agriculteurs familiaux, doivent prévaloir dans les méthodes de calcul des institutions de la statistique agricole. Intégrer les agriculteurs les plus représentatifs des réalités socioéconomiques locales est une nécessité incontournable pour atteindre une représentativité juste du territoire Guadeloupéen. De plus, elle permettrait de connaître avec précision le réel impact des politiques publiques sur les agriculteurs de la Guadeloupe. Cette intégration de la PAF dans l'échantillon d'analyse du RICA, passe par une prise en compte exhaustive et une valorisation chiffrée de leurs revenus marchands et non marchands. L'adoption de méthodes de calcul adaptées aux petites exploitations, sans privilégier les grandes et moyennes exploitations, est l'objet de ce mémoire.

Il en ressort que la quantification des revenus non marchands revient à prendre en compte les logiques des agriculteurs de petite échelle. Ceux-ci mettent en place des systèmes agricoles basés sur une faible capitalisation financière. Bien que ce procédé connaisse plusieurs limites inhérentes à ses principes, notamment en terme de fiabilité des renseignements et de précision sur les données recueillies, quantifier les revenus non marchands est primordial pour la survie d'une agriculture historiquement basée sur des logiques mettant l'humain, au centre de la réflexion. Les résultats de la typologie présentée ont démontré que les biens et services des consommations intermédiaires des agriculteurs de la PAF relèvent généralement de logiques non marchandes. De ce fait, les consommations intermédiaires sont à prendre en compte au niveau des choix des indicateurs économiques utilisés pour comparer les agriculteurs entre eux. Quantifier les revenus non marchands passe donc par la prise en compte de toutes les logiques non marchandes mises en œuvre par ces agriculteurs.

Grâce à la bibliographie et la typologie, nous avons pu identifier et croiser les facteurs d'ordre historique, politiques, et socioéconomiques qui ont façonnés le milieu agricole guadeloupéen. Cette conjecture multifactorielle nous a permis d'expliquer le poids des logiques non marchandes dans chaque type d'agriculture rencontré et d'en évaluer la dépendance. De nombreux agriculteurs sont intrinsèquement dépendants de ces logiques non marchandes. Elles participent considérablement à la durabilité de leur processus de production. En faisant intervenir des logiques non marchandes, les agriculteurs de la PAF favorisent le développement durable des filières et ce, grâce à leurs logiques de diversification. Garanties de l'approvisionnement du marché intérieur et de la sécurité alimentaire locale, la PAF guadeloupéenne doit bénéficier d'un engagement généralisé, nécessaire à sa survie et à son développement. Pour ce faire, il convient de négocier et mettre en œuvre des politiques agricoles favorables à l'émergence des PAF, premières concernées par la gestion des ressources naturelles et de l'équilibre social.

Bibliographie

Adèle M. 2016. *Le jaden, une approche historique et anthropologique d'un objet culturel au cœur des enjeux de développement économique, patrimonial et écologique dans la Martinique d'aujourd'hui*, Thèse de doctorat en Langues et Cultures Régionales, Université des Antilles, 398p.

Agreste 2009. Memento Agricole 2007. Agreste Guadeloupe.

Agreste. 2009. Agreste Chiffres et Données Agriculture ; Publications/Dernièresparution. Retrieved from Agreste Chiffres et Données Agriculture ; Publications/Dernièresparution website: http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/?debut_articles_contenu_rubrique=1050#pagination_articles_contenu_rubrique

Agreste 2019. Memento Agricole 2017. Agreste Guadeloupe.

Angeon V., Saffache P. 2008. *Les petites économies insulaires et le développement durable: des réalités locales résilientes ?*, Études Caribéennes, 11. <http://etudescaribeennes.revues.org/3443>

ALIM'AGRI. 2013. Qu'est-ce que l'agro-écologie ? Retrieved from Site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. website: <http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagro-ecologie>

Barraud E. 2018. Exploration des dynamiques d'acteurs et évolution du secteur agricole au Nord Grande-Terre

Barraud E. 2017. Exploration des dynamiques d'acteurs et évolution du secteur agricole au Nord Grande-Terre

Barraud. 2018. *Étude exploratoire de la situation agricole en Nord Grande-Terre*. INRA UE PEYI.

Belieres J. 2014. *Les agricultures familiales du monde, définitions, contributions et politiques publiques*. 2014 .

Benoit C. 2000. Corps, jardins, mémoires. *Anthropologie du corps et de l'espace à la Guadeloupe*,

Berthier N. 2006. Les techniques d'enquête en sciences sociales. Paris, Armand Colin Editions, 352p.

Bertin, J. 1980. MATHÉMATIQUES ET SCIENCES HUMAINES - Traitements graphiques et mathématiques. Différence fondamentale et complémentarité (Vol. 72).

Paris, CNRS Éditions/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 309 p.

Bezard M. 2017. *Caractérisation de la culture de bananes plantain en Guadeloupe: diversité des pratiques, performance écologique et référencement technico-économique*. Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme Ingénieur Systèmes Agricoles et Agroalimentaires Durables au Sud. INRA.

Chabane F. 2013. *Diagnostic agraire du Nord Grande-Terre de Guadeloupe*, Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur AgroParisTech.

Chabert, J.-P., Deverre, C. 1985, *La récolte de la canne à sucre en Guadeloupe. Logiques sociales et problèmes de la mécanisation*. Rapport d'enquête. INRA, Paris.

Clodine-Florent J., Ducrot A. 2016. *Résultats économiques des exploitations spécialisées en canne et en banane*. RICA. DAAF.

Cochet, H. 2011. L'agriculture comparée.

Cochet H., Devienne S. 2006. « Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale ». Cahiers Agricultures, n.15, p. 578-583

- Cote F., Hainzelin E., 2015) L'agro-écologie pour les agricultures tropicales et méditerranéennes. Le positionnement des recherches du Cirad. 6p.
- DAAF, 2013. *Enquête sur les structures des exploitations agricoles en 2013*, (15 Avril 2019) http://daaf.gadeloupe.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Enquetes_structure_des_exploitations_agricoles_en_2013_cle8a62ed-1.pdf
- Deffontaines J.P., Petit M. 1985. « Comment étudier les exploitations d'une région ». In : Présentation d'un ensemble méthodologique - Etudes et recherches. Montpellier : INRA Editions, pp47-53.
- Deverre C. 1990. *Crise sucrière et réforme foncière en Guadeloupe. Les structures agraires face au changement économique et social*, Cahiers d'économie et sociologie rurale, n°17.
- Ducrot A. 2014, *L'agriculture familiale en Guadeloupe : contours, caractéristiques et potentiel pour un système de soutien spécifique*, DAAF, service statistique.
- Doyen, M. F., Laques, A. E., & Gurgel, H. (2017). Systèmes agricoles et système d'indicateurs : évaluation de l'impact du changement climatique sur la sécurité alimentaire dans un bassin d'inondation amazonien. <https://doi.org/10.4000/con>
- Dulcire M., Cattan P. 2002. *Monoculture d'exportation et développement agricole durable cas de la banane en Guadeloupe*. Cahiers agricultures, 2002
- Edom, A. 2016. Aides au secteur de la canne : la préfecture fait le bilan. Retrieved from <https://www.rci.fm/guadeloupe/infos/Economie/Aides-au-secteur-de-la-canne-la-prefecture-fait-le-bilan>
- F.A.O. 2002. Agriculture, alimentation et nutrition en Afrique : un ouvrage de référence à l'usage des professeurs d'agriculture. Rome, FAO Editions, 411p.
- Ferraton, N. et Touzard, I. 2009. *Comprendre l'agriculture familiale, Diagnostic des systèmes de production*. Presses agronomiques de Gembloux.
- Guyard S., Apithy L., Bouard S., Sourisseau J-M., Passouant M., Bosc P-M., Bélières J-F. 2013. *L'agriculture des tribus en Nouvelle-Calédonie*. Résultats d'une enquête de 2010 sur la place et les fonctions de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse pour les groupes domestiques résidant en tribu. IAC/CIRAD. Pouembout. 256 p+ annexes.
- INSEE. 2009. Tableaux Économiques Régionaux Guadeloupe. Insee Guadeloupe.
- INSEE. 2015. Enquêtes emploi continue,
- IEDOM. 2017. Rapport annuel 2011. Guadeloupe
- IGUACANNE. 2017. L'avenir de la canne à sucre en Guadeloupe
- INRA. 2015. La petite agriculture familiale aux antilles. Retrieved from <https://www.youtube.com/watch?v=oeJ7LrmjVYc>
- Laws S, Harper C, Jones N, M. R. 2013. Research for development: a practical guide. In USA: Sage Publications.
- Le Monde. 2015. *La Guadeloupe, une région jeune mis dépendante des investissements publics*. 7Avril. https://www.lemonde.fr/elections-regionales-2015/article/2015/11/26/la-guadeloupe-une-region-jeune-mais-dependante-des-investissements-publics_4818251_4640869.html
- Mardivirin M. *Les évolutions de l'agriculture en Guadeloupe, caractéristiques et enjeux*. Bonnal P, Dulcire M, eds. *La multifonctionnalité de l'agriculture et la mise en place des CTE dans les DOM*. Actes du colloque Guadeloupe 2000, Cirad-Tera
- Ministère des outre-mer. 2016. Accompagnement de la filière canne / sucre / rhum. Retrieved from <http://www.outre-mer.gouv.fr/accompagnement-de-la-filiere-canne-sucre-rhum>
- Miatekela J. 2015, La petite agriculture Saint-Lucienne et martiniquaise face aux défis de la modernisation, Thèse de Géographie, Université des Antilles et de la Guyane, 464p.
- N. Delame., G. T. 2006. *Revenu des foyers d'agriculteurs*. INSEE Première.

- Ozier-Lafontaine H. et al. 2015. De l'agroécologie à la bioéconomie : Des alternatives pour la modernisation du système agricole et alimentaire des outre-mer. INRA
- P.A.M., 2009. Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence, deuxième édition. Rome, PAM Editions, 358p.
- Perrault, M. 2005. Les déterminants des exploitations bananières dans le nord-est de la Basse-Terre (Guadeloupe): conséquences sur le risque de contamination par le chlordécone. INRA, INA PG.
- Perrot C., Landais E. 1993. « Exploitations agricoles : pourquoi poursuivre la recherche sur les méthodes typologiques ». Les cahiers de la Recherche-Développement, n.33, p.13-23.
- Poulayer, C. 2018. Exemple d'un modèle de simulation numérique pour évaluer les performances de divers systèmes issus de la petite agriculture familiale de Guadeloupe dans le cadre d'une démarche de co-conception.
- Pugeaux A. 2010. Analyse-Diagnostic du nord Basse-Terre, Guadeloupe. Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur AgroParisTech.
- Rasse C. 2017. *Construction d'un outil de modélisation de la petite agriculture Familiale Agroécologique de Guadeloupe : tensions et synergies entre productivité et Services Ecosystémiques*, En vue de l'obtention du diplôme de Master 2 sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (3A) de l'IRC-SupAgro Spécialité : Ressources, Systèmes Agricoles, Développement (RESAD).
- RACINE. 2018. *Mesurer les revenus agricoles en Nouvelle-Calédonie*.
- Renisio, Y., & Sinthon, R. 2014. L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain. Retrieved from Genèses 2014/4 (n° 97) website: <https://www.cairn.info/revue-geneses-2014-4-page-109.htm>
- Sourisseau, J., Guyard, S., Apithy, L., & Bouard, S. 2011. Revenus des familles résidant en tribu en Nouvelle-Calédonie: La ressource non monétaire en question. (1957), 1–11.
- Schnakenbourg, C. 1987. La disparition des habitations sucrières en Guadeloupe (1848-1906).
- Théobald, O. 2001, Les outils de diagnostic environnemental utilisables en agriculture, ADEME,4p.
- Tremblay, A.-M. 2003. La culture de la banane plantain sur la zone bananière en Guadeloupe: les pratiques des producteurs et leurs déterminants.
- Zébus, M.-F. 1999. Paysannerie et économie de plantation. Le cas de la Guadeloupe, 1848-1980. Ruralia.

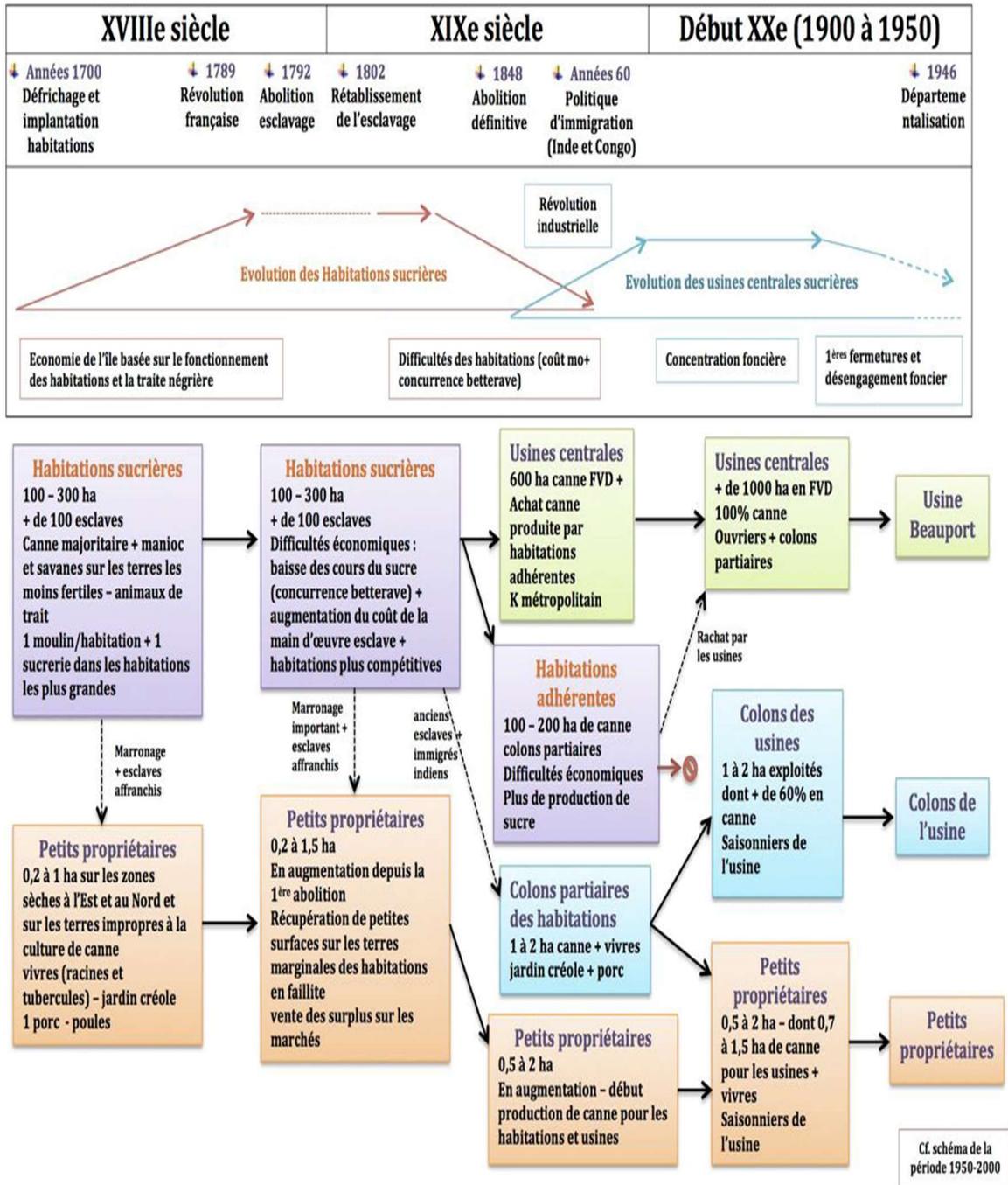
Annexe 1.

Encadré 1. Chronologie des évènements historiques marquants en Guadeloupe

1493 : Christophe Colomb débarque en Guadeloupe
1635 : Les colons français s'installent en Guadeloupe
1643 : Charles Houël est nommé gouverneur de la Guadeloupe, l'achète à la compagnie des Isles et y introduit la culture de la canne à sucre
1650 : Le commerce triangulaire favorise une arrivée massive d'esclaves servant de main d'œuvre agricole
1666 : Colbert, ministre de Louis XIV, rachète l'île de force à Houël. Rétablissement du "régime de l'exclusif" (commerce avec la France)
1671 : La Capesterre compte 85 habitations (lieu de récolte et de production) et 15 sucreries
1674 : Institution du "Pacte Colonial". L'enrichissement en Guadeloupe n'est permis que par l'exportation vers la France. Aujourd'hui encore, plus de 60% de la production Guadeloupéenne est destinée à la France métropolitaine.
1696 : La Capesterre compte 8 sucreries
Début du XVIII^{ème} siècle : la canne à sucre est abandonnée au Sud Basse-Terre. Les habitations se tournent vers d'autres cultures d'exportation : café, cacao et vanille
1759 à 1763 : Occupation anglaise
1785 : La canne représente 27000 ha cultivés, soit 53% de la surface totale cultivée de l'île.
1806 : Décret de Berlin et début du blocus continental : Apparition massive de la betterave sucrière en France
1810 et 1814 : La Guadeloupe est de nouveau occupée par les Anglais
1830 : Première grave crise sucrière
27 mai 1848 : Abolition de l'esclavage
1852 à 1888 : Arrivée massive de travailleurs immigrés (congolais, indiens, etc...)
1890 : Utilisation fréquente de la banane en association avec les jeunes plants de caféiers et de cacaoyers pour créer un ombrage
1928 : passage d'un cyclone dévastateur
1930 : 3200 T de bananes sont exportés vers la France
1931 : Basse-Terre concentre trois-quarts de la surface en banane (estimée à 4000 ha)
1938 : 50000 T de bananes sont exportés vers la France
1946 : Départementalisation de la Guadeloupe
1960 : Première réforme foncière
1961 : Création de la SATEC (Société d'aide technique et de coopération)
1972 : Le chlordécone, un insecticide organochloré utilisé pour lutter contre le charançon, est épandu régulièrement et largement en banane.
1981 : Deuxième réforme foncière
1983 : Plan de Mauroy (objectif : redresser la production cannière)
1993 : interdiction du chlordécone

Annexe 2.

Figure 1. Résumé graphique de l'industrie cannière de la Guadeloupe



Source : Chabane 2013.

Annexe 3.

Tableau 1. Ébauche questionnaire d'enquête

Source : Guide pour l'enquêteur – Enquête RACINE, 2019.

Grandes rubriques		Objectifs poursuivis
A.	Présentation générale	<p>Une fois identifiées clairement les personnes à enquêter ... on cherche à mieux connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les conditions de vie des enquêtés à travers la description de leur résidence • les personnes formant le ménage et toutes les activités mises en œuvre • le revenu annuel tiré des salaires et des activités d'entreprise et de commerce (hors agriculture, chasse, pêche et cueillette (qui seront renseignées plus loin)
B.	Foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter et recenser tout le foncier (parcelles et terrains) mis en valeur par les enquêtés. Ce qui compte, c'est l'utilisation qui en est faite, pour l'habitation, pour l'agriculture, etc. Il serait trop difficile de recenser tous les terrains sur lesquels ils ont des droits. • Juger des marges de manœuvre en termes de gestion foncière.
C.	Matériel et équipement agricole	Recenser tout l'équipement du ménage qui sert aux travaux des champs.
D.	Productions végétales	<p>C'est une des parties les plus délicates</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier toutes les productions végétales plantées sur les différents champs et serres, • quantifier les productions, leur utilisation, les recettes des ventes et les coûts de production.
E.	Élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier tous les animaux élevés et les types d'élevage pratiqués • quantifier les utilisations des animaux élevés, les recettes et les coûts de l'élevage.
F.	Chasse, pêche et cueillette	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier tous les produits tirés de la chasse, de la pêche et de la cueillette • quantifier ces productions, leur utilisation, les recettes de leur vente et les coûts.
G.	Approches de la consommation	<ul style="list-style-type: none"> • évaluer la contribution des productions du ménage dans sa consommation.
H.	Aides sociale et autres revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser et quantifier toutes les aides sociales reçues par le ménage • Recenser et quantifier tous les autres revenus (du capital, des pensions et autres).
I.	Connaissance et participation aux institutions	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer l'engagement des membres du ménage les organismes socioprofessionnels, ainsi que les aides publiques reçues et les besoins de formation exprimés • Mesurer l'implication aussi dans la vie associative, la société civile et la « coutume »